

**GRAND
GUÉRET**

Communauté
d'Agglomération

RAPPORT D'ACTIVITÉS

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le territoire intercommunal en 2013



Ajain - Anzême - Bussière-Dunoise - La Brionne - La Chapelle-Taillefert
 Gartempe - Glénic - Guéret - Joullat - Montaigt-le-Blanc
 Saint-Christophe - Saint-Eloi - Sainte-Feyre - Saint-Fiel
 Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérétois - Saint-Silvain-Montaigt
 Saint-Sulpice-le-Guérétois - Saint-Vaury
 Saint-Victor-en-Marche - La Saunière - Savennes

Question de territoire

Transformation en Communauté d'Agglomération p.4

Fonctionnement institutionnel

Les élus de la Collectivité p.6
 Commission accessibilité p.9
 Délégation de Service Public p.10
 Acquisition foncière p.12
 Action sociale p.13
 Ressources Humaines p.15

Finances et fiscalité

Budget général p.18
 Budget annexe " Immobilier d'Entreprises " p.22
 Budget annexe " Tourisme " p.23
 Budget annexe " Zones d'Activités " p.24
 Budget annexe " SPANC " p.25
 Budget annexe " Eco-village de Saint-Christophe " p.26
 Budget annexe " Transports Publics " p.27
 Budget consolidé p.28
 Les indicateurs de loi ATR p.29
 Fiscalité et attribution de compensation p.30
 Subventions et participations financières p.31

Economie

Zones d'Activités et Parc Industriel p.32
 Pôle Domotique et Santé " Odyssée 2023 " p.41

SCoT

Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) p.48

Logement et habitat

Politique de l'Habitat p.51
 Aire d'Accueil des Gens du Voyage p.54
 Eco-village de Saint-Christophe p.56

Transports publics

Le réseau aggro'Bus p.59

Accueil de la Petite Enfance

Pôle Petite Enfance p.68

Culture

Bibliothèque Multimédia Intercommunale de Guéret p.81

Tourisme et Sports Nature

Hébergements p.92
 Sports de nature p.93
 Parc Animalier des Monts de Guéret " Les Loups de Chabrières " p.98
 Autres sites touristiques p.99

Promotion du territoire

Aire des Monts de Guéret p.100

Environnement

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) p.101
 Plan Climat Energie Territorial (PCET) p.102
 Conseil en Energie Partagé p.104
 Entretien des rivières p.109
 Système de Management Environnemental (SME)..... p.110

QUESTION DE TERRITOIRE

Transformation de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury a constitué un acteur essentiel à l'échelle du bassin de vie de l'Agglomération de Guéret et du Département de la Creuse. Dans ce cadre, elle a souhaité jouer le rôle d'une Communauté d'Agglomération et disposer de toutes les compétences requises pour cette catégorie d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

La Communauté de Communes comprenait parmi ses membres la commune de Guéret, chef lieu du département et regroupait avec l'extension de son périmètre aux communes de Jouillat et Anzème plus de 30 000 habitants.

Pour pouvoir lui permettre de se transformer en Communauté d'Agglomération, il a été nécessaire selon les dispositions de l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, de disposer au préalable des compétences (4 obligatoires et au moins 3 optionnelles sur 6) de la Communauté d'Agglomération conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

Suite aux délibérations favorables du conseil Communautaire et des communes membres, la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury est devenue Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, avec l'extension du périmètre aux communes d'Anzème, de Jouillat et de Saint-Eloi, par arrêté préfectoral n°2012-332-05 du 27 novembre 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dispose ainsi de nouvelles compétences statutaires dans l'objectif de les exercer afin de développer de nouveaux services à la population du territoire, dont les principales sont :

- l'organisation des transports urbains ;
- en matière d'équilibre social de l'habitat :
 - le programme local de l'habitat,
 - la politique du logement d'intérêt communautaire,
 - les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
 - les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
 - l'action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées,
 - l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- en matière de politique de la ville dans la communauté :
 - les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire,
 - les dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance ;
- la création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - la lutte contre la pollution de l'air,
 - la lutte contre les nuisances sonores,
 - le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
 - la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou une partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 ;
- l'action sociale d'intérêt communautaire ;
- l'aménagement et la gestion d'immobilier en vue de la création de pôles de santé ou de Maisons de Santé Pluridisciplinaires correspondant à la définition des articles L 6323-3 et L 6324-4 du Code de la Santé publique ;

- l'étude, l'aménagement et la gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la Vallée de la Creuse concernés par les barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chezelles en vue de l'adhésion de la structure intercommunale au syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion des sites de la Vallée de la Creuse.

Dans ce cadre, les Conseils Municipaux des communes d'Anzème, Jouillat et Saint-Eloi ont élus leurs délégués titulaires et suppléants au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comme suit dans l'ordre de leurs délibérations :

- ▶ Commune d'Anzème :
 - 1^{er} Délégué titulaire : M. Alain FAVIERE,
 - 2^{ème} Déléguée titulaire : Mme Nicole BEAUDROUX,
 - Délégué suppléant du 1^{er} Délégué Titulaire : Mme Josette DUCHER,
 - Délégué suppléant du 2^{ème} Délégué Titulaire : M. Michel BERTRAND.
- ▶ Commune de Jouillat :
 - 1^{er} Délégué titulaire : M. Eric AUCHAPT,
 - 2^{ème} Délégué titulaire : M. Jean-Pierre LECRIVAIN,
 - Délégué suppléant du 1^{er} Délégué Titulaire : M. Thierry DAUGER,
 - Déléguée suppléante du 2^{ème} Délégué Titulaire : Mme Marie-Claude MAUBLANC.
- ▶ Commune de Saint-Eloi :
 - Délégué Titulaire : M. Roland LACHENY,
 - Délégué Suppléant : M. Guy PAROUTY.

Ces nouveaux délégués communautaires ont été installés dans leurs fonctions lors du Conseil communautaire du 31 janvier 2013.

Et la com ?

Le passage de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération a également incité la Collectivité à refondre totalement son site internet. Ce portail qui a pour objectif de faire connaître, faire comprendre, valoriser les compétences et les équipements de la collectivité est une véritable vitrine interactive. Il met en valeur l'offre économique, touristique, culturelle, permet de promouvoir le territoire et de retrouver facilement toutes les actualités et les événements de l'Agglomération.

Outil de communication incontournable, le site Internet s'est donc habillé aux couleurs de la nouvelle identité visuelle de l'Agglo. Il se veut plus moderne, plus dynamique et en lien avec les pages de la Collectivité fraîchement mises en place sur les réseaux sociaux.

- ▶ Découvrez-le à l'adresse www.agglo-grandgueret.fr.
- ▶ Une version mobile pour smartphones et tablettes est également disponible.
- ▶ Rejoignez-nous également sur Facebook : facebook.com/grandgueret
- ▶ Et suivez-nous sur Twitter : twitter.com/grandgueret

Et aussi :

Un magazine, des encarts publicitaires, une participation à la Foire Expo de Guéret, de l'affichage pour les vœux, du sponsoring...



FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Les élus de la Collectivité

Délégués titulaires et suppléants

COMMUNES	DÉLEGUÉS TITULAIRES	DÉLEGUÉS SUPPLÉANTS
GUERET	M. Michel VERGNIER	Mme Ginette DUBOSCLARD
	M. Christian FAVIER	M. Bertrand SOUQUET
	M. Eric CORREIA	M. Jean-Claude BRUNETAUD
	M. Serge CEDELLE	Mme Ginette MICHON
	M. Eric JEANSANNETAS	Mme Claire MORY
	M. Guy AVIZOU	Mme Annie CONCHON
	M. Nady BOUALI	Mme Christine CHAGNON
	Mme Véronique REEB	M. Christian DUSSOT
	Mme Delphine BONNIN	Mme Véronique COWEZ
	M. Jean-Bernard DAMIENS	Mme Bernadette FREYTET
	M. Serge GILET	Mme Martiale ROBERT
	M. Alain TEISSEDE	Mme Liliane DURAND-PRUDENT
	M. Serge PHALIPPOU	Mlle Emeline BROUSSARD
	M. Jean-François THOMAS	M. Dominique MAZURE
AJAIN	M. Jean BOYER	M. Claude LUTZ
SAINT-FIEL	M. Gilles PEINAUD	M. Jean-Paul NOUAILLE
	M. François BARNAUD	M. Didier BOURLAUD
LA SAUNIÈRE	M. Bernard de FROMENT	M. Alain PARRAIN
	M. Michel SUDRON	Mme Claude OLIVRIN
SAINT-LAURENT	M. Bernard TRESPÉLUX	Mme Annie ZAPATA
	M. Alain CLÉDIÈRE	M. Jean-Luc LEMASSON
SAINT-FEYRE	Mme Josiane LECHAT	Mme Nadia CHARPENTIER
	M. Michel VILLARD	M. Christian JEANNOT
LA CHAPELLE-TAILLEFERT	M. Jean-Yves COUTURIER	Mme Sylvie BAURIENNE
	M. Yannick PILIPOVIC	M. Thierry VIERA
	M. Jean-Luc MARTIAL	M. Pascal CHAULET
SAINT-CHRISTOPHE	M. Alain MONTMARTIN	M. Thierry DUBOSCLARD
SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	M. Jacques VELGHÉ	M. Michel VOISIN
SAVENNES	M. Serge VAURY	M. Ludovic DUTELH
SAINT-VAURY	M. Claude CANIGLIA	M. Philippe PONSARD
	M. Philippe BAYOL	M. Patrick PLANCOLAINE
LA BRIONNE	Mme Armelle MARTIN	Mme Marie-Thérèse DUFAU
	M. Jean-Luc BARBAIRE	M. Bernard CUBIZOLLES
	M. Daniel TEINTURIER	M. Stéphane MAISONNEUVE
GARTEMPE	M. Bernard LEFÈVRE	M. Daniel PASTY
MONTAIGUT-LE-BLANC	M. Jean-Claude ROUET	M. Michel PASTY
	M. Alain MOREAU	Mme Evelyne LAURENT
SAINT-LEGER-LE-GTIS	M. Serge MARQUET	Mme Florence JANNOT
	M. Patrick ROUGEOT	M. Robert CIBOT
SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	M. Michel AMEAUME	M. Alain CIBOT
	M. Jean-Pierre DEVILLE	M. Patrice DHEZ
SAINT-SULPICE-LE-GTIS	M. Claude GUERRIER	M. Jean-Claude LABESSE
	M. Jean-Claude DUQUEROIX	Mme Marie-Françoise PASCAL
	Mme Annie DEVINEAU	M. Christian LAVAUD
GLENIC	M. Roland BRUNAUD	M. Philippe ISOLA
	M. Georges GOUNY	M. Gérard GASNET
BUSSIÈRE-DUNOISE	M. Jean-Pierre GRIMAUD	M. Roger BAREGE
	M. Claude DESHERAUD	M. Robert FIOLE
ANZÈME	M. Alain FAVIERE	Mme Josette DUCHER
	Mme Nicole BEAUDROUX	M. Michel BERTRAND
JOUILLAT	M. Eric AUCHAPT	M. Thierry DAUGER
	M. Jean-Pierre LECRIVAIN	Mme Marie-Claude MAUBLANC
SAINT-ELOI	M. Roland LACHENY	M. Guy PAROUTY

Bureau communautaire et Vice-Présidents

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU
GUERET	M. Michel VERGNIER
	M. Eric CORREIA
	M. Guy AVIZOU
	M. Serge CEDELLE
	M. Eric JEANSANNETAS
	M. Christian FAVIER
	M. Nady BOUALI
AJAIN	M. Serge PHALIPPOU
	M. Jean-Bernard DAMIENS (délégué)
	M. Alain TEISSEDE (délégué)
	Mme Véronique REEB (déléguée)
SAINT-FIEL	M. Gilles PEINAUD
	M. Jean BOYER (Maire)
LA SAUNIÈRE	M. François BARNAUD
SAINT-LAURENT	M. Bernard de FROMENT (Maire)
SAINT-FEYRE	M. Michel SUDRON
LA CHAPELLE-TAILLEFERT	M. Alain CLÉDIÈRE
	M. Michel VILLARD
SAINT-CHRISTOPHE	M. Yannick PILIPOVIC
SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	M. Alain MONTMARTIN
SAVENNES	M. Thierry DUBOSCLARD (Maire)
SAINT-VAURY	M. Jacques VELGHÉ
LA BRIONNE	M. Serge VAURY
GARTEMPE	M. Claude CANIGLIA
MONTAIGUT-LE-BLANC	Mme Armelle MARTIN
SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS	M. Daniel TEINTURIER
SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	M. Philippe BAYOL (Maire)
SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	M. Bernard LEFÈVRE
BUSSIÈRE-DUNOISE	M. Jean-Claude ROUET
GLENIC	M. Alain MOREAU
ANZÈME	M. Patrick ROUGEOT
SAINT-ELOI	M. Jean-Pierre DEVILLE
JOUILLAT	M. Claude GUERRIER
	M. Jean-Claude DUQUEROIX
	M. Jean-Pierre GRIMAUD
	M. Roland BRUNAUD
	M. Alain FAVIERE
	M. Roland LACHENY
	M. Eric AUCHAPT

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Commission accessibilité

Commissions intérieures

COMMUNES	DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX	Economie Promotion Communication	Aménagement de l'Espace Communautaire et Territoriale	Tourisme	Logement et Habitat	Finances et Fiscalité	Environnement	Fille Petite Enfance	Appel d'Offres
GUÉRET	M. Michel VERGNE								
	M. Christian FAVRE	X		X		X			
	M. Eric CORREIA	X				X		X	X
	M. Serge CECELLE	X			X	X			X
	M. Eric JEANANNETAS	X							
	M. Guy AVEOUI	X	X			X			
	M. Rody BOUAIU	X	X	X	X	X			
	Mme Véronique RISS	X		X					
	Mme Delphine SCRIBEN	X						X	
	M. Jean-Benoît DAMENS	X	X				X		
	M. Serge GILÉ	X	X				X		
	M. Alain THOUSSIE	X	X		X				
	M. Serge THALFFOU	X	X		X		X		X
M. Jean-François RIGMAT	X								
ALAIN	M. Jean KETTER		X				X		
	M. Gilles PERNAUD	X					X		
SAINT-PIEL	M. François BARNAUD	X	X			X		X	
	M. Bernard de FÉQUENT	X	X						
LA SAUVÈRE	M. Michel SUDRON				X				
	M. Bernard TRISTIER						X		X
SAINTE-LAURENTE	M. Alain COLDES	X			X		X		
	Mme Josiane LECHAT							X	
	Mme Nadia CHARPENTIER			X					
SAINTE-FÈRE	M. Michel VILLARD								
	M. Christian JEANNOT			X					
	M. Jean-Yves COUDRIER		X		X			X	
	M. Yannick REBOIS	X		X			X	X	
	M. Jean-Luc MARTAL	X					X		
LA CHAPELLE-TAILLEFER	M. Alain MONTMARTIN		X	X			X		
SAINTE-CRISTOPHE	M. Jacques VELGIE	X					X		
SAINTE-VICTOIRE-EN-MARCHE	M. Serge VAURY			X		X			
	M. Ludovic OUBERT			X					
SAINT-VENANT	M. Claude CAMOCHA						X		
SAINTE-VAGRY	M. Philippe SATO		X						X
	Mme Annabelle MAÏENS	X		X					
	M. Jean-Luc BARREAU	X		X					
	M. Daniel TENDLER	X	X	X		X		X	X
LA BEYONNE	M. Bernard L'HÉARS			X					
SARTEMPS	M. Jean-Claude ROUET		X			X			
MONTAIGUT-LE-BLANC	M. Jean MOREAU			X	X				
	M. Serge MARQUET						X		
SAINTE-LEGER-LE-GIS	M. Patrick ROUSSELOT						X		
	M. Michel AMBAUME						X		
SAINTE-SILVAIN-MONTAIGUT	M. Jean-Pierre DÉVILLE				X				
SAINTE-SULPICE-LE-GIS	M. Claude GUERIN	X	X		X	X		X	X
	M. Jean-Claude ZOUROUX	X		X			X		X
	Mme Annie OUYNEAU								
GLÉNAC	M. Roland BRUNAUD		X			X			X
	M. Georges COURET			X					
	M. Philippe SOLA				X				
	M. Gérard GASNET		X				X		
BUSSIÈRE-DUNDIE	M. Jean-Pierre GRIMAUD			X		X			X
	M. Claude DESHERAID			X					
ANETHE	M. Alain FAYÈRE			X		X	X		
	Mme Nicole BEAUDOUX	X			X				
JOULLAT	M. Eric AUCHAPT					X			
	M. Jean-Pierre LECHEVRE			X	X		X		
SAINTE-ÉLOI	M. Roland LACHENY					X			
TOTAUX		35	17	21	19	17	18	8	10

Rapport annuel 2012 de la Commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées

La loi du 11 février 2005 pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », a voulu associer les personnes en situation de handicap à la vie de la cité dans le cadre d'une Commission « accessibilité ». Le principe et les attributions de cette commission intercommunale ont été fixés par l'article 46 de la loi du 11 février 2005. Le dispositif a été codifié à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ses missions sont les suivantes :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans ses domaines de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Le rapport annuel 2012 de la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées a été présenté en réunion de cette commission le 14 mars 2013.

Il comprend différentes parties rappelant l'historique de la création de la commission, son rôle réglementaire, le bilan de l'année 2012 qui a permis d'aboutir à la réalisation des diagnostics des établissements recevant du public et des documents permettant l'élaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.) en vue de leur approbation par les communes ayant adhéré au groupement de commandes de la structure intercommunale.

Il appartiendra ensuite aux communes d'approuver leur P.A.V.E. et de réaliser les travaux de programmation en fonction de leurs choix budgétaires.

Une thématique particulière liée à l'accessibilité de l'organisation des transports urbains sur le territoire communautaire a été abordée en commission. A ce sujet, la création d'un comité de pilotage a été mis en œuvre au niveau de la structure intercommunale, en associant les associations locales concernées par la défense du handicap en amont du projet de création du service de transport public urbain sur le territoire.

Lors de sa réunion du 6 juin 2013, le Conseil Communautaire a pris acte du rapport annuel 2012 de la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées.

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Délégation de service public

Choix d'un délégataire de service public pour la construction et la gestion d'un crématorium sur la commune d'Ajain

Afin de répondre à une attente de la population non encore satisfaite localement et d'améliorer son offre de service funéraire, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a souhaité construire un crématorium.

Actuellement pour une population de 123 000 habitants, il n'en existe aucun dans le département de la Creuse. Le taux de crémation est aujourd'hui supérieur à 30 % des décès en moyenne au niveau national, alors qu'il s'établit à moins de 13 % pour le département, montrant que l'offre de crémation sur le territoire est insuffisante.

Par ailleurs, une étude réalisée par l'Association Crématiste de la Creuse auprès des 260 communes creuses (221 réponses reçues), montre que 82 % des municipalités qui se sont exprimées, sont favorables à la création d'un crématorium en Creuse.

Le Grand Guéret constituant le plus important bassin de vie du département et compte tenu de sa situation géographique centrale, il est apparu pertinent qu'un crématorium, dont l'influence sera départementale, soit réalisé sur son territoire.

C'est dans ce contexte que la Collectivité a souhaité engager une procédure de délégation de service public permettant de choisir un concessionnaire à même de réaliser et d'exploiter l'équipement.

Dans le cadre de ce projet, il convient de garder à l'esprit les objectifs de la Com' d'Agglo :

- répondre au mieux aux besoins des habitants du territoire par un équipement conçu et réalisé selon les standards du marché ;
- optimiser la gestion du crématorium et proposer une qualité de service maximale ;
- réduire au maximum les risques financiers et juridiques pour la Collectivité ;
- garder le contrôle des conditions de réalisation de l'équipement et d'exploitation du service.

D'autre part, la réalisation du projet s'inscrit dans le contexte suivant :

- un crématorium est par nature techniquement contraignant et spécifique et n'est en cela pas comparable à un autre équipement public ;
- l'exploitation d'un crématorium requiert un savoir-faire spécifique, tant en ce qui concerne l'entretien et la maintenance des installations que par le service proposé aux usagers ;
- les exigences croissantes de la population nécessitent de s'adapter en permanence et d'adopter les bonnes pratiques du secteur ;
- le fonctionnement du secteur requiert une coopération quotidienne avec les différentes entreprises de pompes funèbres locales ;
- compte tenu des autres équipements existants dans les départements voisins, la qualité de service doit être optimale, pour un coût aux usagers maîtrisé.

Ainsi, la technicité du métier, la nécessité d'avoir un positionnement adapté, les contraintes budgétaires et réglementaires ont conduit le Conseil Communautaire à retenir le principe d'une délégation de service public et plus précisément, à recourir à un contrat de concession (construction et exploitation confiées à l'exploitant privé). Ce type de montage permet en outre de prévoir une phase de négociation afin de s'assurer que le projet de réalisation et d'exploitation proposé par les candidats répondent aux attentes de la Collectivité.

Au titre de la gestion du service, il a été décidé que le délégataire soit chargé de la construction et de la gestion du crématorium.

Les prestations qu'il devra assurer seraient principalement les suivantes :

- la réalisation d'un crématorium adapté aux besoins du territoire ;
- la fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation ;
- l'exploitation de l'ensemble des installations du service ;
- le maintien en parfait état de fonctionnement des ouvrages et leur approvisionnement en fluides ;
- le renouvellement des ouvrages et du matériel ;
- l'accueil des usagers ;
- la gestion du personnel ;
- la gestion administrative et financière du service ;
- la perception des recettes sur les usagers.

Lors du Conseil Communautaire du 4 juillet 2013, les élus communautaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ont retenu la SAS ATRIUM, filiale du groupe SAUR, comme titulaire du contrat de délégation de service public pour la construction et la gestion du crématorium. Cet équipement, construit par le délégataire, sera implanté sur la commune d'Ajain, à proximité de la RN 145, sur un terrain appartenant au Grand Guéret.

Après réalisation de certains travaux de terrassement par la Communauté d'Agglomération, la société ATRIUM aura la charge de la construction du crématorium, pour un montant d'investissement estimé à plus de 1,8 millions d'euros HT, auxquels s'ajoutent près de 500 000 € de réinvestissements sur la durée du contrat pour assurer le gros entretien et le renouvellement des équipements et du bâtiment. Le crématorium répondra aux exigences de la réglementation sur le traitement des fumées applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Il comprendra par ailleurs une salle de cérémonie, ainsi qu'un espace de convivialité. Concernant les espaces extérieurs, le titulaire du contrat réalisera également un parking de 25 places ainsi qu'un jardin de dispersion des cendres.

Pour assurer le financement de cet investissement, le délégataire se verra également confier l'exploitation du service pour une durée de 30 ans. L'exploitation du service se fera sous le contrôle du Grand Guéret, qui dispose des moyens de s'assurer de la bonne exécution des missions de service public confiées au délégataire.

Le crématorium sera ouvert à tous les opérateurs funéraires.

Le contrat de délégation de service public avec l'entreprise ATRIUM a été signé lors d'un point presse le 8 juillet 2013.

Acquisition de l'ensemble immobilier de la BSMAT à Guéret, en vue de mettre en œuvre un projet de développement économique

Le Contrat de Redynamisation du Site de la Défense de Guéret (CRSD), signé le 22 décembre 2012 entre le Préfet de la Creuse et la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, prévoyait la cession foncière du site de la Base de Soutien Matériel de l'Armée de Terre (BSMAT) de Guéret à l'euro symbolique, au profit de la structure intercommunale, d'après l'application de l'article 67 de la loi de finances pour 2009.

Dans le cadre des restructurations prévues par le projet de loi de programmation militaire 2009-2014, les communes dont le tissu économique et urbain est le plus affecté par ces restructurations peuvent, sur leur demande, se voir transférer à l'euro symbolique les emprises immobilières libérées par les différents services du Ministère de la Défense, en vue de réaliser des opérations d'aménagement.

Les immeubles susceptibles d'entrer dans le champ du dispositif sont ceux pour lesquels une décision explicite d'inutilité a été prise par le Ministère de la Défense.

Concrètement, il s'agit des immeubles concernés par les opérations de restructuration de la défense réalisées entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2014.

Ce dispositif est instauré au profit des seules communes pour lesquelles la restructuration a un effet majeur, en particulier au regard du nombre d'emplois supprimés rapporté aux emplois existants, qui connaissent une situation de grande fragilité économique, sociale et démographique et qui disposent de capacités propres de redynamisation limitées, notamment au regard des caractéristiques du tissu économique et de ses évolutions récentes, ainsi que des perspectives de développement d'activités nouvelles sur le territoire concerné. Les groupements de communes peuvent bénéficier du dispositif par substitution des communes concernées, sur demande de ces dernières.

Ainsi, le Conseil Municipal de Guéret et le Conseil Communautaire ont délibéré dans ce sens les 25 juin 2012 et 5 juillet 2012, pour bénéficier de ce dispositif afin de permettre la cession du site de la BSMAT de Guéret à la structure intercommunale, pour l'euro symbolique, conformément au cadre prévu par la loi de programmation militaire 2009-2014.

Les parcelles concernées sont cadastrées section AI n° 1,3 et 429 sises sur la commune de Guéret, soit une superficie de 200 230 m². La surface du bâti est estimée à 52 919 m².

L'acte de vente a été signé le 6 décembre 2013 au siège de la Communauté d'Agglomération entre M. le Préfet de la Creuse et M. le Président de la Communauté d'Agglomération, et de Maître CHAIX, notaire à Guéret, avec le concours des notaires de l'Etat comme cela est prévu pour ce type de cession.

Concernant les modalités d'occupation et d'utilisation du site par le Détachement de la 13^{ème} BSMAT de Guéret et ce, jusqu'à sa dissolution au plus tard le 31 décembre 2014, une convention d'occupation a été signée le même jour au siège de la Com' d'Agglo.

L'objectif de cette acquisition est de permettre la mise en œuvre d'un projet d'aménagement consistant à accueillir une nouvelle activité économique créatrice d'environ 120 emplois sur le territoire, à savoir l'implantation par la Société "FUTURA FINANCES" d'une plate-forme logistique destinée à recevoir des stocks de tout type (alimentaire, textile, décoration...), à les traiter et à les expédier vers les magasins de l'enseigne NOZ du Centre et du Sud Ouest de la France.

Deux nouvelles démarches en matière d'action sociale communautaire

- Déclaration d'intérêt communautaire du soutien financier apporté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la Banque alimentaire de la Creuse

La Banque alimentaire de la Creuse est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Sa vocation est purement humanitaire.

Le fonctionnement des banques alimentaires repose sur le don et le partage. Il s'articule autour de quatre axes principaux : l'approvisionnement, la distribution, le fonctionnement et l'animation. Son objectif est d'aider l'homme à se restaurer, en luttant contre le gaspillage, la malnutrition et la sous-nutrition. En ce sens, La Banque alimentaire de la Creuse collecte, gère, partage et redistribue quotidiennement des denrées alimentaires aux associations adhérentes.

Son action se fonde donc sur la gratuité, le don, le partage, le bénévolat ainsi que le mécénat. Au-delà de sa mission dans le domaine de la nutrition et de la santé, elle joue un rôle d'entrepreneuriat social. En ouvrant le dialogue avec ses partenaires, elle contribue à l'accompagnement vers la réinsertion des personnes en situation de précarité ou d'exclusion. En leur fournissant une aide alimentaire, elle apporte à ces personnes un soutien indispensable.

À ce jour, la Banque alimentaire de la Creuse répond aux besoins de 3 200 bénéficiaires, 365 jours par an et enregistre une progression de 24 % par rapport à 2012. Elle s'inscrit également dans l'économie sociale et solidaire et emploie une personne en CDI, trois personnes en CAE et est en attente d'un service civique.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret couvre 6 associations concernées par les actions de la Banque alimentaire (dont le Secours Catholique, OASIS, la Croix Rouge), soit près de 60 000 kg de denrées alimentaires distribuées en 2012, équivalant à 120 000 repas (valeur totale : 165 655 €).

La Banque alimentaire de la Creuse siégeait en 2013 au 23 avenue Pierre Leroux à Guéret (245 m²), mais envisageait de déménager en 2014 dans de nouveaux locaux. Ces derniers sont situés dans le bâtiment qu'occupait précédemment "France Paratonnerres" à Saint-Sulpice-le-Guéretois, d'une superficie de 700m².

Son budget de fonctionnement était assuré en 2013 par les subventions de l'Etat (5 000 €), du Conseil Général de la Creuse (13 500 €) et de la commune de Guéret (2 500 €).

Le loyer de leurs nouveaux locaux est de 24 000 € par an ; la différence de 12 000 euros est en partie financée. Le Conseil Général de la Creuse abonde de façon pérenne l'association pour un montant de 6 000 €.

Aussi, pour lui permettre de bénéficier d'un financement complémentaire, la Banque alimentaire de la Creuse a sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret par courrier en date du 19 novembre dernier 2013 afin d'obtenir une subvention d'un montant de 3 000 €.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2013, le Conseil Communautaire a décidé de déclarer d'intérêt communautaire le soutien financier apporté par la Collectivité à la Banque Alimentaire de la Creuse .

- Soutien financier apporté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la Mission Locale de La Creuse

La Mission Locale de la Creuse est une structure associative, qui a pour objet d'accompagner des Jeunes Creusois dans leur insertion sociale et professionnelle.
Elle s'adresse aux jeunes de plus de 16 ans et de moins de 25 ans. Elle a un rôle d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Sur le plan territorial, l'action de la Mission Locale couvre l'ensemble du département de la Creuse.
Pour mener à bien sa mission, elle dispose de locaux à Guéret (l'ex-Bibliothèque Municipale), à Aubusson (dans les locaux de la MEF), à La Souterraine (dans les locaux de la MEF également).
Elle emploie dix-sept salariés dont onze conseillers et deux chargés d'accueil.

En 2013, la Mission Locale de la Creuse a reçu environ 2 000 jeunes creusois, soit 20 % de plus que l'année passée.

À la fin du mois de juillet 2013 et dans une étroite collaboration avec tous les acteurs de l'accompagnement, de l'emploi et du développement économique, l'association avait déjà signé 108 emplois d'avenir entre des employeurs et des jeunes creusois sur les 170 places auxquelles les jeunes Creusois accompagnés par la Mission Locale ont droit.

Compte-tenu du rôle majeur que la Mission Locale assure aujourd'hui en termes d'insertion sociale et professionnelle, les membres du Conseil d'Administration ont souhaité que le soutien financier apporté par les collectivités locales, aujourd'hui les communes (comme la Ville de Guéret), soit plutôt apporté par les Communautés de Communes du Département et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, dans la mesure où l'ensemble des EPCI creusois recouvre la totalité du territoire départemental.

Sur le territoire communautaire, à ce jour, seule la Ville de Guéret apporte une participation financière à la Mission Locale de la Creuse. Sur les 3 dernières années (2011/2012/2013), cette participation s'est élevée à 6 222 euros par an en moyenne.

Afin de soutenir et de poursuivre le développement de l'insertion sociale et professionnelle de la Mission locale de la Creuse, le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 12 décembre 2013 a décidé de déclarer d'intérêt communautaire, le soutien financier par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à cette association.

Recrutements 2013

► ACCUEIL PETITE ENFANCE

- Claire LEFEVRE - Assistante d'Accueil (remplacement suite à une mutation)
- Isabelle FOURNIER - Assistante d'Accueil (remplacement suite à une mutation)
- Stéphanie NADAUD - Emploi d'avenir
- Maryline ARDENT - Assistante d'Accueil
- Sandra PRABONNAUD - Assistante d'Accueil
- Florence ROUGERON - Assistante d'Accueil

► BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA

- Coralie DASNIAS - Agent d'entretien
- François LAWNIZACK - Chargé de l'action culturelle

► LOGEMENT ET HABITAT

- Christophe MAUCHAUSSAT - Agent gestionnaire de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

► PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUERET

- Romain FRAPPAT - Emploi d'avenir

► TRANSPORTS PUBLICS

- Dominique ROUANET - Responsable du service
- Marion CENDRIER - Agent de gestion administrative
- Aurélien NOUALLET - Emploi d'avenir
- Christopher ROCHA - Emploi d'avenir

Transfert de personnel

Par arrêté préfectoral n° 2012-15201 en date du 31 mai 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'est vu transférer la compétence en matière d' « organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. A ce titre, elle peut organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service ».

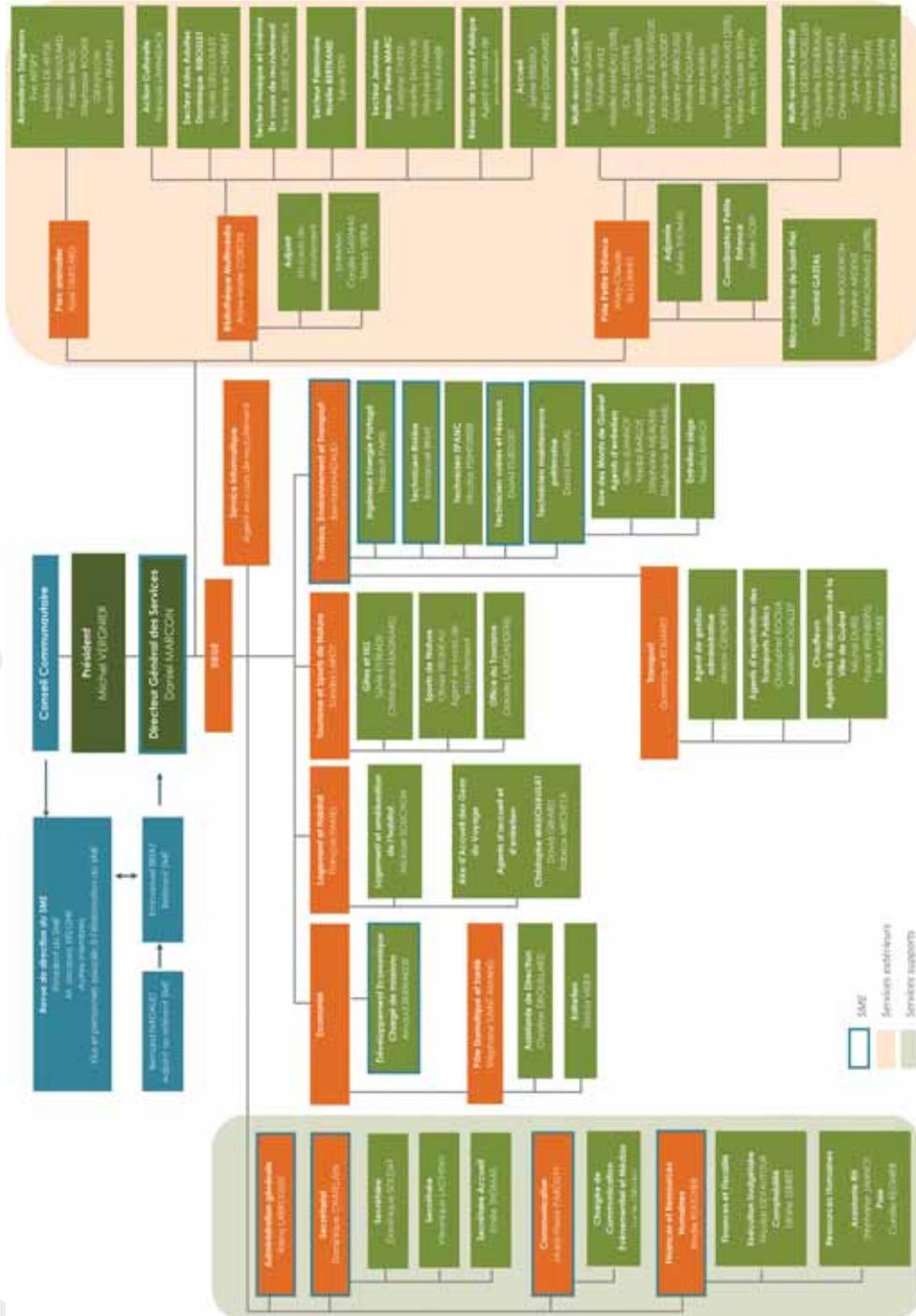
Dans le cadre de ce transfert, l'Agglo est devenue compétente pour l'organisation du service de Transports Publics sur son territoire. De ce fait, les personnels du service transports de la Ville de Guéret ont été consultés :

- 1 agent au grade d'Ingénieur Territorial,
- 2 agents au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe,
- 1 agent au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

L'agent au grade d'Ingénieur Territorial a accepté le transfert de la Ville de Guéret à la Com' d'Agglo à compter du 26 août 2013.

Les trois autres agents n'ont pas souhaité être transférés à la Communauté d'Agglomération. Ils ont été mis à disposition de la collectivité à compter de la même date.

La Communauté d'Agglomération a saisi le Comité Technique afin que celui-ci émette un avis sur ce transfert de personnel. Un avis favorable a ainsi été rendu le 28 juin 2013.



Les actions en faveur du personnel

En 2013, plusieurs actions particulières ont été menées pour le personnel de l'Agglo :

- La mise en place d'une prime de « fin d'année » versée au mois de novembre de chaque année pour les agents occupant un poste permanent (320 € net). Cette prime est proratisée en fonction du temps de travail de l'agent.
Dépenses pour la collectivité : 37 000 €.

- La Commission RH a travaillé à l'élaboration d'une politique d'hygiène et de sécurité au sein de la Collectivité. Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, les élus seront saisis de cette question afin de valider cette politique et de la mettre en œuvre.

- La mise en place du compte épargne temps pour l'ensemble des agents de la Com' d'Agglo (délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2013).

- L'organisation du « Noël des Enfants ».



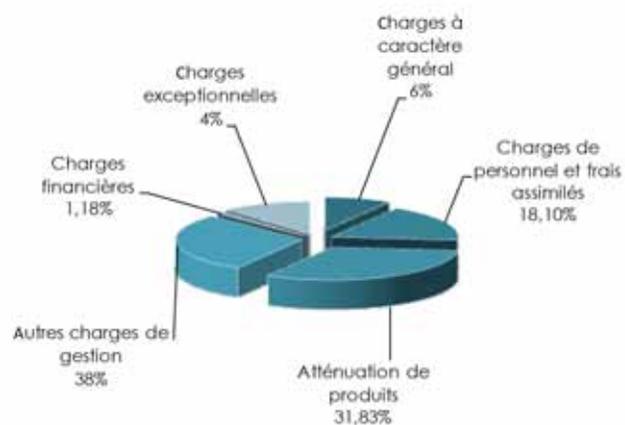
FINANCES ET FISCALITÉ

Budget général

(extrait des comptes administratifs approuvés par le Conseil Communautaire en mai 2014)

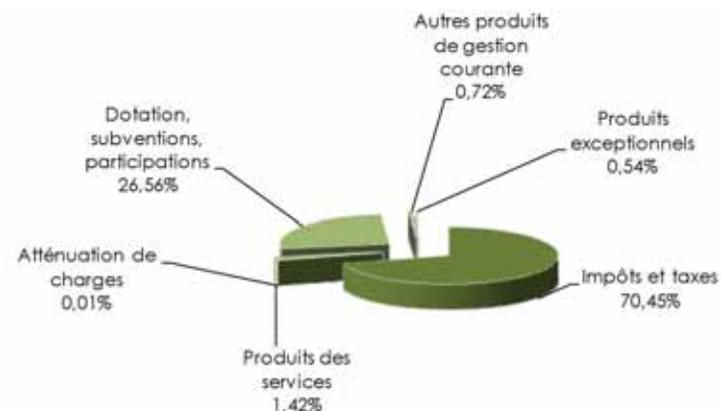
Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Charges à caractère général (fournitures, travaux entretien, frais administration)	1 885 286,22 €	1 325 538,94 €	70,31%
Charges de personnel et frais assimilés	2 864 645,00 €	2 818 638,87 €	98,39%
Atténuation de produits	4 956 416,00 €	4 956 353,73 €	100,00%
Autres charges de gestion (indemnités, subventions)	4 611 812,14 €	4 506 492,17 €	97,72%
Charges financières	210 000,00 €	184 309,65 €	87,77%
Charges exceptionnelles (dont subventions budgets annexes)	1 788 499,03 €	1 782 058,02 €	99,64%
Dépenses imprévues	- €	- €	0,00%
Total	16 316 658,39 €	15 573 391,38 €	95,44%



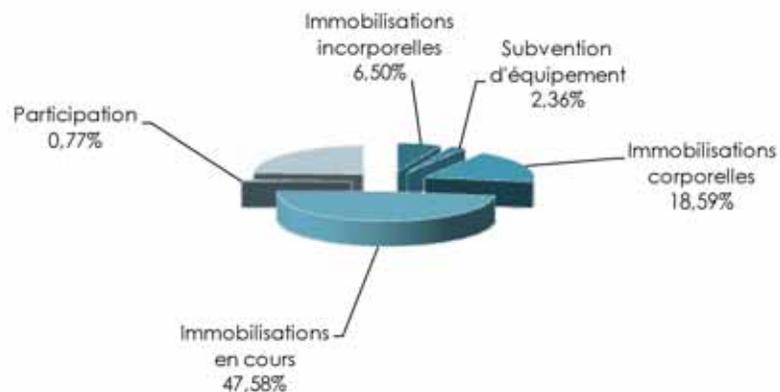
Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Impôts et taxes	11 308 589,18 €	11 571 215,82 €	102,32%
Atténuation de charges (remboursements sur rémunérations)	20 000,00 €	52 647,20 €	263,24%
Produits des services	250 000,00 €	232 564,98 €	93,03%
Dotation, subventions, participations	4 673 074,30 €	4 361 653,88 €	93,34%
Autres produits de gestion courante	111 500,00 €	117 468,70 €	105,35%
Produits exceptionnels	73 000,00 €	88 188,90 €	120,81%
Total	16 436 163,48 €	16 423 739,48 €	99,92%



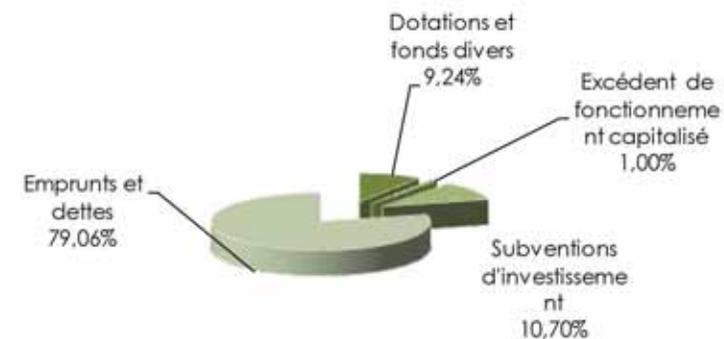
Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Immobilisations incorporelles	320 566,51 €	126 168,02 €	39,36%
Subvention d'équipement	137 500,00 €	45 800,00 €	33,31%
Immobilisations corporelles	698 690,45 €	361 135,17 €	51,69%
Immobilisations en cours	1 957 384,36 €	924 156,19 €	47,21%
Participation	15 000,00 €	15 000,00 €	100,00%
Remboursement du capital de la dette	507 000,00 €	469 997,57 €	92,70%
Total	3 636 141,32 €	1 942 256,95 €	53,42%



Recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Dotations et fonds divers	378 535,33 €	118 176,81 €	31,22%
Excédent de fonctionnement capitalisé	12 813,44 €	12 813,44 €	100,00%
Subventions d'investissement	556 324,05 €	136 904,32 €	24,61%
Emprunts et dettes	1 567 354,95 €	1 011 277,44 €	64,52%
Total	2 515 027,77 €	1 279 172,01 €	50,86%



Chiffres clés

Résultat global Budget général :

Fonctionnement : 760 343,01€

Investissement : 436 333,18€

Résultat global : 1 196 676,19€

RAR Recettes : 453 015,39€

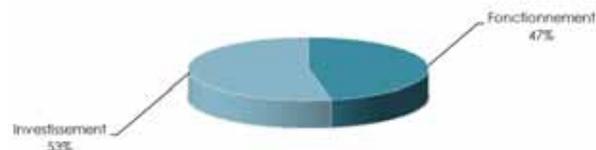
RAR Dépenses : 593 060,00€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" Immobilier d'Entreprises "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	504 212,40 €	314 662,69 €	62,41%
Investissement	3 007 243,65 €	355 562,53 €	11,82%
Total	3 511 456,05 €	670 225,22 €	19,09%



22

Recettes réelles

Recettes réelles			Taux de réalisation
	Prévisions budgétaires	Réalisations	
Fonctionnement	592 150,99 €	510 831,12 €	86,27%
Investissement	2 919 305,06 €	229 842,02 €	7,87%
Total	3 511 456,05 €	740 673,14 €	21,09%



Chiffres clés

Résultat global Budget Immobilier d'Entreprises :

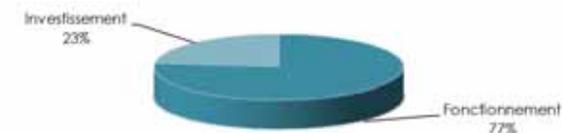
Fonctionnement : 108 829,78€
Investissement : -37 781,92€
Résultat global : 70 447,92€
RAR Recettes : 37 000€
RAR Dépenses : 104 047,86€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" Tourisme "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	606 891,45 €	475 879,68 €	78,41%
Investissement	1 208 588,69 €	145 397,37 €	12,03%
Total	1 815 480,14 €	621 277,05 €	34,22%



23

Recettes réelles

Recettes réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	635 437,82 €	667 402,65 €	105,03%
Investissement	1 180 042,32 €	198 110,21 €	16,79%
Total	1 815 480,14 €	865 512,86 €	47,67%



Chiffres clés

Résultat global Budget Tourisme :

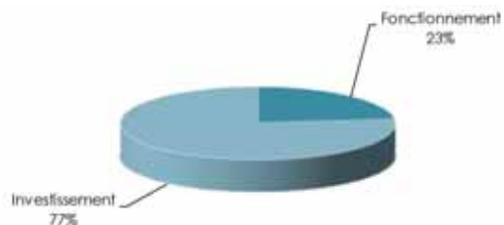
Fonctionnement : 162 976,60€
Investissement : 81 259,21€
Résultat global : 244 235,81€
RAR Recettes : 687 013,78€
RAR Dépenses : 751 511,20€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" Zones d'Activités "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 335 613,08 €	602 010,35 €	45,07%
Investissement	2 143 509,93 €	1 977 712,95 €	92,27%
Total	3 479 123,01 €	2 579 723,30 €	74,15%



24

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 379 450,35 €	1 497 000,91 €	108,52%
Investissement	2 099 672,66 €	322 505,10 €	15,36%
Total	3 479 123,01 €	1 819 506,01 €	52,30%



Chiffres clés

Résultat global Budget Zones d'Activités :

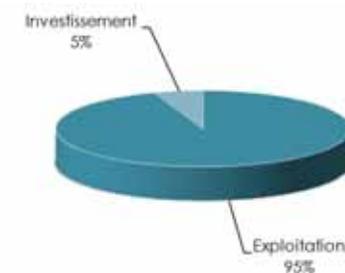
Fonctionnement : 851 153,58€
Investissement : -1 611 370,58€
Résultat global : -771 862,00€
RAR Recettes : 787 362,00€
RAR Dépenses : 15 500€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" SPANC "

Dépenses réelles

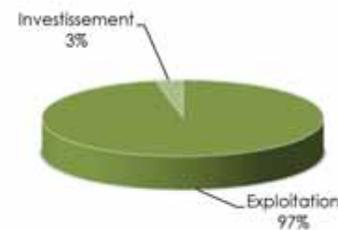
Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Exploitation	61 053,84 €	48 046,19 €	78,69%
Investissement	4 732,79 €	2 732,49 €	57,74%
Total	65 786,63 €	50 778,68 €	77,19%



25

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Exploitation	63 637,25 €	53 603,01 €	84,23%
Investissement	2 149,38 €	1 732,79 €	80,62%
Total	65 786,63 €	55 335,80 €	84,11%



Chiffres clés

Résultat global Budget SPANC :

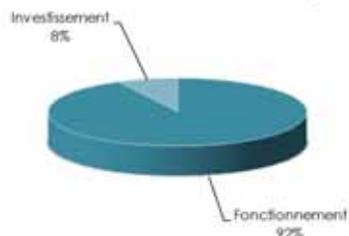
Fonctionnement : 2 973,41€
Investissement : 1 583,71€
Résultat global : 4 557,12€
RAR Recettes : 0€
RAR Dépenses : 0€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" Eco-village de Saint-Christophe "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	152 128,00 €	140 415,08 €	92,30%
Investissement	15 677,86 €	11 609,61 €	74,05%
Total	167 805,86 €	152 024,69 €	90,60%



26

Recettes réelles

Recettes réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	129 277,86 €	97 030,29 €	75,06%
Investissement	38 527,96 €	38 527,96 €	100,00%
Total	167 805,82 €	135 558,25 €	80,78%



Chiffres clés

Résultat global Budget ECOVILLAGE :

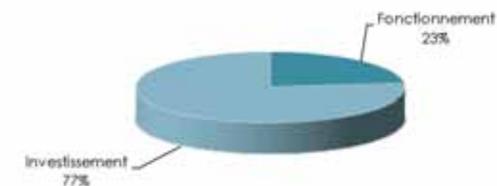
Fonctionnement : 89 717,88€
Investissement : -103 954,39€
Résultat global : -14 236,51€
RAR Recettes : 0€
RAR Dépenses : 0€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" Transports Publics "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	1 029 267,25 €	283 952,33 €	27,59%
Investissement	766 195,00 €	503 744,00 €	65,75%
Total	1 795 462,25 €	787 696,33 €	43,87%



27

Recettes réelles

Recettes réelles			Taux
	Prévisions budgétaires	Réalisations	de réalisation
Fonctionnement	1 029 267,25 €	376 103,96 €	36,54%
Investissement	766 195,00 €	631 195,00 €	82,38%
Total	1 795 462,25 €	1 007 298,96 €	56,10%



Chiffres clés

Résultat global Budget Transports Publics :

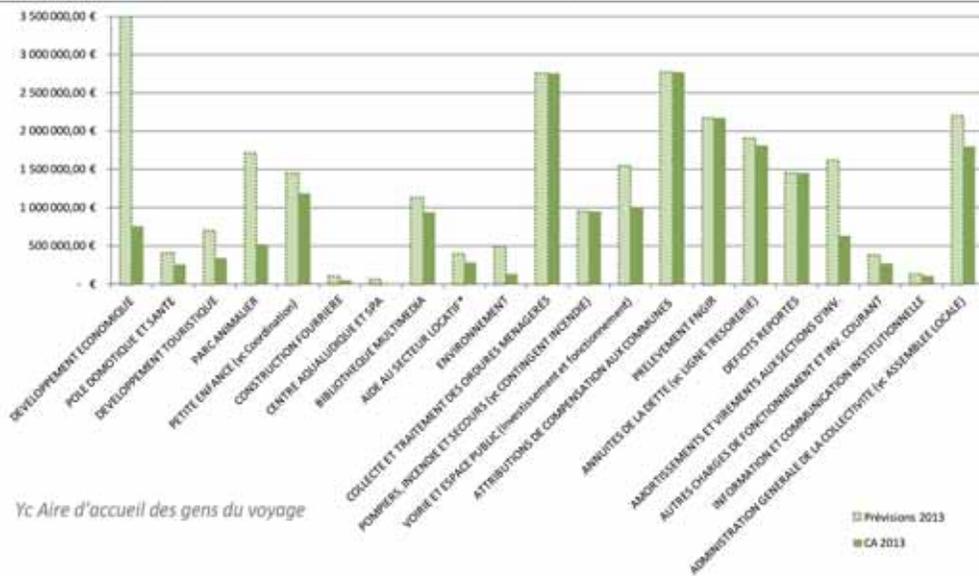
Fonctionnement : 92 151,63€
Investissement : 127 451,00€
Résultat global : 219 602,63€
RAR Recettes : 0€
RAR Dépenses : 57 547,69€

FINANCES ET FISCALITÉ

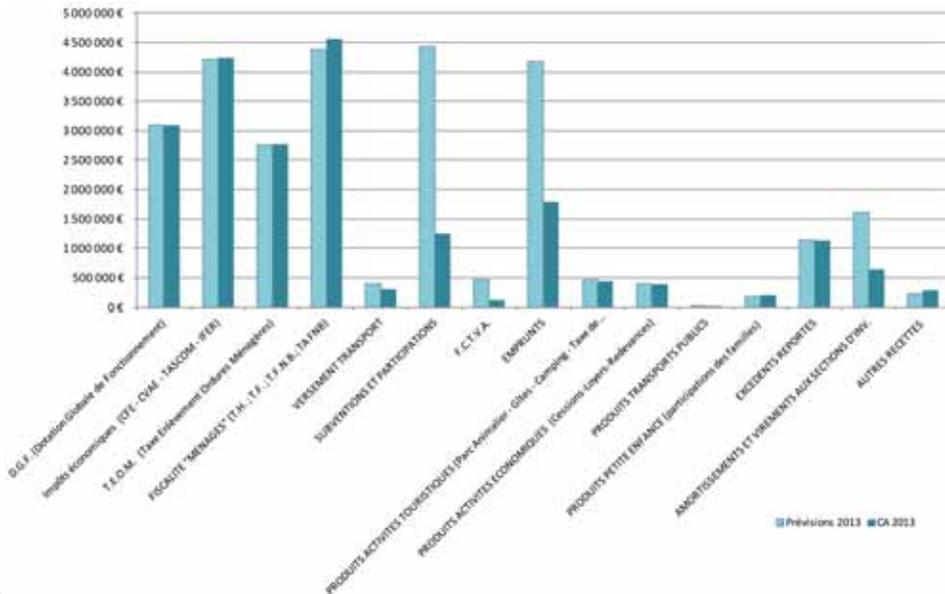
Budget consolidé

= budget principal + 5 budgets annexes

Présentation par domaines d'activités des dépenses consolidées



Présentation des recettes consolidées



FINANCES ET FISCALITÉ

Les indicateurs de loi ATR

Budget consolidé : le budget principal + les 4 budgets annexes

Population INSEE 2013 avec double compte : 30 070 hab.

Coût et Financement du service rendu	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	523,87 € / hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population	596,61 € / hab.
Dotation d'intercommunalité / population	102,93 € / hab.
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	21,60%

Effort d'équipement et son financement	
Dépenses d'équipement brut / population	142,92 € / hab.
Encours de dette / population	421,61 € / hab.
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23,95%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	70,67%

Fiscalité et capacité d'épargne	
Produit des impôts directs / population	260,16 € / hab.
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	95,62%

Intitulé du ratio et signification

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : mesure du niveau de service rendu
- Recettes réelles de fonctionnement / population : mesure des moyens financiers récurrents
- Dotation d'intercommunalité / population : mesure de la principale dotation de l'Etat
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : mesure relative des charges de personnel
- Dépenses d'équipement brut / population : mesure de l'effort d'équipement
- Encours de la dette / population : mesure de l'ampleur de l'endettement
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : mesure du poids relatif aux investissements
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : mesure volumétrique de l'endettement
- Produit des impôts directs / population : mesure des recettes provenant des contribuables
- Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement : mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement

Lexique

- Dépenses réelles de fonctionnement : dépenses courantes donnant lieu à des mouvements de fonds. Il peut s'agir de dépenses d'intervention ou de dépenses de moyens (frais financiers, personnel...)
- Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes courantes qui donnent lieu à des mouvements de fonds. Les principales d'entre elles sont la fiscalité directe et indirecte et les dotations reçues
- Encours de la dette : capital restant dû aux emprunts et dettes à long et moyen terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette annexé aux documents budgétaires
- Produit des impôts directs : produit de la taxe professionnelle unique hors compensations fiscales (c/7311)

FINANCES ET FISCALITÉ

Fiscalité
et attribution de compensation

Fiscalité

Libellés	Taux appliqué par décision du Conseil Communautaire (%)
Taxe d'habitation	11,84
TFPB	0,416
TFPNB	4,53
CFE	32,59

Attribution de compensation

	Atributions de Compensation 2013
Ajain	30 530 €
Anzême	285 104 €
Bussière	31 482 €
Gartempe	3 393 €
Glénic	6 383 €
Guéret	2 035 694 €
Jouillat	102 453 €
La Brionne	21 281 €
La Chapelle Taillefert	8 149 €
La Saunière	111 €
Montaigut le Blanc	452 €
Saint-Eloi	5 230 €
Savennes	3 500 €
St Christophe	1 251 €
St Fiel	3 472 €
St Laurent	5 230 €
St Léger le Guérétois	75 914 €
St Silvain Montaigut	3 263 €
St Sulpice le Guérétois	13 451 €
St Vaury	19 658 €
St Victor en Marche	1 160 €
Ste Feyre	142 124 €
Total	2 799 286 €

FINANCES ET FISCALITÉ

Subventions et participations financières

Subventions

Subventions 2013	
AMS DU CYCLISME FEMININ	7 000,00 €
AICA	2 500,00 €
Association du Pays de Guéret	87 969,00 €
ASSOC PAYS GUERET ST VAURY	43 984,50 €
ASSOCIATION LES P'TITS PAS	34 579,00 €
ASSOCIATION LES P'TITS PAS	10 374,00 €
ASSOCIATION MARCHÉ EN L'AIR	3 300,00 €
CREUSE OXYGENE	34 000,00 €
CREUSE OXYGENE	17 000,00 €
GAL Pays de Guéret	35 471,25 €
GROUPE ACTION LOCALE PAYS DE G	28 631,25 €
INITIATIVE CREUSE GARTEMPE	6 075,40 €
JEUNES AGRICULTEURS DE LA CREUSE	5 000,00 €
KAYAK CLUB MARCHOIS	2 500,00 €
LABYRINTHE GEANT DE GUERET	3 500,00 €
LIMAIR	3 512,00 €
LIMOUSIN ACTIF	10 000,00 €
LIMOUSIN TV (SAS)	7 000,00 €
MGEN CENTRE MEDICAL / projet Livinwell	5 000,00 €
Office du Tourisme des Monts de Guéret	197 000,00 €
OFFICE TOURISME MONTS DE GUERE	76 000,00 €
OFFICE TOURISME MONTS DE GUERE	49 250,00 €
OFFICE TOURISME MONTS DE GUERE	49 250,00 €
SEM MAISON DU LIMOUSIN	3 915,00 €
Association Maison de la Creuse	25 000,00 €

Participations

Participations 2013	
CENTRE REGIONAL DU LIVRE-ALCOL	46,00 €
CONSERVATOIRE REGIONAL ESPACES	650,00 €
PALME ASSOCIATION	1 800,00 €
ADCF 2	3 057,35 €
IDEAL CONNAISSANCES	910,00 €
C.GHHML	35,00 €
LES MACONS DE LA CREUSE	30,00 €
ASSOC MAIRES ET ADJOINTS CREUS	1 377,57 €
OREE (ASSOCIATION)	2 000,00 €
AMIS DE LA CREUSE	28,00 €
CENTRE REGIONAL DU LIVRE-ALCOL	46,00 €
FEDERATION FRANCAISE CYCLISME	800,00 €
ARCHIVES EN LIMOUSIN	28,00 €
FEDERATION NATIONALE DES SCOT	500,00 €
SOL A SOL EN LIMOUSIN	911,67 €
CAUE DE LA CREUSE	10 525,00 €
GITES DE FRANCE	1 938,00 €
ADRT 23 TOURISME CREUSE	350,00 €
ASSOC "AMIS ROBERT MARGERIT"	25,00 €
CPIE DES PAYS CREUSOIS L'ESCUR	2 456,00 €
WELCOME EN LIMOUSIN	70,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	1 000,00 €
ALTRO	2 000,00 €
GANG	50,00 €
ATELIERS CREUSE RECYCLABULE	1 455,00 €
AUTONOLAB	1 000,00 €
SNOPZ	170,00 €

Location immobilière

► [Location du local n°4 au Village d'Accueil d'Entreprises à M. Fabrice GARAUD pour une période de 24 mois](#)

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'Agglomération exploite le Village d'Accueil d'Entreprises destiné à accueillir des entreprises artisanales. Une nouvelle entreprise de tapissier-décorateur s'est installée sur ce site. Cette entreprise est dirigée par M. Fabrice GARAUD.

Il travaille depuis près de 30 ans dans le domaine de la tapisserie et il était jusqu'en décembre 2012, salarié dans une entreprise familiale sur Châteauroux « Les Convenances ». Cette entreprise regroupe un ensemble de spécialistes de la décoration d'intérieur (architectes intérieurs, designers et artisans).

Fort de cette expérience et ayant l'envie de travailler à son compte, M. Fabrice GARAUD qui habite actuellement à Pionnat s'est rapproché de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Creuse pour travailler sur son projet de création d'entreprise.

Il a démissionné de l'entreprise « Les Convenances » en décembre 2012 afin de démarrer son activité de tapissier d'ameublement sur Guéret. Il travaillera avec comme clients les particuliers et les marchands de meubles en essayant de se démarquer de la concurrence en réalisant une partie significative de son activité en création (canapés, fauteuils, matelas, sommiers...). Bien entendu, au début de son activité et afin de développer sa clientèle, il réalisera également des travaux de restauration.

32 Pour démarrer son activité, M. GARAUD avait besoin d'un atelier d'un minimum de 100 m², d'une partie bureau lui permettant de recevoir ses clients et d'une pièce pouvant faire office de show-room.

Le Village d'Accueil d'Entreprises dispose d'un local de 181 m², avec un atelier de 135 m², un bureau et une pièce pouvant servir d'exposition. Il était donc tout à fait cohérent de lui louer ce local particulièrement bien adapté à ce type d'activité. Un bail à titre précaire a donc été signé avec M. GARAUD et ce pour une période de 24 mois et un loyer de 380 € HT mensuel.

► [Location d'un bureau sur le site "Bureaux d'Accueil d'Entreprises" au cabinet "Architectes Associés" pour une période de 2 ans](#)

Le Cabinet d'architectures « Architectes Associés » est une SARL gérée par Emmanuel DUTHEILLET DE LAMOTHE. Cette entreprise est actuellement basée à Limoges et son siège social est à Saint Yrieix la Perche.

Le cœur d'activité de l'entreprise est la réalisation de constructions publiques, principalement rattachées aux secteurs de l'enseignement, de la santé et des sports et loisirs. Cette entreprise intervient également pour réaliser des constructions à l'attention du secteur privé marchand (ateliers, bureaux) et résidentiel.

Actuellement, l'entreprise emploie 8 personnes dont le gérant.

Dans l'objectif d'étendre son activité sur le département de la Creuse, cette société a souhaité s'installer sur Guéret dans un bureau lui permettant de travailler en relation avec les secteurs publics et privés locaux.

Ce cabinet d'architectures a déjà travaillé sur des dossiers locaux récemment et notamment :
- sur la restructuration des locaux pour l'installation d'un appareil IRM au Centre Hospitalier de Guéret,
- sur la rénovation de l'externat du lycée Jean Favard de Guéret.

Plus généralement sur la Région Limousin, l'entreprise a participé à la réalisation des équipements suivants :
- un restaurant scolaire à Bellac,
- une salle des Congrès et un centre aquarécricatif à Saint Yrieix la Perche,
- une gendarmerie à Châteauneuf la Forêt.

Cette société dispose d'une importante expérience et d'un savoir-faire reconnu dans la Région Limousin.

Pour exercer son activité dans les meilleures conditions, il est donc décidé de louer un bureau de 14 m² sur le site « Bureaux d'accueil d'entreprises » à la société « Architectes Associés, représentée par M. Emmanuel DUTHEILLET DE LAMOTHE et ce, pour une période de 2 ans.

Taux de cotisation foncière des entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle payée par les entreprises est remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET). Cette dernière est composée d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

La réforme s'est appliquée à la Communauté d'Agglomération à partir de l'année 2011 et elle s'est vu transférer le taux Départemental et Régional de l'ancienne taxe professionnelle. Une part des frais d'assiette et de recouvrement est également transférée par l'Etat.

La Communauté d'Agglomération a opté pour un régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au sens de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Elle perçoit donc l'ensemble de la fiscalité économique du territoire et fixe un taux unique pour celui-ci.

L'intégration des communes isolées, Anzême et Jouillat, implique de fait, le transfert des impôts économiques à la Communauté d'Agglomération. Il s'agit de la CFE, la CVAE, la TASCOM et l'IFER. L'intégration de la Commune de Saint-Eloi, membre de la CIATE, implique le transfert de ces impôts économiques de la CIATE vers la Communauté d'Agglomération.

Le transfert de la CFE, seul impôt économique sur lequel l'Agglo vote un taux, implique que le taux EPCI sera appliqué sur l'ensemble du territoire.

Afin de faire converger le taux de l'EPCI, le taux des communes isolées, Anzême et Jouillat, et le taux de la Commune de Saint-Eloi suite à son retrait de la CIATE, la législation institue une période d'unification progressive du taux de CFE (article 1609 nonies C du CGI).

Il est proposé que l'unification des taux de CFE se fasse suivant le régime dérogatoire prévu par le Code Général des Impôts afin de garantir un maintien du produit de CFE perçu par la Communauté d'Agglomération. Pour parvenir à ce résultat, il a donc été décidé de voter un taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 32,59 % pour l'année 2013.

Transfert de la compétence en matière d'études de diagnostic territorial foncier agricole

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, l'agriculture représente dans toutes ses composantes :

- une activité économique majeure de par l'ensemble de ses filières : élevages, polycultures (herbe, céréales, arboriculture, maraichage), sylviculture... ;
- une fonction primordiale dans l'aménagement de l'espace, au sein d'un territoire en pleine expansion urbaine, qu'il convient de maintenir, de renforcer : occupation des sols, structuration des paysages, entretien des espaces naturels et forestiers, animation de l'espace rural ;

- une activité en prise directe avec les objectifs environnementaux de développement durable : maintien de la biodiversité, préservation des ressources naturelles (eau, sols...) ;

- un domaine et une activité en constante évolution et aux problématiques diverses, souvent méconnus du grand public.

Un diagnostic agricole territorial sera donc réalisé et aura pour objectifs :

- de mesurer le poids de l'agriculture et de connaître ses spécificités,
- d'évaluer ses atouts et ses contraintes,
- d'imaginer ses perspectives d'amélioration et/ou de transformation à partir d'un scénario d'évolution volontariste, tout en prenant en compte les plans, programmes et actions mises en œuvre aux différentes échelles intercommunales (SCOT, PLU, schéma de développement touristique, Contrat de rivière...) et intracommunales : Europe (PAC), Etat, Région et Département...
- de proposer, en concertation avec les acteurs de ce domaine économique, un certain nombre d'actions visant à développer et/ou diversifier ces activités tout en répondant aux objectifs de développement durable.

L'enjeu est d'aboutir à un programme d'actions touchant les domaines du développement économique et touristique, de l'aménagement de l'espace, de la préservation de l'environnement afin de maintenir cette activité primordiale et caractéristique de notre territoire.

Le diagnostic territorial doit porter sur les aspects suivants :

- le territoire foncier agricole,
- les différents types d'exploitations et leur devenir,
- aspects environnementaux,
- les exploitants.

34 Les élus communautaires autorisent donc le transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de la compétence relative à la réalisation d'études de diagnostic territorial foncier agricole.

Mise en place d'une borne de puisage réglementée sur le réseau de distribution d'eau industrielle

Depuis la création du Parc Industriel des Garguettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dispose d'un réseau de distribution d'eau de qualité industrielle, mise à disposition des entreprises du Parc pour des usages ne nécessitant pas une eau de qualité « potable » (usages liés aux process industriels, refroidissement, lavage, etc.).

Ce réseau de distribution dessert à l'heure actuelle, la seule entreprise AMIS, malgré quelques manifestations d'intérêt de la part d'autres entreprises, mais sans concrétisation à ce jour.

Cette situation induit quelques difficultés dans le fonctionnement du réseau. En effet, la faible consommation d'eau, associée à un équipement dimensionné pour des besoins bien supérieurs, provoque des difficultés d'ordre électro-mécanique (pompes) et qualitatifs (stagnation de l'eau) dans le réseau entraînant un redéveloppement algal et une baisse de qualité.

L'impossibilité technique de maintenir la qualité nécessaire nous oblige, à l'heure actuelle, à fournir de l'eau issue du réseau d'eau potable de la Ville de Guéret (et facturée à la Communauté d'Agglomération au prix de l'eau potable), mais toujours facturée au prix de l'eau industrielle aux entreprises.

Lors de sa séance du 13 novembre 2012, la Revue de Direction a proposé de résoudre ce problème avec, d'une part, la remise en service de la station du point de vue de ses équipements (remplacement des pompes et mise en place de variateurs, remplacement du ballon anti-bélier) et d'autre part, de développer le réseau de distribution en proposant un nouveau service sous la forme d'une borne de puisage, en libre-service payant.

Cette borne de puisage serait destinée à répondre aux besoins ponctuels d'entreprises de BTP, voirie, VRD, etc., qui aujourd'hui se fournissent en eau sur les équipements de défense incendie.

Selon les estimations faites par le prestataire de la Ville de Guéret, le volume d'eau pompé sur les poteaux incendie peut être évalué à 2 000 m³ par an minimum, ce qui doublerait le volume d'eau industrielle actuellement fourni par la Communauté d'Agglomération.

Le principe de fonctionnement serait le suivant :

- une borne de puisage à carte prépayée est installée sur le réseau d'eau industrielle, avec des équipements de voirie permettant le stationnement d'un poids-lourd de manière sécurisée ;
- un règlement de service adapté est mis en place, définissant la qualité de l'eau disponible et le tarif de vente aux entreprises ;
- des cartes prépayées donnant droit au prélèvement d'un volume défini seront proposées aux entreprises intéressées et rechargeables au siège de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une borne de puisage sur le réseau d'eau industrielle.

Signature du précontrat d'agglomération avec le Conseil Régional du Limousin

Dans l'objectif de poursuivre les contractualisations engagées avec les territoires depuis plus de 10 ans, le Conseil Régional du Limousin a souhaité contractualiser avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, afin d'anticiper les projets qui se réaliseront prochainement et les soutenir financièrement.

Cela se traduit par la signature d'un précontrat d'agglomération en vue d'accompagner des actions structurantes dès 2013, permettant ainsi d'anticiper la réalisation du prochain contrat mixte d'agglomération sur la période 2014-2020 et dont la signature n'interviendra qu'en 2014.

Ce précontrat d'agglomération a pour objectif de financer des actions à engager par la Communauté d'Agglomération, s'inscrivant dans un objectif de développement local.

Une agglomération doit travailler sur tous les aspects favorisant le développement, et au travers de ses compétences, la Communauté d'Agglomération a prévu de réaliser un certain nombre d'opérations (études prospectives, nouveaux services, réalisation d'équipements) qui s'inscrivent dans cette démarche de progression.

Dans le cadre de ce précontrat d'agglomération, les actions suivantes seront inscrites :

- Création et aménagement d'une salle de conférence au Centre de Ressources Domotique de Guéret ;
- Création d'un showroom dans l'enceinte du Centre de Ressources Domotique de Guéret ;
- Réalisation d'études de définition et d'organisation d'un pôle d'échange intermodal de transports à partir de la gare SNCF de Guéret ;
- Soutien au projet de mobilité urbaine ;
- Mission de programmation pour la réalisation d'une piscine avec espaces aquatiques et autres espaces de loisirs annexes ;
- Réalisation d'un diagnostic foncier agricole territorial ;
- Création du Pôle Nature des Monts de Guéret ;
- Etude de programmation relative à l'aménagement d'un nouvel Office de Tourisme et du sentier d'interprétation de la ville de Guéret.

35

Modification ou fixation de prix de vente des terrains

► [Modification des prix de vente des terrains sur les Zones d'Activités de " Vernet ", " Cher du Prat ", " Granderaie " sur Guéret, " Cher du Cerisier " sur Saint-Fiel et " Champs Blancs " sur Sainte-Feyre](#)

Durant la période 2005-2010, il a été décidé d'aménager des zones d'activités sur l'Agglomération, à proximité de la RN 145, afin de permettre aux entreprises de s'installer dans de bonnes conditions. Ainsi, ces aménagements portaient sur :

- une voirie adaptée,
- la gestion collective des eaux usées et des eaux pluviales,
- la desserte en électricité et gaz naturel,
- la défense incendie,
- l'éclairage public,
- le haut débit,
- des aménagements paysagers.

Des prix de vente avaient été fixés sur ces zones d'activités, comme suit :

Zones d'Activités	Prix de vente au m ²
" Vernet "	15 €
" Cher du Prat "	24 €
" Granderaie "	25 €
" Cher du Cerisier "	17 €
" Champs Blancs "	16 €

Or, il s'avère que certains prix proposés à la vente ne semblent pas particulièrement adaptés, notamment aux entreprises locales qui souhaitent se développer et qui doivent assumer le coût d'acquisition du foncier et de la construction immobilière.

La Commission des Affaires Economiques a étudié le sujet et en a conclu que certains prix de vente proposés sur l'agglomération étaient élevés, comparativement à des agglomérations de même taille bloquant de ce fait certaines implantations.

Conformément à la réglementation, le Service "France Domaines" a été consulté le 5 avril 2013 pour obtenir un avis sur un prix de vente en euros HT des terrains situés sur ces zones d'activités. Le Service "France Domaines" a transmis son avis, fixé à 15 € HT /m².

Aussi, pour plus de cohérence et pour valoriser à sa juste valeur le foncier aménagé et sur avis de la Commission des Affaires Economiques le Conseil Communautaire a décidé de fixer un prix de vente unique de 15 € HT/m² pour l'ensemble des zones d'activités évoquées préalablement.

► [Fixation des prix de vente des terrains sur la Zone d'Activités " La Jarrige " à Saint-Vaury](#)

Dans le cadre de la réhabilitation des anciennes zones d'activités, le Conseil Communautaire réuni le 5 juillet 2012 a approuvé le plan de financement concernant les travaux à engager sur la Zone d'Activités « La Jarrige » sur Saint-Vaury.

A ce titre et à compter du mois d'avril 2013, les travaux suivants ont débuté :

- reprise de la voirie principale,
- création d'un réseau de collecte des eaux pluviales, d'un bassin de stockage et de traitement des eaux pluviales,

- intégration et reprise du réseau d'eaux usées à la nouvelle station d'épuration aménagée par la commune de Saint-Vaury,
- enfouissement des réseaux secs (EDF, éclairage, France Télécom),
- pose de mâts d'éclairage,
- aménagement paysagers complémentaires.

Dans le même temps que la réalisation des travaux, cinq parcelles vont pouvoir être mises à disposition des entreprises qui souhaiteraient s'installer sur la zone d'activités. Ces parcelles sont comprises entre 1100 et 1800 m² et doivent permettre à des activités artisanales de se développer sur une surface totale de 7 597 m², à comparer avec les 12 480 m² actuellement.

Pour commercialiser ces terrains, il s'agit désormais de fixer un prix de vente. Egalement, le Service "France Domaines" a été consulté le 5 avril 2013. L'avis transmis à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret fixe l'estimation à 12 € HT/m². La Commission des Affaires Economiques a fait la proposition d'un prix de vente fixé à 12 € HT/m², ce qui diffère des prix de vente sur les communes de Guéret, Sainte Feyre ou Saint Fiel. La Commission a jugé que ce prix moins élevé devrait permettre à la Zone d'Activités « La Jarrige » d'être aussi attractive que les zones d'activités plus proches de Guéret.

Le Conseil Communautaire a décidé donc de fixer le prix de vente des parcelles sur la Zone d'Activités « La Jarrige » à 12 € HT/m².

Passation d'un avenant au Contrat de Redynamisation du Site de la Défense (CRSD)

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation du site de la Défense, un certain nombre d'actions a été prévu pour permettre à l'agglomération de Guéret de minimiser les pertes d'emplois sur le territoire en en créant de nouveaux.

Ces actions concernaient :

- le reclassement des personnels de la BSMAT,
- la reconversion du site,
- le développement d'actions économiques sur le territoire.

Afin de faire évoluer ce plan d'actions et de l'adapter à la stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, le Président de la Collectivité a sollicité la Préfecture afin d'envisager les modifications suivantes :

- ne plus conduire la phase de l'action 4 du CRSD, correspondant à « la recherche de repreneurs du site du détachement de la 13^{ème} BSMAT à Guéret », ce qui libère 76 000 € de subvention FRED,
- abandonner l'action 6 : « détecter les potentiels de valorisation des matières issues des process et des produits en fin de vie », ce qui libère 10 800 € de subvention FNADT,
- abandonner également l'action 7 « étudier la programmation d'un éco-quartier tertiaire », ce qui libère 18 000 € de subvention FNADT.

Ainsi, les 104 800 € de subvention de l'Etat au titre du CRSD ainsi dégagés permettront de soutenir une action de prospection d'entreprises sur une période de trois ans, avec le concours d'un cabinet extérieur. Ces modifications ont été validées par le comité technique interministériel qui s'est réuni le 23 octobre 2013, sous la forme d'un projet d'avenant au Contrat de Restructuration du Site de la Défense de Guéret. Le Conseil Communautaire a approuvé le projet d'avenant au CRSD de Guéret (afin que cet avenant soit signé entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret).

Mission de prospection d'entreprises et d'investissements immobiliers

Lors de la période 2009-2011, une action de prospection d'entreprises avait été engagée par la Collectivité. Cette action répondait au besoin d'être mis en contact avec des entreprises industrielles ayant des projets de développement.

Cette mission de prospection a permis le contact avec la société " Futura Finances " qui prévoit l'implantation en 2015, d'un centre logistique sur le site de la BSMAT et la perspective d'une création à minima de 120 emplois sur la période 2015-2018.

Cependant, la prospection ne peut aboutir à des implantations sans une politique immobilière attractive. La Commission des Affaires Economiques a fait le constat de la faiblesse du territoire concernant l'immobilier d'entreprises. En effet, le manque d'investisseurs locaux spécialisés dans ce domaine est un frein important à l'accueil d'entreprises extérieures au territoire.

De plus, localement, au-delà de la problématique industrielle, le cœur de Guéret est touché par la désaffection du petit commerce. C'est une problématique essentielle à gérer, car la fermeture des commerces de Centre-Ville ternit l'image de l'agglomération. Une action a été engagée récemment par la Ville de Guéret avec la création d'un poste de manager de centre-ville, mais cela ne semble pas suffisant pour freiner la localisation des entreprises autour des grands ensembles commerciaux.

Pour répondre à ces défis, la Communauté d'Agglomération a souhaité être accompagnée par des professionnels spécialisés dans des démarches prospectives nécessaires à tout développement territorial.

La Commission des Affaires Economiques, réunie le 25 juin 2013, a validé un ensemble d'actions à mettre en œuvre et susceptibles d'améliorer l'attractivité du territoire.

38 Il a donc été décidé en conséquence de lancer une action de prospection d'entreprises sur une période de 3 ans, dont les objectifs seraient les suivants :

- prospection et mise en contact d'entreprises avec la collectivité sur des projets de création ou de développement d'activités industrielles ;
- appui aux entreprises « détectées » pour faciliter leur implantation sur le territoire par la réalisation d'avant projets architecturaux et de plans de financements prévisionnels relatifs à l'investissement immobilier ;
- réalisation d'investissements immobiliers sur les terrains, propriété de la Communauté d'Agglomération (Parcs d'activités, Parc Industriel) ;
- prospection d'entreprises commerciales, réalisation d'avant projets architecturaux et réalisation d'opérations immobilières collectives dans le Centre Ville de Guéret.

Cette action sera réalisée sur une période de 3 ans (2014-2016).

Adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association " Solutions Alternatives et Solidaires en Limousin "

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe de nombreuses activités qui de par leur statut (associations, coopératives, fondations, mutuelles) ou leur vision d'un nouveau modèle de fonctionnement de l'économie (commerce équitable, insertion par l'activité économique), respectent des principes d'égalité des personnes, de solidarité entre membres et d'indépendance économique.

De nombreuses structures de l'ESS coexistent sur le territoire, mais elles rencontrent actuellement un certain nombre de difficultés :

- intégration dans le tissu économique local et social insuffisante,
- identification limitée qui entraîne un plafonnement de l'activité,
- méconnaissance des autres acteurs et absence de synergies.

Pour remédier à ces difficultés, le SIERS a décidé de favoriser la création d'une association dénommée Sol.a.sol aux fins d'unir l'ensemble des structures de l'Economie Sociale et Solidaire.

La première action envisagée est la création d'un groupement d'achat responsable en Limousin, afin de mettre en relation économique les acteurs de l'ESS proposant des prestations et des acheteurs engagés (entreprises, administrations et collectivités) qui sont potentiellement de futurs clients pour les prestataires.

Le programme d'actions prévu pour l'année 2013 est le suivant :

- recrutement d'un médiateur ;
- animation d'un site Internet ;
- diagnostic territorial par une rencontre individuelle des prestataires et des acteurs ;
- formalisation d'une charte d'engagement et des critères d'adhésion.

L'Assemblée Générale de l'association réunie le 29 avril 2013 a défini le niveau de cotisation pour 2013 à 0,03€ par habitant, soit pour la Communauté d'Agglomération un montant de 911,67 €.

Etude pour la mise en place d'une structure immobilière publique en Creuse : approbation du plan de financement

Dans le cadre de ses missions, "Limousin Expansion" anime chaque mois une cellule de coordination sur le département, relative aux projets de création, développement d'entreprises ou assistance aux entreprises en difficultés.

Lors de ces réunions de coordination auxquelles participent les différents acteurs économiques publics du département et notamment la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, il a été fait le constat que des difficultés prégnantes dans le domaine de l'investissement immobilier bloquaient l'implantation ou le développement de certains projets. Ce constat avait également été fait par la Commission des Affaires Economiques de la Communauté d'Agglomération.

Pour répondre à cette problématique, "Limousin Expansion", en partenariat avec les acteurs du développement économique creusois, souhaite étudier la faisabilité d'une structure immobilière publique en Creuse.

Cette action doit permettre de créer les conditions favorables à une meilleure attractivité du territoire.

Un appel d'offres a été lancé par Limousin Expansion pour réaliser cette opération et c'est le cabinet SCET, filiale de la Caisses des Dépôts et des Consignations, qui a été retenu.

La SCET propose d'organiser la mission en 3 phases et ce sur une période de 3 mois :

- ▶ Phase 1 : Recensement des besoins des entreprises
 - Etape 1 : Evaluation des besoins en matière d'immobilier à vocation économique.
 - Etape 2 : Analyse du besoin immobilier et du potentiel de création d'offre.
- ▶ Phase 2 : Recensement de l'immobilier disponible en Creuse
 - Etape 1 : Recensement de l'offre existante sur le département de la Creuse auprès des acteurs locaux et des outils du développement économique,
 - Etape 2 : Analyse de l'offre existante et de son potentiel par typologie de produits,
 - Etape 3 : Synthèse de l'offre et de la demande et évaluation de l'offre complémentaire à développer.

39



- ▶ Phase 3 : Définition des montages juridiques et financiers
 - Etape 1 : Identification du positionnement de la structure et de l'offre à développer,
 - Etape 2 : Définition des montages financiers et élaboration du plan d'affaires de la structure,
 - Etape 3 : Proposition de scénarii de structurations juridiques,
 - Etape 4 : Dimensionnement du capital et définition des étapes clés pour la structuration de la structure.

Le coût de cette mission est de 29 950,80 € et la participation de la Communauté d'Agglomération sera de 2500 €.

Le point sur les travaux

▶ Aménagement Réseaux EU et EP – Rue du Cros

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret envisageait la réhabilitation complète de la Rue du Cros. Dans un premier temps, afin de pouvoir ultérieurement réaliser les aménagements de surface, il a été nécessaire de reprendre l'ensemble des réseaux de cette rue. Sur cet espace, le réseau d'eaux pluviales est sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Les réseaux eau potable, eaux usées sont sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Guéret.

Afin de simplifier l'étude et l'exécution des travaux dépendants de l'Agglo et de la Ville de Guéret, il s'avèrait opportun de confier l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage des réseaux relevant des deux collectivités à la Ville de Guéret. De plus, la Ville de Guéret disposant au sein de ses Services Techniques d'un Bureau d'Etudes et Travaux Voirie/Réseaux rassemblant les compétences nécessaires au projet, ces derniers ont été désignés comme maître d'œuvre de l'opération.

En application de l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, la Commune a donc été désignée comme maître d'ouvrage unique des opérations suivantes : réfection totale sur les ouvrages " Réseau Eau Potable ", " Réseau Eaux Usées ", " Réseau Eaux Pluviales " sis sur cette même commune.

Et la com ?

En 2013, la communication sur le Parc Industriel et les Zones d'Activités s'est faite essentiellement via des informations sur le site Internet de l'Agglo, un encart publicitaire dans le magazine PANORAMA DES ENTREPRISES édité par Centre France et distribué dans les régions Auvergne et Limousin, des communiqués de presse, l'édition de documents d'appel style plaquettes.

Enseignement / formation

● Formations étudiants

▶ Licence Pro Domotique et Autonomie des Personnes (Université de Limoges - Faculté des Sciences - ENSIL)

▪ Année scolaire 2012 – 2013

- 20 étudiants ont été accueillis au Centre de Ressources Domotique (CRD) de septembre 2012 à fin février 2013 (14 demi-journées), la période de mars à juin étant réservée aux stages.

▪ Année scolaire 2013 - 2014

- 20 étudiants ont fait leur rentrée le lundi 2 septembre 2013 et se sont vus remettre un " kit " d'accueil avec supports promotionnels autour des activités et structures du Grand Guéret, le règlement intérieur public du CRD et des informations sur l'établissement.

- Les salles de formation ont été fréquentées de septembre à décembre pendant 55 demi-journées.

- Davantage de cours ont été dispensés au CRD par rapport à l'année passée.

▶ BTS Domotique (Lycée Jean Favard)

Le CRD a accueilli les étudiants de BTS Domotique 2^{ème} année.

▪ Année scolaire 2012 – 2013

- 20 étudiants se sont formés dans les locaux d'Odysée 2023 de janvier à mai, les vendredis de 8h à 12h (14 demi-journées).

▪ Année scolaire 2013 – 2014

- 18 étudiants ont été accueillis de septembre à décembre, les jeudis de 8h à 12h (13 demi-journées).

▶ Licence Professionnelle Contrôle Technique de l'Immobilier, Santé et Sécurité de l'Habitat (Université de Limoges - Faculté de Médecine - Pharmacie)

L'équipe du CRD a effectué un travail d'approche auprès du référent puis de l'Université pour la venue au CRD et l'aide au financement de cette formation. Celle-ci sera effectivement hébergée par l'établissement à la rentrée 2014.

● Formations professionnelles

▶ GRETA

Un important travail de partenariat a été effectué pour la constitution d'un catalogue de formation à destination :

- des entreprises privées (approche des groupes Schneider et Rexel) pour la constitution d'une offre de formation domotique en direction des TCS (Technico-commerciaux Sédentaires (agences)) et TCI (Technico-commerciaux itinérants) : le partenariat s'effectue entre l'Université de Limoges, le Lycée Favard, le GRETA 23 et Promotelec autour du CRD ;

- Des agents et élus des collectivités territoriales : Travail autour d'une formation rappelant les contextes politiques et démographiques creusois, avec insistance sur les usages de la domotique, l'approche économique et la stratégie de développement ; visite de deux lieux différents en fonction des options retenues ; partenariat Université de Limoges – Lycée – GRETA 23 – Promotelec autour du CRD. Cette dernière formation d'un ou deux jours (au choix) est destinée à être proposée sur le catalogue national 2014 ou 2015 du CNFPT. Une « bêta session » aura lieu en 2014 auprès d'une délégation du Conseil Général de La Charente.

▶ FFB

5 jours de formation FEEBAT

▶ CNFPT

6 jours de formation

▶ DELTA DORE

Formation clients le 25 septembre 2013

Visites, accueils de délégation et partenaires, manifestations événementielles

▶ Semaine de Développement Durable, du 1^{er} au 7 avril 2013

Visite d'un bâtiment éco-exemplaire et découverte du projet d'apiculture urbaine

- le mardi 2 avril : accueil de 100 collégiens (collèges de Saint-Vaury et de Guéret : visite du bâtiment par Thibault PARIS et présentation pédagogique de l'activité apicole par David MASSIAS).

- le samedi 6 avril : accueil grand public de 10h à 12h et de 14h à 16h.

▶ Visite ministérielle de Mme DELAUNAY, Ministre déléguée aux Personnes Agées et à l'Autonomie, le vendredi 21 juin 2013

- Table ronde sur le thème « La Silver Economie en Creuse et en Limousin » :

→ *Historique rapide sur la dynamique du territoire et présentation des acteurs en Creuse* par Michel VERGNIER, Président et Eric CORREIA, Adjoint au Maire de Guéret et 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Président d'Autonom'lab

→ Jean-Jacques LOZACH, Sénateur, Président du Conseil Général de la Creuse et Jean-Luc LEGER, Vice-président du Conseil Général de la Creuse en charge des Dépendances et de l'Autonomie

→ *Nouvelles opportunités pour "un habitat sûr, adapté à chacun, économe et respectueux de l'environnement"* par Dominique COTTINEAU, Délégué Régional Sud-ouest de l'Association Promotelec

→ *L'usager au cœur d'une nouvelle filière industrielle* par Patrick CHARPENTIER, Président du CISS Limousin et Vice-président d'Autonom'lab

→ *Une université des Territoires dans la Silver Economie* par Laurent BILLONNET - Professeur à l'Université de Limoges - responsable du Master Auton'Hom-e et de la Licence Pro Domotique et Autonomie des Personnes

→ *Pour un grand Observatoire National du Bien vieillir et de la prévention de la perte de l'autonomie* par Thierry DANTOINE, CHRU de Limoges - médecin/chercheur dans la Silver Economy

→ *Liens PAERPA - Silver Economie - Soins Numériques* par Philippe CALMETTE, Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Limousin

→ *Le Limousin : un écosystème territorial et un accélérateur d'innovations pédagogique, thérapeutique, technologique et sociétale* par Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-Président de la Région Limousin

→ Intervention de Mme la Ministre

▶ Journée d'échanges et accueil de délégations venues de diverses collectivités le 23 juillet 2013 en partenariat avec l'association Promotelec

Collectivités présentes : Chambre de Métiers et Conseil Général du Tarn, IUT Blagnac, Conseils Généraux des Pyrénées Orientales, du Gers, de Saône et Loire, Greta et Cluster I2ML de Nîmes, ENSAM Cluny, Chambre de Métiers de Saône et Loire, AFPA, Global Sensing Technologies, Cluster GA2B de Bourgogne, Pôle Energie Franche Comté, Capab Haute-Saône...

→ Accueil et présentation de la genèse du déploiement de la domotique au service de la perte d'autonomie et des structures dédiées en Limousin
Eric CORREIA, 1^{er} Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret, Président du Living Lab de la Région Limousin, Autonon'Lab ; Stéphane SAINT-AMAND, Directeur du Centre de Ressources Domotique

→ Intervention du Conseil Général de la Creuse
Christelle SARTIAUX, Chef de projet du Déploiement Domotique ; Jean-Luc LEGER, Vice-président en charge de l'autonomie

→ Intervention de SIRMAD-DOMOCREUSE ASSISTANCE
Evelyne SANCIER, Directrice de SIRMAD, Chef de projet à la Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité

→ Intervention de la Société LEGRAND
Olivier VALLEE, Responsable des partenariats France

→ Intervention des professionnels du bâtiment
Michèle DENIS-GAY, Chambre des Métiers du Limousin & CNISAM ; Yannick CALVEZ, Installateur électricien CAPEB UNA3E Creuse, Co-gérant de la coopérative d'artisans DOMOCREUSE SARL ; Richard BRUNET, REXEL Guéret

→ Intervention du "Pôle formation"
Laurent BILLONNET, Professeur à l'Université de Limoges, responsable des Licences professionnelle et Master Européen Domotique et Autonomie ; Jérémy LARDEAU, AFPA Creuse

- ▶ [Visite de M. le Préfet de la Creuse](#) le 11 octobre.
- ▶ [Accueil d'une délégation du Conseil Général du Puy de Dôme](#) le 27 novembre
- ▶ [Accueil Délégation CG Mayotte / Seine Maritime](#) le vendredi 13 décembre
 - Présentation par la Communauté d'Agglomération du Centre de Ressources Domotique et de l'origine de la démarche domotique en Creuse
 - Présentation conjointe du pack domotique creusois par le Conseil Général de la Creuse, Domo Creuse Assistance et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - Présentation des formations domotique par l'Université de Limoges, le Lycée Jean Favard et les étudiants de la Licence Pro + présentation additionnelle par les étudiants du projet intergénérationnel
 - Présentation du bâtiment du Centre de Ressources Domotique
 - Présentation du projet Lily par la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Présentation de l'association, des projets en cours et ateliers sur la silver économie par Autonom'Lab
 - Conclusion par Jean-Michel CAUDRON

▶ [Accueils de partenaires](#)

- AutonomLab : AG le 27 mars
- Pays de Guéret : nombreuses assemblées générales et réunions
- Fondation partenariale de l'Université : le 3 avril
- Association Française contre les Myopathies : le 6 avril
- Horizon Limousin : le 10 octobre
- Lycée Jean Favard : accueil des étudiants BTS le 5 septembre
- Lycée Jean Favard : remise des diplômes BTS le 17 octobre
- MSA : réunion information sur le maintien à domicile le 10 octobre
- LivinWell : comités de pilotage

▶ [Organisation du Salon Régional de la Domotique "Ma Maison Intelligente" pendant la 4^{ème} édition des Journées Nationales de la Domotique de Promotelec](#) du 15 au 29 septembre

Le salon domotique « Ma maison intelligente » s'est déroulé sur deux jours, les 15 (9h-18h) et 16 (9h-17h) novembre 2013, pendant les Journées Nationales de la Domotique, mises en place par Promotelec.

Cette troisième édition, nouvelle formule et intitulée désormais « Ma maison intelligente », était axée sur les thèmes de l'autonomie, de l'habitat durable et de l'économie d'énergie et concerne autant les professionnels (entreprises, artisans, maîtres d'œuvre, bureaux d'études et de contrôles, institutionnels, collectivités, consulaires, fédérations professionnelles, associations) que les particuliers.

L'objectif direct de cette manifestation était d'informer les participants invités à mieux connaître les potentialités et les enjeux du marché grandissant de la domotique face au défi du vieillissement et d'une meilleure maîtrise des énergies des territoires creusois et limousins.

C'était également l'occasion pour les exposants de mettre en avant leurs savoir-faire en matière de domotique à la portée de tous et de mieux faire connaître les enjeux de ces nouvelles technologies au sein de l'habitat : sécurité, confort, économie d'énergie, aide à la personne, etc.

44 exposants étaient présents : Promotelec, Afpa, Rexel, Conseil Général de la Creuse, Domo Creuse Assistance, Aldes, Legrand, Campa, ABB, ERDF, Daikin, Chauvin Arnoux, Aric, Hager, Osram, Atlantic, CDVI, Roger Pradier, Aiphone, Trilux, Toshiba, Siemens, Courant, Schneider Electric, Performance in Lighting, Delta Dore, Applimo, Arnould, Faoc, Bizline, Came, AmsEvo, Helios, Philips, Theben, CES, Nexans, Apave, Efsol, Cooper Safety, Michaud, Hora, SG, LVU
500 visiteurs se sont déplacés.

Incubateur, pépinière, développement économique local

- ▶ [Fin de l'hébergement de l'entreprise CAMERA CONTACT, en septembre 2013](#)

Durant son hébergement au Centre de Ressources, cette société a notamment participé aux projets CROIS-SEMSE (CROISSance des Entreprises sur le Marché des Séniors) en lien avec la CCI 23 et le CRD, et Lily (en lien avec la CCI).

- ▶ [Hébergement à titre gracieux de TéléM TV \(opérateur local\) et démarches pour l'hébergement à titre gracieux d'Axione Limousin \(antenne creusoise\)](#)

Ces hébergements sont contrepartie de partenariats locaux et de nombreux projets sur lesquels ces deux entités sont associées aux collectivités locales.

- ▶ [Premières démarches pour l'incubation d'une entreprise de Conseil en Domotique](#) (incubée au premier janvier 2014) [et d'une société de sécurisation des personnes, des biens et des bâtiments](#) (hébergée en pépinière au 15 mars 2014).
- ▶ [Rencontres avec de nombreux porteurs de projets ou partenaires potentiels sur la Creuse ou en France \(Paris, Dijon, Toulouse\)](#)

VERTIO Green Digital, Schneider, Stimul'Activ, Global Sensing Technologies, Ti-Hameau, SARL Patiès, Geberit, DomoLux, Horeka, Band-Lights, AG Consulting, Bio Orthésy, SMS Audio, Sanofi, Rexel, Sensilia, Link Care Services, GIE Handiservice, Groupe Centre Sécurité, Legrand, Energie Perspective, Creuse Conseil Domotique et toutes les entreprises associées au salon de la domotique « ma maison intelligente ».

- ▶ [Cluster Domotique "Odyssée 2023"](#)

Recrutement par appel d'offre d'un cabinet conseil pour l'accompagnement au montage d'un cluster domotique autour de trois objectifs : anticiper le développement des marchés domotiques avec l'identification de « niches » adaptées aux atouts du territoire et aux entreprises locales, mobiliser les entreprises stratégiques et identifier les liens à construire hors du Grand Guéret afin de constituer un cluster et enfin impliquer les investisseurs publics et privés sur le territoire de l'Agglomération voire au-delà.

Trois actions principales ont été dégagées ; elles seront les trois axes de travail du cluster dès 2014 :

- 1 : Accompagner le bien être des séniors et retraités dans un cadre de vie choisi : objectif de création d'une alliance pour la rénovation thermique avec 3 enjeux (écologique, social, économique) et un marché de plusieurs millions d'euros pour l'artisanat local + une aide technique sur les chantiers au domicile des particuliers ;
- 2 : Devenir un pôle de formation de référence : constitution, en partenariat avec les représentants de l'enseignement Creusois d'une offre pionnière en matière de formation continue et valorisation du campus de Guéret ;
- 3 : Être territoire d'expérimentation pour les financeurs de la dépendance. Pour faire émerger des solutions (biens ou services) qui répondent aux besoins des personnes âgées et / ou dépendantes, pour mobiliser également les ressources économiques et sociales du territoire, il sera créé en 2014 une société de préfiguration (SCIC) qui réunira un cercle d'acteurs réduits autour de l'étude et du financement de projets pour l'autonomie des personnes.

- ▶ [Adhésion à la Plateforme technique bâtiment du Lycée Fellein](#)

- ▶ [Partenariat avec EDF Limousin pour le financement d'équipements audiovisuels sur la salle de conférence du CRD](#)

- ▶ [Participation à la journée forum du cluster GA2B à Dijon : « les solutions au service du maintien à domicile, de la santé et du confort dans le bâtiment »](#)

- ▶ [Fin du pilotage de l'accompagnement de projet de domotisation de la résidence Ti'Hameau de la Souterraine](#)

- ▶ [Etude de financement et de réalisation puis abandon du projet de showroom tel qu'il était présenté dans les locaux du CRD afin d'y accueillir en lieu et place une entreprise - déjà constituée - d'une dizaine de salariés autour de la domotique et de la téléassistance](#) (hébergement effectif au second semestre 2014)

Un nouveau projet de showroom, sur un bâtiment extérieur aux actuels locaux du CRD, sera mis à l'étude en 2014...

Vie du Centre de Ressources Domotique

- ▶ [Lancement d'un projet d'apiculture urbaine](#)

Installation de deux ruches et essaims d'abeilles sur le toit du Centre de Ressources Domotique – Projet d'apiculture urbaine à vocation écologique et pédagogique.

Première récolte de miel réalisée et projet, pour 2014, d'installation de 10 ruches au total (avec un projet apicole d'agglomération mené parallèlement avec d'autres sites communautaires), dont la récolte sera opérée au profit d'organisations caritatives ou d'écoles du territoire de l'agglomération.

Ce projet sur toit urbain a été une première en Limousin, une semaine avant l'installation apicole de la gare des Bénédictins...

- ▶ [Fréquentation du Centre de Ressources Domotique](#)

En chiffres (hors étudiants BTS et Licence), ce sont plus de 1 200 personnes qui ont été accueillies au CRD.

De nombreuses visites techniques du Centre de Ressources Domotique ont été réalisées par Thibault PARIS, Conseiller en Energie Partagé, auprès de collégiens, lycéens, collectivités territoriales, stagiaires de la formation professionnelle, particuliers, etc. Visites également menées par Bernard NADAUD, David MASSIAS et le personnel du CRD.

Et la com ?

Au niveau de la communication, en plus des communiqués et documents d'appel habituels, l'année 2013 a été marquée par le salon domotique. A cette occasion, des objets publicitaires, dépliants, mise à jour du stand, encarts et campagnes 4x3 ont été réalisés.

A noter : les infos d'Odyssée 2023 sont bien entendu disponibles sur le portail web de l'Agglo, mais le Pôle dispose de son propre site internet :

- ▶ www.odyssee2023.fr

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Organisation du suivi et de la mise en œuvre du SCOT

L'année 2013 a été l'occasion de définir les modalités de suivi et de mise en œuvre du SCOT à travers la définition d'une grille de 31 indicateurs d'analyse des résultats du SCOT organisée en fonction des 3 dimensions de ce projet d'aménagement et de développement durable :

→ 1 : L'habitat et le social

- Exemple de problématique à suivre : Construit-on un habitat suffisamment dense et diversifié ?
- Références au Documents d'Orientations et d'Objectifs du SCOT : Le SCOT impose, sur le principe de la multi-polarisation, des objectifs de densité en fonction des différents niveaux de pôles présents sur le territoire, avec une densité minimum moyenne établie à l'échelle communale sur les zones U et AU : Pôle urbain – Guéret 10 à 15 logements/ha, communes du pôle urbain 8 à 12 logements/ha, pôles de proximité 6 à 10 logements/ha, espace rural 5 à 8 logements /ha (P 11)
- Indicateurs de suivi : Nombre de PC en secteur urbain, en zone diffuse, densité de logements sur opérations nouvelles
- Source(s) à mobiliser : DDT / DREAL : Fichier Sitadel et Permis de construire

→ 2 : L'économie, le commerce, les services et équipements

- Exemple de problématique à suivre : Les nouvelles activités se développent-elles dans les zones dédiées (Parc Industrielle, zones d'activités, ZACOM) et/ou dans le tissu urbain existant (friches urbaines, locaux vacants) ?
- Références au Documents d'Orientations et d'Objectifs du SCOT : Le SCOT impose de conforter les sites aménagés, en cours d'équipement ou potentiellement aménageables (maîtrise foncière existante) : Parc Industriel (vocation industrielle affirmée), Zones d'Activités (vocation artisanale, commerce de gros et services) et de réserver l'accueil d'activités artisanales et économiques et services de proximité sur des sites spécifiques au cœur des espaces urbanisés dans les pôles de proximité et permettre l'implantation ponctuelle d'activités artisanales sur le reste du territoire. (P 43-44)
- Indicateurs de suivi : Taux et rythme de remplissage des Zones existantes, extension ou création de nouvelles zones, démarches qualitatives, mobilisation du bâti existant, (construit et non construit), transformation d'usage
- Source(s) à mobiliser : Observatoires CCI et CM, service développement économique, permis de lotir ou de construire, PLU

→ 3 : La Mobilité

- Exemple de problématique à suivre : Quelle diversification des modes de déplacements intra territoriale pour éviter les déplacements individuels « tout voiture » ?
- Références au Documents d'Orientations et d'Objectifs du SCOT :
 - Permettre la mise en œuvre progressive d'un ou plusieurs modèles de transports en commun et de transports à la demande... et inciter à une pratique diversifiée des modes de déplacements : aménagement d'aires de covoiturage, auto-partage...
 - Favoriser le développement des modes doux (piétons/cycles) au sein du pôle urbain, des communes associées à son développement, ainsi qu'entre les villages et les hameaux dans les communes à caractère rural. (P 41)
- Indicateurs de suivi : Nombre, formes et types de « déplacements collectifs » par rapport aux déplacements individuels « tout voiture »
- Source(s) à mobiliser : AOT dont Communauté d'Agglomération, CG, Région, SNCF, Site internet de covoiturage...

→ 4 : L'environnement et l'énergie :

- Exemple de problématique à suivre : Quelles actions sont mises en place pour la protection des ressources naturelles : eau et sols, le maintien des activités agricoles et sylvicoles ?
- Références au Documents d'Orientations et d'Objectifs du SCOT :
 - Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le plan qualitatif (périmètres de protection ...) et quantitatif (mutualisation et interconnexion)
 - Mettre en adéquation les projets d'extensions urbaines avec la capacité actuelle ou potentielle des réseaux et stations d'épuration (STEP) à accepter ces nouveaux volumes et charges de pollution et privilégier les solutions d'assainissement collectif de petite taille ou individuelles regroupées pour les secteurs denses ou dynamiques
- Indicateurs de suivi : Protection et création de captage..., capacités actuelles et futures des STEP, Mise à jour des zonages d'assainissement,
- Source(s) à mobiliser : Communes et SIVU, SAUR, communes, Conseil Général (satese), SPANC

Implication directe de l'Agglomération à travers ses compétences dans la mise en œuvre du SCOT

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération s'est fixé pour objectifs d'élaborer et de mettre en œuvre directement certains plans d'actions, programmes ou schémas permettant de répondre au Documents d'Orientations et d'Objectifs :

- En matière de logements et d'habitat :

Exemples : élaboration d'un Programme Local de l'Habitat, poursuite des dispositifs d'amélioration de l'habitat Privé (PIG) et des opérations « façades »

- En matière d'aménagement de l'espace et de développement économique (avec prise de compétence) :

Exemple : prise de compétence pour la réalisation d'un Diagnostic Agricole Territorial

- En matière de mobilité (avec prise de compétence)

Exemples : élaboration d'un Programme Global de Déplacements et mise en œuvre du réseau de transports publics : lignes (péri)urbaines et transports à la demande, recherche de l'intermodalité avec les réseaux TER et TransCreuse, étude pour la réalisation d'un pôle intermodal autour du site de la gare de Guéret

- En matière de protection de l'Environnement, des Paysages et de politique énergétique (avec prise de compétence)

Exemples : élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), poursuite des opérations « façades », mise en œuvre d'actions de restauration des rives de la Gartempe et de la Creuse.

Association de la Communauté d'Agglomération aux échelles (inter)régionales

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération participe à travers des contributions ou avis à l'élaboration de schémas, de programmes ou plan d'actions permettant de prendre en compte les grandes orientations et d'objectifs du projet d'aménagement du territoire guéretois dans le cadre de :

- La Politique de l'Habitat :

Exemple : Comité Régional de l'Habitat : programmation des aides en faveur de l'Habitat Public (logements sociaux, hébergements, EHPAD...)

- L'aménagement du Territoire et la mobilité :

Exemple : Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADDT) ou des Infrastructures de Transports (SRIT) de la Région Limousin

- La Protection de l'Environnement :

Exemples : Elaboration des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) ou des Continuités Ecologiques (SRCE)

Mise en compatibilité des documents d'aménagement et d'urbanisme de rang inférieur

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret participe à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme communaux en concertation avec les communes, les bureaux d'études et les services de l'Etat :

- Elaboration de la Carte Communale d'Ajain : concertation amont et avis lors de la saisine officielle
- Transformation du POS en PLU à Saint Sulpice-le-Guérétois : concertation amont
- Révision des PLU à Sainte Feyre et Saint-Vaury : concertation amont

Pour mémoire, l'ensemble des documents d'urbanisme communaux existant ou à venir devront être mis en compatibilité avec le SCOT :

- PLU de Guéret, Saint-Fiel, la Chapelle-Taillefert,
- Cartes Communales de Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Laurent...

2nd Programme Local de l'Habitat

En matière d'habitat, la Collectivité a poursuivi l'élaboration du second Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire intercommunal :

Ce nouveau PLH a été arrêté en novembre 2013 pour une approbation et une mise en œuvre en 2014 après consultation des communes et du Comité Régional de l'Habitat (CRH). Il représente le volet opérationnel en matière d'habitat du SCOT et tient compte de la dynamique démographique actuelle et du bilan des actions engagées par notre collectivité et ses communes depuis 10 ans concernant en particulier :

- l'amélioration des logements du parc privé (mise aux normes, adaptation des logements, développement de l'offre locative privée...) et la valorisation du patrimoine (opération façades) ;
- la construction de logements sociaux publics, la réhabilitation du Foyer de Jeunes Travailleurs, la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage...

Ce nouveau PLH est fondé sur 4 engagements, adaptés aux besoins de notre territoire et décliné dans un programme de 16 actions :

- 1 : La redynamisation des centres bourgs par la reconquête du bâti vacant et du foncier libre,
 - Action 1.1 : Réhabilitation du Parc Privé
 - Action 1.2 : Opération d'incitation à la mise en valeur des façades situées dans les centres bourgs
 - Action 1.3 : Accompagnement des élus dans leurs politiques foncières et d'aménagement : mise en place d'une « boîte à outils » et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage
- 2 : La prise en compte du vieillissement des ménages par une offre en phase avec leurs choix résidentiels :
 - Action 2.1 : Changement de destination des bâtiments pavillonnaires de l'EHPAD Pierre Guilhaud à Bussière-Dunoise
- 3 : Le développement d'une offre de logements diversifiée et accessible aux ménages modestes :
 - Action 3.1 : Restructuration du parc social
 - Action 3.2 : Préparation de la programmation des logements publics sociaux et très sociaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
 - Action 3.3 : Reconstitution de l'offre de logement social à partir des opérations de renouvellement urbain programmées et à venir
 - Action 3.4 : Poursuite de la démarche engagée sur l'attractivité résidentielle des immeubles collectifs sociaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
 - Action 3.5 : Aide à l'installation de packs domotiques dans les logements du Grand Guéret
 - Action 3.6 : Domotique et PLH
 - Action 3.7 : Gestion Locative Adaptée (GLA) pour les publics en difficulté de logement
 - Action 3.8 : Réalisation d'une résidence accueil à Guéret
 - Action 3.9 : Nouvelle offre de logements pour les jeunes à Guéret
 - Action 3.10 : Accompagnement à la sédentarisation des familles de gens du voyage
- 4 : L'articulation pour une meilleure mise en cohérence des politiques d'urbanisme et d'aménagement
 - Action 4.1 : Mise en œuvre des projets du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)
 - Action 4.2 : Mise en œuvre des préconisations du Plan Global de Déplacement (PGD)

Le programme d'actions du PLH est complété par un engagement des communes à conduire un projet sur la durée du PLH qui répond à l'un ou plusieurs des engagements définis ci-dessus et qui impulse de la cohérence entre les volontés d'accueil et les disponibilités foncières, et/ou qui est innovante..., et/ou qui permet de limiter l'étalement urbain...

Les engagements des communes à travers différents projets identifiés sont les suivants :

- Action A : Création d'un éco-village à Saint Christophe (réalisée),
- Action B : Acquisition / amélioration d'un immeuble en centre bourg à Saint Laurent (en cours de réalisation),
- Action C : Etude et réalisation d'un lotissement dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain à Champegaud à Guéret,
- Action D : Etude et réalisation d'un lotissement à usage mixte, avenue du Poitou à Guéret,
- Action E : Elaboration d'un nouveau quartier de Saint-Sulpice-le-Guérétois autour du futur groupe scolaire élémentaire,
- Action F : Eco-quartier de Saint-Fiel,
- Action G : Réhabilitation des granges « Laudy » à Ajain.

De plus, la concertation avec l'ensemble des communes durant l'année écoulée, a permis d'intégrer les initiatives en cours ou projetées au niveau communal :

- élaboration de documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale) ou étude urbaine,
- créations d'éco-quartier,
- mutualisation des réseaux (eau, assainissement...),
- construction ou réhabilitation de logements publics : rénovation du second FJT, des EHPAD...,
- acquisition réhabilitation d'immeubles en centre bourg...

L'ensemble de ces initiatives ont été inscrites dans le programme d'actions du PLH qui servira de document cadre pour les 6 années à venir pour organiser, avec les partenaires financeurs, notre politique de développement de l'habitat pour l'ensemble des habitants de l'Agglomération du Grand Guéret.

Programme d'Intérêt Général et Opérations Façades

Parallèlement au PLH, la Communauté d'Agglomération a relancé depuis 2012 des actions en matière d'amélioration de l'habitat privé et de rénovation des façades dans les centres bourgs.

Concernant l'amélioration de l'habitat privé, le nouveau Programme d'Intérêt Général ou « PIG », a été signé en octobre 2012 en partenariat avec l'ANAH, la Région et le Conseil Général pour une mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2014. Celui-ci a pour priorités :

- la lutte contre l'habitat insalubre ou très dégradé,
- la précarité énergétique notamment en faveur des ménages les plus modestes,
- l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie.

Grâce aux partenariats établis pour le repérage des ménages (partenariat avec les assistantes sociales), pour la réalisation de diagnostics techniques (adaptation du logement, diagnostics thermiques), ou le portage financier (avance des fonds, prêts à taux zéro...), l'Agglo renforce son accompagnement technique, administratif et financier auprès des ménages souhaitant rénover leur logement. Ainsi plus de 250 propriétaires ont été renseignés par la Collectivité durant les années 2012/2013.

49 projets de travaux ont été subventionnés par la Communauté d'Agglomération dont 33 projets comportant des travaux d'économies d'énergie, 6 réhabilitations complètes de logement vacant et 11 adaptations au maintien à domicile, pour un montant global de 683 000 € de travaux et 33 000 € de subventions de notre collectivité, soit pour 1 € investi par notre collectivité dans l'activité du bâtiment = 21 € de volume d'activités pour ces entreprises du bâtiment sachant qu'elles proviennent à plus de 80 % du territoire communautaire.

En 2014, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret poursuivra cette action, ce qui représente un budget de 100 000 € pour un objectif de rénovation de 75 logements.

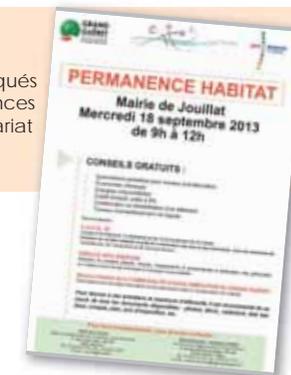
Concernant la mise en valeur du patrimoine local, l'opération « façades » a démarré au mois d'avril 2012 avec pour objectifs, notamment de valoriser l'image collective du Grand Guéret et de conforter l'attractivité des centres bourgs et du centre-ville de Guéret, porteur d'image collective positive, d'identité locale et de plus-value économique et touristique.

Les partenariats établis avec le CAUE et la Fondation du Patrimoine permettent d'apporter un conseil architectural et technique aux propriétaires qui bénéficient alors de subventions de notre collectivité, voire de la Fondation du Patrimoine (subventions et/ou avantages fiscaux).

18 pré-dossiers ont été constitués pour les années 2012/2013 et ont permis de faire aboutir 8 projets pour plus de 60 000 € de travaux et 24 000 € de subventions de la Collectivité. La montée en puissance de ce dispositif qui est reconduit pour l'année 2014, devrait permettre de rénover au moins une douzaine de façades supplémentaires pour un budget prévisionnel de 48 000 € de subventions communautaires.

Et la com ?

La communication a essentiellement été réalisée via les communiqués de presse, actualités sur le site Internet de l'Agglo et les " permanences habitat " qui ont lieu dans les communes du Grand Guéret en partenariat avec le CAUE 23 et l'Espace Info Energie.



LOGEMENT & HABITAT

Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Fonctionnement et entretien de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Le fonctionnement et l'entretien de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage est en amélioration constante depuis 2012 grâce :

- au recrutement et à la formation d'un troisième agent d'accueil à temps complet, qui a pour missions :
 - la coordination sur place du travail des 3 agents en lien avec les services « habitat » et « travaux » ;
 - l'entretien en régie de l'équipement concernant les parties communes, blocs sanitaires en relation avec les fournisseurs et la demande d'intervention des entreprises extérieures pour les travaux de réparation ;
 - l'accueil et l'installation des usagers, la présentation et le respect du règlement intérieur aux usagers ;
 - la régie financière du service ;
 - l'accompagnement quotidien des usagers vers les services publics, sociaux, médicaux...
- à la réalisation de travaux complémentaires portant sur :
 - la construction d'un local annexe permettant le rangement du matériel d'entretien et le stockage des fournitures ;
 - l'installation de l'éclairage public par la pose de 5 candélabres permettant d'assurer un éclairage continu sur l'ensemble du site ;
 - la collecte des ordures ménagères : enlèvement de la colonne enterrée et aménagement à l'intérieur du site d'une plateforme de regroupement des containers ;
 - l'amélioration de la signalétique : cheminement handicapé, marquage au sol des places « visiteurs »... ;
 - le remplacement du système de contrôle d'accès : enlèvement de la borne amovible et installation d'une double poutre rétractable en acier / béton.

Ces modifications ont ainsi permis un ensemble d'améliorations du fonctionnement du site qui se traduit par :

- une présence en continu des agents d'accueil sur toute l'année et très régulièrement de 2 agents pendant la semaine (hors congés, formation et maladie) ;
- un respect de la période de fermeture annuelle pendant l'été, en collaboration avec l'ensemble des services et élus ;
- l'amélioration des conditions de sécurité sur le site et pendant la nuit, une diminution des fréquentations nocturnes hors résidents, une baisse des grosses dégradations et tentatives d'intrusion dans le local d'accueil. Pour autant, les petites incivilités à l'entrée de l'aire demeurent... Une plus grande présence du Commissariat de Police permettrait de réguler cette situation.

Occupation du site et profil des familles

- ▶ Augmentation de la fréquentation globale, soit 63 % des emplacements sur l'année complète : 460 semaines ou 3 220 nuitées.
- ▶ Certains pics de fréquentation ont permis un taux de remplissage de 93 %, soit 14 emplacements tandis que certaines périodes hivernales ont été beaucoup plus calmes (6 familles présentes) car peu propices aux déplacements.

Ainsi, sur l'année 2013, 89 familles ont été accueillies sur le site dont 26 pour un séjour inférieur à 15 jours, 62 familles pour des séjours compris entre 15 jours et 6 mois et une famille dont le séjour était supérieur à 6 mois. La durée moyenne du séjour d'une famille était de 36 jours pour l'année 2013.

- ▶ Par rapport à 2012, on assiste à une progression sensible de ces « longs séjours », ce qui confirme le phénomène de sédentarisation des familles sur le site :
 - Une famille est présente depuis l'ouverture en juillet 2009 ;
 - 2 groupes familiaux sont présents depuis 2010 et 2011.

Insertion sociale des familles

▶ 6 familles ont scolarisé 12 de leurs 18 enfants dans les écoles primaires de Guéret et Sainte Feyre. L'assiduité aux cours est plutôt bonne alors qu'elle est difficile à identifier pour les enfants qui relèvent de l'enseignement secondaire.

▶ Quelques familles sont suivies par les travailleurs sociaux : UTAS, CCAS, mission « tzigane » de l'UDAF. Il conviendrait de formaliser davantage ces interventions pour une meilleure efficacité.

Pour rappel, l'Aire est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, les samedis et dimanches de 9h00 à 12h00 pendant toute l'année, sauf période de fermeture annuelle fixée par arrêté du Président.

Les tarifs de stationnement journalier comprennent l'emplacement et un forfait pour l'eau et l'électricité. Ces derniers varient en fonction des périodes : de 4,70 €/jour l'été à 5,70 €/jour l'hiver.

LOGEMENT & HABITAT

Eco-village de Saint-Christophe

En 2009, la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury a décidé à titre expérimental de reprendre l'étude menée à la base conjointement entre la commune de Saint-Christophe et Creusalis, afin de construire des logements sociaux sur une parcelle de 9000 m² environ, en insistant sur le caractère " développement durable " et " mixité de l'habitat ".

La Collectivité a alors mandaté le bureau d'études ISABE pour mener cette opération en deux étapes :

- une mission de faisabilité comprenant une étude préliminaire définissant les « données » physiques, économiques, environnementales conditionnant le projet afin d'analyser la faisabilité du projet ;
- une mission de maîtrise d'œuvre classique pour la phase opérationnelle de l'opération pour un montant de 20 950,00 € HT.

Par ailleurs, pour pouvoir viabiliser ce terrain, il est apparu nécessaire de créer deux dispositifs obligatoires au bon fonctionnement de ce futur éco-village, soit :

- la création d'une unité de traitement des eaux usées de type filtre planté de roseaux (compatible avec un lotissement « éco-village »),
- la création d'une réserve incendie car le réseau existant ne présente pas un débit suffisant.



Programme des travaux

Le projet consistait à viabiliser ce lotissement à caractère " développement durable " et à créer l'aménagement complet des éléments constitutifs de la chaussée et des cheminements piétons ainsi que l'assainissement de surface nécessaire.

► Voirie

La commune de Saint-Christophe s'est engagée à réaliser la voirie interne au lotissement permettant le raccordement aux voies existantes.

Terrassement

Avant toutes opérations de terrassement, il a été nécessaire de procéder à un débroussaillage ou de toutes opérations jugées utiles au bon déroulement du chantier.

La terre végétale a été décapée sur une épaisseur de 20 cm et régalée dans l'emprise du lotissement.

La réalisation des fonds de forme de chaussée et des cheminements piétons a exigé des travaux de terrassements en déblai par rapport au terrain naturel.

La terre végétale en excès et les terrassements en déblai ont été évacués à l'extérieur du lotissement.

Structures

La structure des différents corps de la voirie sont réalisés de la façon suivante :

- Chaussée
 - Couche de forme en grave...
 - Couche de fondation en GNT...
 - Couche de surface en béton bitumineux...
- Trottoir
 - Couche de fondation...
 - Couche de surface en stabilisé...

► Assainissement

Le réseau intérieur du lotissement est de type séparatif.

→ Eaux pluviales

Des noues, de 1 m de large et 50 cm de profondeur, ont été mises en place pour collecter les eaux de ruissellement de la voirie.

→ Eaux usées

Le réseau EU permettra de reprendre les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions et à destination du filtre à roseaux.

Le réseau EU principal est constitué des éléments suivants :

- Canalisation, PVC CR8 ou similaire, de diamètre 200 mm,
- Regards de visite préfabriqués avec cunettes maçonnées, de diamètre 1000 mm.

Pour chaque lot, il y a un raccordement sur le réseau principal comprenant les éléments suivants :

- soit culotte 125/200, soit piquage sur regard de visite,
- boîte de branchement avec tête de regard bétonné 30*30 et tampon fonte,
- canalisation, PVC CR8 ou similaire, de diamètre 125 mm.

NB : Un plan de récolement ainsi que des tests d'étanchéité ont été réalisés sur l'ensemble du réseau d'assainissement.

► Alimentation en eau potable et défense incendie

Des canalisations de diamètres suffisants à la desserte propre du lotissement ont été posées à une profondeur minimum de 90 cm avec enrobage de sable pour satisfaire la condition de non sensibilité au gel.

Un branchement a été mis en place pour chaque parcelle.

Le dispositif de défense incendie propre au lotissement est constitué d'une citerne souple.

► Electricité

Un poste de transformation a été installé afin de disposer d'une alimentation basse tension sur le lotissement. Les câbles électriques ont été mis en place dans des fourreaux enterrés et un coffret de branchement a été disposé à la limite de chaque parcelle.

Le SDEC (Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse) a procédé à la réalisation des travaux relatifs à l'électricité.

► Eclairage public

L'éclairage public de l'ensemble du lotissement est assuré par des candélabres de 4 m de hauteur disposés unilatéralement.

Le SDEC a procédé à la réalisation des travaux relatifs à l'éclairage public.

NB : Le choix des candélabres a été défini en accord avec la commune.

► Téléphone

Les câbles télécom ont été mis en place dans des fourreaux enterrés en PVC type PTT. Chaque parcelle est raccordée par un branchement et a un regard 0,30*0,30.

► Plantations / espaces verts

Les aménagements comprennent la plantation d'arbres et arbustes.

Et la com ?

Afin de promouvoir l'éco-village et donc de vendre les 12 parcelles disponibles, un flyer a été édité à l'occasion et distribué dans les mairies de l'Agglo. Une publicité a été relayée dans le magazine intercommunal, auprès de la presse locale et sur notre site web.



Depuis le 2 septembre 2013, la Communauté d'Agglomération a mis en place son réseau de transports publics. Celui-ci est inscrit dans son Plan Global de Déplacements réalisé en 2012, qui prévoit de nombreuses actions pour améliorer et faciliter la mobilité de tous les habitants du territoire, grâce à différents modes de transport (modes doux - à pied et vélo, transports publics, voiries).

Les objectifs du Grand Guéret sont ainsi de proposer une offre complémentaire aux réseaux de transport du Département de la Creuse (lignes TRANSCREUSE) et de la Région Limousin (TER) et de permettre:

- d'accéder aux pôles de proximité depuis les communes rurales ;
- de faciliter l'accès au centre-ville de Guéret en proposant un mode alternatif à la voiture ;
- de rendre plus accessibles les principaux équipements et services publics, les services de soins, les commerces, les établissements scolaires...

C'est l'aboutissement de diverses études menées depuis 2010 et basées sur le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), les données INSEE ainsi qu'une enquête ménages réalisée entre le 6 et le 20 octobre 2011.

Ont ainsi été pris en compte : les habitudes et les flux de déplacements quels que soient leur motif (loisirs, achats, travail...) et leur mode, leur origine et destination, les secteurs d'habitat et les pôles d'attractivité (culturel, chalandise, administratif, de santé, d'enseignement) ainsi que l'emplacement des zones d'activités existantes aussi génératrices de mobilité.

L'organisation du réseau des transports publics est construite autour de quatre services majeurs :

- 6 secteurs de TRANSPORT À la DEMANDE (TAD) sur les communes rurales. Ce 1^{er} niveau est destiné au rabattement des habitants des communes rurales depuis des points de regroupement vers les pôles de proximité ;
- le complément des lignes INTERURBAINES. Ce 2^{ème} niveau est destiné à compléter les liaisons depuis les pôles de proximité vers Guéret ;
- 3 lignes régulières URBAINES dans Guéret. Ce 3^{ème} niveau est destiné à la desserte du pôle principal du territoire ;
- les services SCOLAIRES.

Le Transport A la Demande (TAD)

Le TAD comptait en 2013 six secteurs de Transport À la Demande (voir carte page suivante). Ceux-ci fonctionnaient sur réservation préalable. L'offre desservait ainsi l'ensemble du territoire autour de Guéret.

LES HABITANTS DES COMMUNES HORS GUÉRET POUVAIENT ÊTRE AMENÉS :

- vers un pôle de proximité,
- vers un arrêt de train ou de car permettant une correspondance vers Guéret.



Les lignes interurbaines

Pour faciliter les déplacements des habitants et les correspondances avec le Transport À la Demande, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a complété l'offre interurbaine existante du réseau départemental TRANSCREUSE et participé à celle du réseau régional TER Limousin.

Grâce à ces compléments, elle proposait en 2013 trois allers-retours / jour toute l'année sauf les dimanches et les jours fériés, sur chacune des liaisons entre Guéret et les pôles de proximité Ajain, Montaigut-le-Blanc, Sainte-Feyre et Saint-Vaury, en utilisant les lignes TRANSCREUSE ou TER Limousin.

Les liaisons interurbaines concernées par les 3 allers-retours étaient :

- Ajain > Guéret desservie par la ligne TRANSCREUSE N°7 ou TER N°10 ;
- La Saunière > Sainte-Feyre > Guéret desservie par la ligne TRANSCREUSE N°19 ou TER N°15 ;
- Montaigut-le-Blanc > Guéret desservie par la ligne TER N°10 ;
- Bussière-Dunoise > Saint-Vaury > Saint-Sulpice-le-Guérétois > Guéret desservie par la ligne TRANSCREUSE N°3

Les lignes urbaines

(voir carte page suivante)

AggloBus comptait en 2013 trois lignes urbaines circulant dans Guéret, destinées à :

- améliorer la desserte du centre-ville,
- une liaison renforcée entre la gare et le centre-ville et entre les parkings de périphérie et le centre.

Les lignes urbaines fonctionnent toute l'année, même pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi entre 7 h et 19 h et le samedi matin de 7 h à 13 h, sauf les jours fériés.

La ligne A est la boucle de cœur de ville. Avec une fréquence moyenne d'environ 20 minutes, elle part de la gare SNCF, dessert la Place du Marché, l'Hôpital, la Mairie, Fayolle.

La ligne B est une boucle qui dessert la ville dans un axe nord-sud. Avec une fréquence moyenne d'environ 1 heure, elle circule entre le Parc d'Activités (à certains horaires), la résidence Anna Quinquaud et le quartier de Charsat.

La ligne C est une boucle qui parcourt la ville dans un axe est-ouest. Avec une fréquence moyenne d'environ 1 heure, elle dessert le quartier de Beauregard, puis Courtille et revient vers Pomméil.

Sur les parcours, elles assurent des correspondances avec les lignes de cars TRANSCREUSE et / ou avec les trains TER Limousin en gare de Guéret.

Les voyageurs amenés à l'un des points de proximité TAD pouvaient ensuite, avec le même titre de transport, emprunter une ligne du réseau TRANSCREUSE ou un service TER Limousin pour se rendre à la Gare SNCF de Guéret puis utiliser le réseau urbain à l'intérieur du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Le ticket était valable deux heures pour permettre les correspondances, mais il n'était pas utilisable pour un aller et un retour.

Le TAD est un service qui fonctionne uniquement sur réservation. Autrement dit, le bus passe uniquement si une réservation a été effectuée et ne dessert que les arrêts ayant fait l'objet d'une réservation.

Le TAD fonctionne toute l'année, même pendant les vacances scolaires, du lundi au samedi midi sauf les jours fériés.

Les itinéraires des bus TAD sont fixés chaque jour en fonction des réservations et calculés pour garantir l'horaire d'arrivée.

La prise en charge et la dépose des voyageurs s'effectuent à des arrêts de transport en commun prédéfinis.

Seules les personnes âgées de plus de 80 ans, les personnes en fauteuil roulant ou les personnes en situation de handicap disposant d'une carte d'invalidité à 80 % peuvent être prises en charge et déposées à leur domicile.

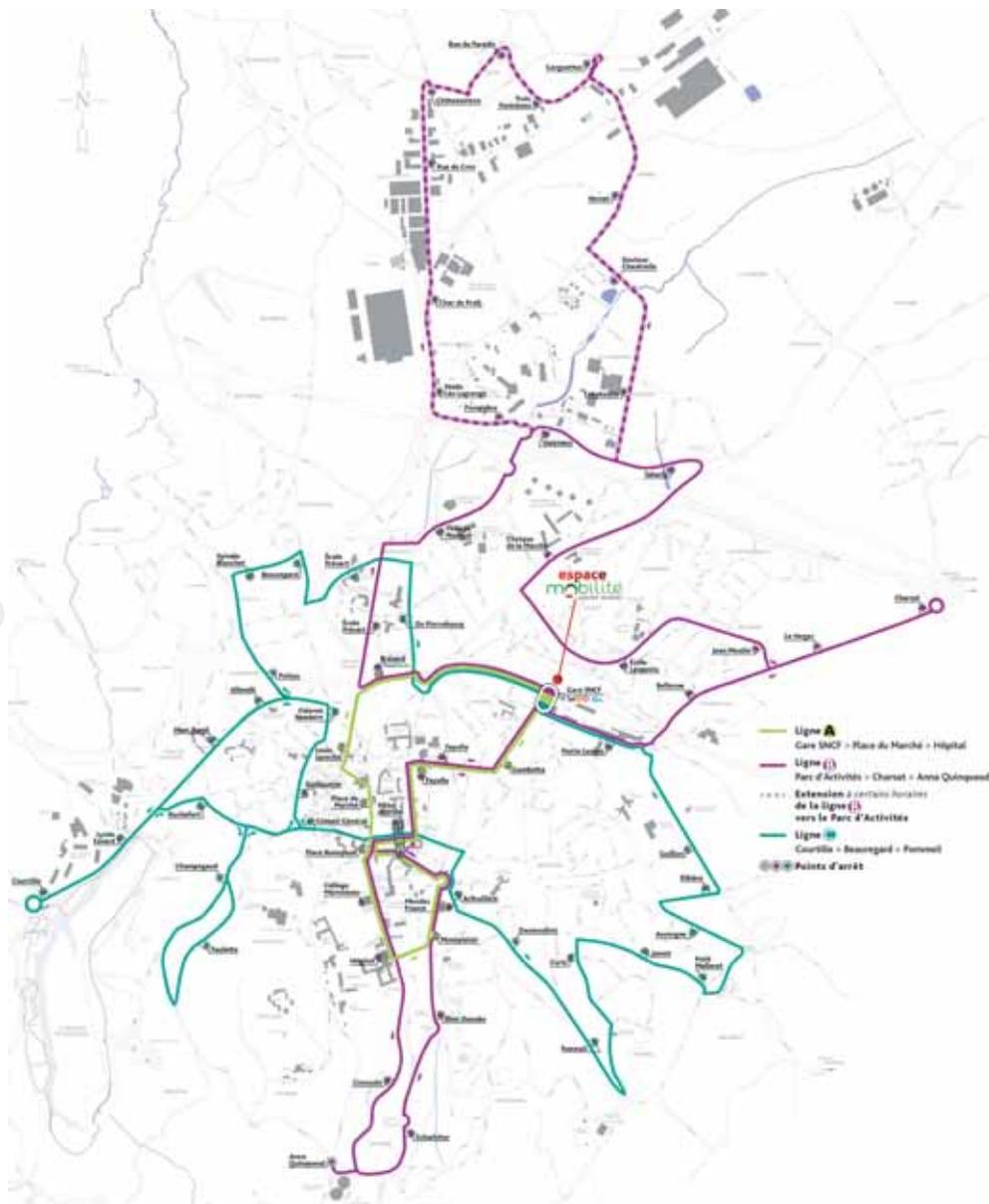
Un TAD de substitution pour les usagers en situation de handicap, a été mis en place sur le territoire de la ville de Guéret, en attendant la mise en accessibilité complète des arrêts. Est ici considéré comme usager en situation de handicap tout usager détenteur d'une carte d'invalidité mentionnant un taux d'incapacité d'au moins 80 % et qui, à raison de son handicap, est dans l'impossibilité d'emprunter un autobus urbain.



© Collection GRAND GUÉRET



© Collection GRAND GUÉRET



Les services scolaires

En tant qu'Autorité Organisatrice des Transports, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a aussi la compétence en matière de transport scolaire sur son territoire, sur la base des services qui existaient jusque-là.

Sur la Ville de Guéret :

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret assurait en 2013 le transport scolaire pour les élèves du primaire (écoles maternelles et élémentaires) dans les mêmes conditions qu'en 2012 (l'élève domicilié dans le bassin scolaire et à plus de 500 mètres de son établissement est pris en charge à l'arrêt le plus proche de chez lui). Les collégiens et lycéens guérétois peuvent utiliser le transport en bus sur les 3 lignes régulières.

Sur les communes rurales :

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a confié pour son compte les transports scolaires au Département. C'est donc le Conseil Général de la Creuse qui les assure pour les primaires, collégiens et lycéens, dans les 21 communes rurales.

Les titres de transport

La tarification est identique pour toutes les lignes du réseau : lignes urbaines, secteurs de Transport À la Demande, lignes de complément interurbaines.

Tous les titres permettent d'emprunter également les lignes TRANSCREUSE ou TER LIMOUSIN pour un déplacement à l'intérieur du territoire du Grand Guéret.

les titres SANS ABONNEMENTS

Vendus à bord des véhicules,
à l'espace Mobilité
et chez les dépositaires:



Ticket SOLO = 1 €
pour un aller simple.

Ticket DUO = 1,50 €
pour deux voyages
ou un aller-retour.

Un ticket (solo, duo ou décimo) autorise les correspondances dans les 2 heures après la première oblitération. L'aller-retour avec un même ticket est interdit.

Vendus UNIQUEMENT
à l'espace Mobilité
et chez les dépositaires:



Ticket DÉCIMO = 7 €
pour 10 voyages
ou 5 allers-retours.

les abonnements MENSUELS

POUR ÊTRE ABONNÉ AU RÉSEAU, IL FAUT :

un PASS permettant d'identifier l'utilisateur + un abonnement correspondant à son type de PASS et permettant de voyager à volonté du 1^{er} au dernier jour du mois inscrit.

PASS Jeune pour les moins de 25 ans

PASS Liberté pour les ayants droits CMUC - CAF

PASS Mobilité pour tous les autres usagers

Abonnement JEUNE = 20 €

Abonnement LIBERTÉ = 12,50 €

Abonnement MOBILITÉ = 25 €

les abonnements SCOLAIRES



Carte SCOLAIRE à 135 €

Elle permet d'effectuer uniquement un aller et un retour entre l'arrêt proche du domicile de l'élève et l'établissement scolaire (entre 7h et 8h le matin et entre 18h et 19h le soir), les jours scolaires.



Carte SCOLAIRE ÉVASION à 180 €

Elle permet de circuler à volonté sur les lignes aggro'Bus de Grand Guéret Mobilité, pour son trajet scolaire et tout autre trajet, tous les jours pendant une année.



À noter! La Carte Scolaire sur les communes rurales est celle fournie par le Conseil Général de La Creuse. Elle est aussi proposée en version Évasion.

Chiffres 2013

Ventes des titres	9 625,86 €	
Versement Transport	306 882,08 €* 306 882,08 €	
Abonnements scolaires	7 320,00 €	(pour plus de détails voir tableau page suivante)
Recette 2013	323 827,94 €	

(* Le versement transport est perçu avec un mois voire un mois et demi de retard, ce qui veut dire que les dix mois de l'année 2013 sont en réalité une recette de moins de cinq mois de versement transport)

Déplacement avec titres (ventes et abonnements scolaires)	13 623 trajets
Déplacement avec cartes scolaires du département	12 696 trajets
Nombre de déplacements sur le réseau aggro'Bus	26 319 trajets** détail en annexe 2
(** ne sont pas comptés les déplacements des scolaires de la ville de Guéret faits par service spécifique)	

Cela représente entre 300 et 320 déplacements les jours d'école, et entre 100 et 120 déplacements pendant les congés scolaires.
Les estimations de notre AMO étaient de 50 à 250 déplacements/jour.

Nombre de déplacements avec le TAD **212 trajets*****

(*** les déplacements TAD sont comptabilisés dans l'état des ventes des titres de transport)
(pour plus de détails voir tableau page 66)

Récapitulatif des ventes						
	solo	duo	décimo	mobilité	liberté	jeune
PU dépositaires	0,95 €	1,43 €	6,65 €	23,75 €	11,88 €	19,00 €
PU régie	1,00 €	1,50 €	7,00 €	25,00 €	12,50 €	20,00 €
Septembre 2013						
dépositaires	403	303	15	5	6	3
régie	44	21	19	3	5	6
sous total nb titre	447	648	340	8	11	9
montant des ventes						
dépositaires	382,85 €	433,29 €	99,75 €	118,75 €	71,28 €	57,00 €
régie	44,00 €	31,50 €	133,00 €	75,00 €	62,50 €	120,00 €
TOTAL du mois	426,85 €	464,79 €	232,75 €	193,75 €	133,78 €	177,00 €
1 628,92 €						
Octobre 2013						
dépositaires	514	367	65	0	0	0
régie	212	103	86	13	27	7
sous total nb titre	726	940	1510	13	27	7
montant des ventes						
dépositaires	488,30 €	524,81 €	432,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
régie	212,00 €	154,50 €	602,00 €	325,00 €	337,50 €	140,00 €
TOTAL du mois	700,30 €	679,31 €	1 034,25 €	325,00 €	337,50 €	140,00 €
3 216,36 €						
Novembre 2013						
dépositaires	488	331	47	5	0	0
régie	166	88	75	10	22	3
sous total nb titre	654	838	1220	15	22	3
montant des ventes						
dépositaires	463,60 €	473,33 €	312,55 €	118,75 €	0,00 €	0,00 €
régie	166,00 €	132,00 €	525,00 €	250,00 €	275,00 €	60,00 €
TOTAL du mois	629,60 €	605,33 €	837,55 €	368,75 €	275,00 €	60,00 €
2 774,23 €						
Décembre 2013						
dépositaires	280	270	40	3	0	0
régie	132	74	36	11	18	1
sous total nb titre	412	688	760	14	18	1
montant des ventes						
dépositaires	266,00 €	386,10 €	266,00 €	71,25 €	0,00 €	0,00 €
régie	132,00 €	111,00 €	252,00 €	275,00 €	225,00 €	20,00 €
TOTAL du mois	398,00 €	497,10 €	518,00 €	346,25 €	225,00 €	20,00 €
2 004,35 €						
TOTAL ventes 2013						
dépositaires	1 685	1 271	167	13	6	3
régie	554	286	216	37	72	17
sous total nb titre	2 239	3 114	3 830	50	78	20
montant des ventes						
dépositaires	1 600,75 €	1 817,53 €	1 110,55 €	308,75 €	71,28 €	57,00 €
régie	554,00 €	429,00 €	1 512,00 €	925,00 €	900,00 €	340,00 €
VENTES 2013	2 154,75 €	2 246,53 €	2 622,55 €	1 233,75 €	971,28 €	397,00 €
9 625,86 €						
Versement Transport 2013						306 882,08 €
Abonnement annuel						
					scolaire	évasion
					156	5
Prix trimestriel					45,00 €	60,00 €
					7 020,00 €	300,00 €
SCOLAIRE 2013					1 ^{er} trimestre abonnement scolaire	7 320,00 €
					Recette 2013	323 827,94 €

agglOBus GRAND GUÉRET Mobilité							Récapitulatif des déplacements					
	solo	duo	décimo	mobilité	liberté	jeune						
Nb déplacement	1	2	10	30	30	30						
Septembre 2013												
dépositaires	403	303	15	5	6	3						
régie	44	21	19	3	5	6						
sous total nb titre	447	648	340	8	11	9						
Nb déplacement												
dépositaires	403	606	150	150	180	90						
régie	44	42	190	90	150	180						
TOTAL déplacement	447	648	340	240	330	270	2275					
Octobre 2013												
dépositaires	514	367	65	0	0	0						
régie	212	103	86	13	27	7						
sous total nb titre	726	940	1510	13	27	7						
Nb déplacement												
dépositaires	514	734	650	0	0	0						
régie	212	206	860	390	810	210						
TOTAL déplacement	726	940	1510	390	810	210	4586					
Novembre 2013												
dépositaires	488	331	47	5	0	0						
régie	166	88	75	10	22	3						
sous total nb titre	654	838	1220	15	22	3						
Nb déplacement												
dépositaires	488	662	470	150	0	0						
régie	166	176	750	300	660	90						
TOTAL déplacement	654	838	1220	450	660	90	3912					
Décembre 2013												
dépositaires	280	270	40	3	0	0						
régie	132	74	36	11	18	1						
sous total nb titre	412	688	760	14	18	1						
Nb déplacement												
dépositaires	280	540	400	90	0	0						
régie	132	148	360	330	540	30						
TOTAL déplacement	412	688	760	420	540	30	2850					
Total												
dépositaires	1685	1271	167	13	6	3						
régie	554	286	216	37	72	17						
sous total nb titre	2239	3114	3830	50	78	20						
Nb déplacement												
dépositaires	1685	2542	1670	390	180	90						
régie	554	572	2160	1110	2160	510						
TOTAL année 2013	2239	3114	3830	1500	2340	600	13623					
déplacement sur le réseau agglOBus avec des cartes scolaires conseil général												
	Nb Carte	Moyenne déplacement/jour selon comptage	Nb jour d'école	Nb déplacement								
Lycée Favard	201	160	69	11040								
Collège Marouzeau	19	14	69	966								
Collège Nadeau	35	9	69	621								
Notre-Dame	2	1	69	69								
sous total	257	184	-	12696								
							NB TOTAL DEPLACEMENT 2013	26319				

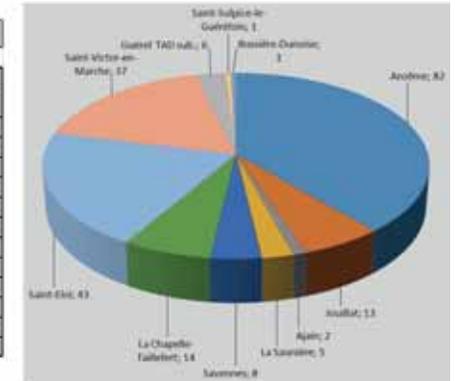
L'accessibilité

En 2013, 4 arrêts étaient entièrement accessibles :

- 2 arrêts, Hôtel de ville,
- 1 arrêt, gare SNCF (2 quais agglO'Bus, 1 quai TER – TRANSCREUSE)
- 1 arrêt, Clinique de la marche.

Le Schéma directeur d'accessibilité a été adopté par le conseil communautaire le 26 septembre 2013.

Récapitulatif TAD du nombre de déplacement par ville d'origine et par mois					
du 01/09/2013 au 31/12/2013					
Communes	déplacements septembre	déplacements octobre	déplacements novembre	déplacements décembre	total
Anzême	26	21	17	16	80
Joullat	2	2	2	7	13
Ajain	2	0	0	0	2
La Saurière	0	4	1	0	5
Savennes	1	2	3	2	8
La Chapelle-Taillefert	0	3	5	6	14
Saint-Eloi	12	13	9	9	43
Saint-Victor-en-Marche	5	17	13	2	37
Guéret TAD sub.	0	0	4	2	6
Saint-Sulpice-le-Guérétois	0	1	0	0	1
Bussière-Dunoise	1	0	0	0	1
TOTAL	51	63	54	44	212



Et la com ?

Afin de réussir au mieux la mise en place de son réseau de transports publics, la Communauté d'Agglomération s'est fait accompagner par l'agence New Deal sur la stratégie et la conception des documents. Le nom "agglO'Bus", la charte graphique qui en découle et tous les supports de communication tels que les livrées qui habillent les véhicules, le guide pratique, le plan de poche, le logo de l'espace Mobilité, les têtes des poteaux d'arrêts, etc., sont ainsi nés de cette collaboration entre les services communication, transports et le prestataire.

Le lancement de l'agglO'Bus a débuté par une inauguration du réseau le 28 août, suivie d'une avant-première pour le public avec des animations (maquilleuse, clown, ballonneur, cadeaux publicitaires...) le samedi 31 août sur l'esplanade François Mitterrand. Des réunions publiques ont également été organisées pour chaque secteur de TAD.

Pour l'occasion, des tickets pour un aller ont été offerts pendant tout le mois de septembre. Des publicités sont parus dans La Montagne et l'Echo. Un spot radio a été commandé à France Bleu Creuse pour une diffusion pendant 15 jours. Et enfin, des campagnes d'affichage 4x3 et sucettes ont investi les rues de Guéret.

► www.grandgueretmobilité.fr



© Collection GRAND GUÉRET

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Pôle Petite Enfance

Données globales d'activité pour l'année 2013

► Fréquentation du multi-accueil collectif

Le nombre d'heures réalisées est stable entre 2012 et 2013, (67 108,75 soit +1,08 % par rapport à 2012). Nous constatons une baisse en accueil régulier et en accueil d'enfants d'assistantes maternelles et familiales dans le cadre des conventions signées avec le Conseil Général, et ce malgré une forte hausse des heures réalisées en accueil occasionnel (+67,43 %). Toutefois, le nombre d'heures facturées reste en légère hausse, ce qui accentue l'écart entre les heures réalisées et les heures facturées.

Sur l'accueil régulier, le nombre de contrats de 1 à 3 jours baisse également, 24 % en 2013 contre 41 % en 2012 et 39 % en 2011, au profit des contrats de 4 et 5 jours, 76 % en 2013 contre 58 % en 2012 et 60 % en 2011. Toutefois, le volume global des heures facturées n'a pas augmenté. Le nombre moyen d'heures sur les contrats de 4 et 5 jours est en effet de 790 heures facturées (contre 897 heures en 2012). Les familles modifient peu leurs contrats sur l'année (21 contrats modifiés et majoritairement pour augmenter le nombre d'heures facturées par contrat).

Sur l'accueil occasionnel, il y a une augmentation de la fréquentation sur la halte-garderie, (+67,43 %), liée probablement à la modification des horaires d'ouverture de 7h à 18h30 et sans interruption le midi. Le nombre d'heures moyen de fréquentation par enfant est donc en hausse, il est de 49,50 heures contre 40,59 heures en 2012. De plus en plus d'enfants prennent également leur repas sur la structure (232 repas pris sur l'année). Le tarif horaire est encore diminué par rapport à 2012, il est en moyenne de 0,96 € (contre 1,07 € en 2012).

A noter également les motifs du choix de la halte-garderie :

En 2013, les familles qui fréquentent la halte-garderie ne viennent plus pour les mêmes motifs que ceux constatés en 2012. De plus en plus de familles font appel à la halte-garderie, lorsqu'un des 2 parents a un contrat de travail de courte durée, ou doit effectuer des formations ou stages professionnels de courte durée, ce qui représente 39,1 % des heures réalisées (contre 20,8 % en 2012). Le nombre de demandes à caractère social est également en forte hausse, 25,2 % des heures (contre 8,6 % en 2012), ce qui explique la forte baisse du tarif horaire (60 % des familles payent moins d'1 € par heure de garde). Les familles s'orientent également vers la halte-garderie en cas d'absence de leur assistante maternelle, 14,6 % des heures.

Bien que les objectifs d'activité fixés dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) soient atteints, il existe un écart important entre les heures réalisées et les heures facturées aux parents pour l'accueil de leurs enfants : il est de 17,12% pour le multi-accueil collectif, malgré les efforts consentis pour réduire les écarts. Cet écart pourrait se justifier par rapport au fonctionnement du logiciel Babicarte.

Dans le cadre du développement du Pôle Petite Enfance et avec l'ouverture de la micro-crèche de Saint-Fiel, nous avons souhaité harmoniser les pratiques de fonctionnement de l'ensemble des structures d'accueil de jeunes enfants présents sur le territoire de l'Agglomération du Grand Guéret (multi-accueil de Saint-Vaury et RAM de Guéret). Depuis janvier 2014, nous utilisons donc le logiciel Noé.

Après 2 mois de facturation, nous constatons une réduction de l'écart entre les heures réalisées et les heures facturées. Cette réduction s'expliquerait d'une part, par rapport aux jours fériés non déduits des contrats sur le logiciel Babicarte contrairement au nouveau logiciel. D'autre part, le logiciel Babicarte calculait sur une amplitude horloge et non sur une amplitude horaire (par exemple, une famille réservant un jour de 9h à 18h, l'enfant arrivant finalement à 8h50 et repartant à 18h10, le logiciel Babicarte facturerait ½ heure complémentaire le matin et le soir, soit 1 heure au total, contrairement au logiciel Noé qui déduit seulement ½ heure complémentaire).

Depuis janvier 2013, conformément aux exigences de la CAF, les heures de la halte-garderie sont enregistrées dans le logiciel Babicarte.

► Présélection du multi-accueil familial

Le multi-accueil familial enregistre une légère baisse des heures réalisées et des heures facturées en raison de la prolongation de l'arrêt maladie d'une assistante maternelle. Une assistante maternelle agréée du secteur l'a remplacée jusqu'en août 2012, pour accueillir les enfants de sa collègue arrêtée. Entre septembre et décembre 2012, suite au départ des enfants à l'école, le remplacement n'a pas été assuré dans l'attente de nouvelles demandes de familles souhaitant s'inscrire en multi-accueil familial.

Bien que les objectifs d'activité fixés dans le CEJ soient atteints, nous constatons un écart important entre les heures réalisées et les heures facturées aux parents pour l'accueil de leurs enfants : il est de 15,46 % pour le multi-accueil familial.

Comme pour le multi-accueil collectif, l'augmentation du nombre de contrats de 4 et 5 jours est significative (82 % en 2013 contre 60 % en 2012 et 67 % en 2011). Le nombre moyen d'heures facturées sur les contrats de 4 et 5 jours est de 906 heures (contre 864 heures en 2012), soit une hausse de 5 % seulement.

► Présélection de la micro-crèche de Saint-Fiel

A l'ouverture de la structure le 7 octobre 2013, le service a rencontré des difficultés concernant les contrats choisis par les familles. En effet, comme sur le multi-accueil de Guéret, deux types de contrats peuvent être mis en place : des contrats mensualisés et des contrats de réservation à planning pour les parents qui ont des emplois à horaires variables sur l'année. Le nombre de ces contrats est de 3 sur 11 enfants inscrits. Or, il est plus difficile de gérer ce type de contrat sur une petite structure. Le nombre faible d'heures occasionnelles n'a pas permis de combler les absences des enfants sur 2013. Toutefois, ce nombre d'heures occasionnelles a augmenté sur le début de l'année. En effet, compte tenu du nombre de demandes croissantes sur la halte-garderie de Guéret, la Com' d'Agglo propose aux familles qui sont véhiculées de s'inscrire sur la micro-crèche de Saint-Fiel, les places étant pour l'instant davantage disponibles.



© Collection GRAND GUERET

Fréquentation des enfants confiés aux assistantes maternelles de PMI et ASE pendant leur formation de professionnalisation

Depuis 2 ans, des conventions ont été signées avec le Conseil Général de la Creuse permettant d'accueillir des enfants confiés aux assistantes maternelles chargées de suivre la formation initiale obligatoire et les enfants confiés aux assistantes familiales de l'ensemble du département chargées de suivre la formation réglementaire. Pour les 2 conventions, 4 places occasionnelles sont réservées au multi-accueil collectif ou familial si des places sont disponibles.

Pour 2013, la structure a accueilli des enfants confiés aux assistantes maternelles de l'Aide Sociale à l'Enfance et des assistantes maternelles PMI. 575,25 d'heures ont été facturées directement au Conseil Général de la Creuse, selon un tarif basé sur la moyenne des participations familiales de l'année N-1 divisé par le nombre d'actes facturés en N-1. Le tarif est de 1,64 € pour 2013.

Une nouvelle convention a été signée permettant d'accueillir des enfants sur la micro-crèche de Saint-Fiel depuis janvier 2014.

Typologie du public touché

► Nombre d'enfants inscrits sur 2013 par structure et par commune du Grand Guéret

(voir tableau ci-contre)

Les demandes en accueil régulier hors du territoire de l'Agglomération ne peuvent être actuellement satisfaites compte tenu du nombre important de demandes de familles. Toutefois, toutes les demandes en accueil occasionnel du et hors du Grand Guéret sont actuellement satisfaites, malgré un nombre croissant de demandes.

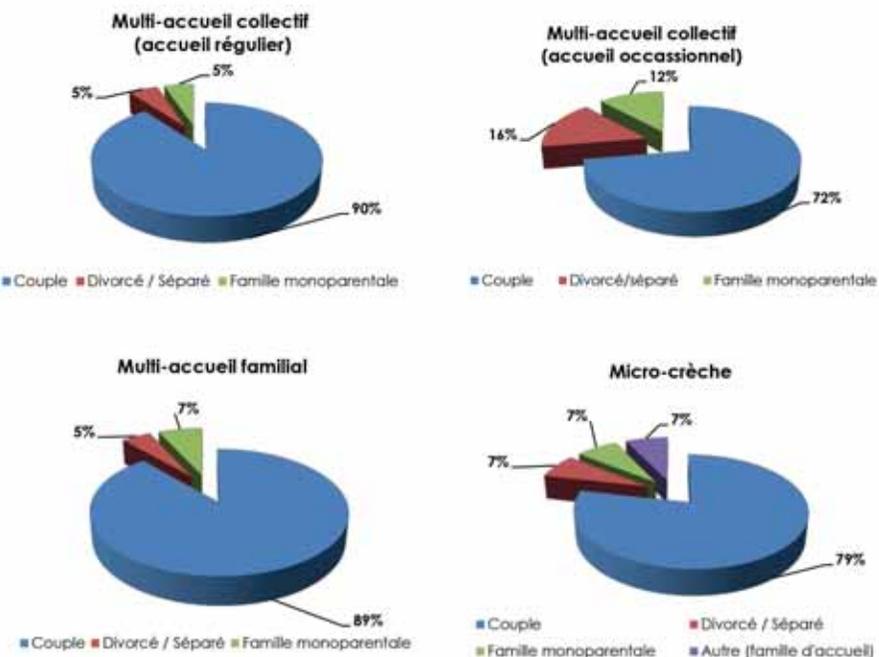
En effet, le Pôle Petite Enfance continue à prendre les pré-inscriptions en accueil occasionnel, mais n'est plus en mesure de proposer des places disponibles jusqu'en juin-juillet. Si les familles sont véhiculées, il leur est proposé de s'inscrire sur la micro-crèche de Saint-Fiel. Or, 22 % des familles inscrites sur la halte-garderie ne peuvent se déplacer.

Les 6 demandes en accueil régulier hors de l'agglomération s'expliquent par des déménagements des familles hors du territoire après l'attribution d'une place. Le règlement intérieur prévoit en effet que tout enfant inscrit dans une structure et dont les parents quittent le territoire communautaire après son admission, aura la possibilité de rester dans la structure jusqu'à ses 4 ans.

Communes du territoire	Enfants inscrits pour un accueil en					Total
	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial	Micro-crèche		
	Régulier	Occasionnel	Régulier	Régulier	Occasionnel	
Ajain	1	2	1			4
Anzème	1			1	1	3
Bussière-Dunoise	1					1
Guéret	44	47	31	5	1	130
Glénic		1	1			2
La Brionne	2					2
La-Chapelle-Taillefert	1		1			2
La Saunière	1	1	1			3
Saint-Christophe			1			1
Saint-Eol		1				1
Saint-Fiel	4	3	3	3		13
Sainte-Feyre	4	4	1	1		12
Saint-Laurent	3	3	3			9
Saint-Léger-le-Guéretois	1	1				2
Saint-Silvain-Montaigut	1					1
Saint-Sulpice-le-Guéretois	3	3	2	1		9
Saint-Vaury	2	1				3
Savennes	2	1				3
Saint-Victor-en-marche		4				4
Total	72	71	45	11	2	201

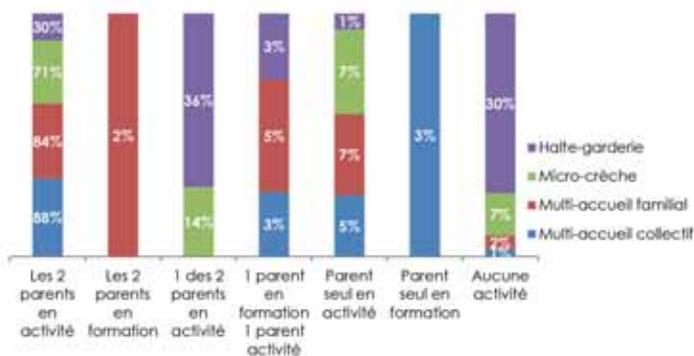
Communes hors du territoire	Familles inscrites pour un accueil en					Total
	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial	Micro-crèche		
	Régulier	Occasionnel	Régulier	Régulier	Occasionnel	
Ahun	1					1
Cressat		2				2
Ladapeyre		1				1
Le Grand Bourg		1				1
Lourdeix-Saint-Pierre					1	1
Peyrabouf	1					1
Pionnal	1	1				2
Roches	1	1				2
Saint-Dizier			1			1
Saint-Etienne-de-Fursac	1	1				2
Saint-Hilaire-la-Plaine		1				1
Saint-Yriex-les-Bois		1				1
Total	5	9	1		1	16

► Situation familiale



► Situation professionnelle des familles

A noter : 96 % des familles, dont au moins 1 des 2 parents travaille sur Guéret ou dans une commune de l'Agglomération.



► Age des enfants à leur sortie de la structure ou au 31/12/2013

Tableau 1 : Multi-accueil collectif de Guéret

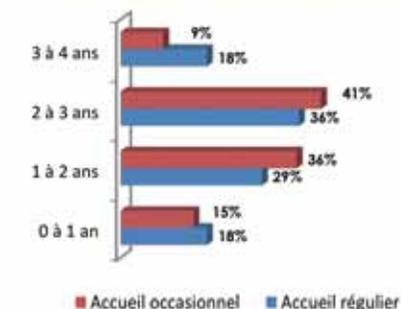


Tableau 2 : Multi-accueil familial de Guéret

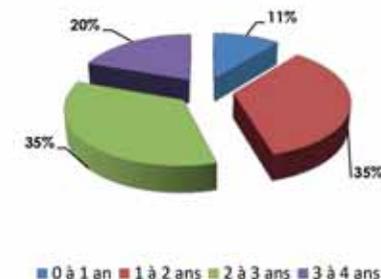
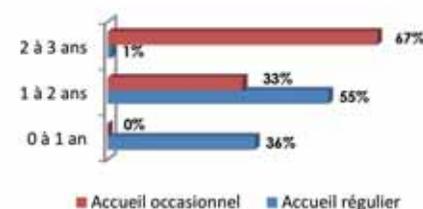


Tableau 3 : Micro-crèche de Saint-Fiel



► Tarification horaire des structures

Chaque famille a un tarif horaire individuel basé sur le barème de la CNAF. Le montant de la participation est défini par un taux d'effort appliqué aux ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Pour le calcul du tarif de l'année 2013 ont été prises en compte les ressources de l'année 2011.

→ Nombre d'enfants à charge par famille :

Tableau 1 - Multi-accueil collectif

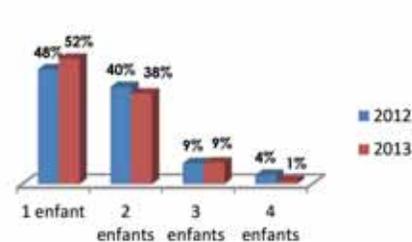
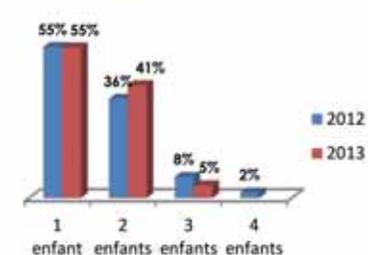


Tableau 2 - Multi-accueil familial



→ Répartition des familles par tranches de revenus :

	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial		Micro-crèche
	2012	2013	2012	2013	2013
0 à 596,42 € (plancher 2012)					
0 à 608,88 € (plancher 2013)	4%	7%	17%	8%	10%
Plancher - 1000 €	4%	4%	2%	9%	20%
1001 € à 2000 €	7%	7%	8%	9%	10%
2001 € à 3000 €	24%	24%	38%	30%	20%
3001 € à 4000 €	28%	38%	24%	25%	30%
4001 € - plafond	14%	20%	6%	11%	10%
Plafond : 2012 : 4624,99 € 2013 : 4722,11	18%	7%	7%	11%	0%

Sur le multi-accueil collectif, les participations des familles ont augmenté de 8,24 % ; or les heures facturées n'ont progressé que de 2,21 %. Cette hausse s'explique, d'une part par une augmentation des revenus des familles sur les tranches de 3 001 € et, d'autre part, d'une modification dans la composition de la famille ayant 1 enfant à charge

Sur le multi-accueil familial, les participations des familles ont augmenté de 15,46 %, et ce malgré la baisse des heures facturées de 3,84 %. Cette hausse s'explique par une augmentation des revenus des familles sur les tranches de 3 001 €.

→ Tarif moyen par structure :

	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial	Micro-crèche	
	Accueil régulier	Accueil occasionnel	Accueil régulier	Accueil régulier	Accueil occasionnel
2012	1,64 €	1,07 €	1,16 €		
2013	1,64 €	0,96 €	1,30 €	1,11 €	1,25 €

Sur le multi-accueil collectif, 14 enfants inscrits en accueil régulier ont une tarification horaire inférieure à 1 € sur 177 enfants inscrits au total soit 30 %, et sur l'accueil occasionnel, 49 enfants ont une tarification horaire inférieure à 1 €, soit 60 %.

Sur le multi-accueil familial, 62 enfants inscrits ont une tarification horaire inférieure à 1 € sur 46 enfants inscrits au total soit 35 %.

Sur la micro-crèche de Saint-Fiel, 7 enfants inscrits ont une tarification horaire inférieure à 1 € sur 14 enfants inscrits au total soit 50 %.

Analyse des demandes

Depuis le 1^{er} janvier 2013, pour un accueil de qualité et une organisation harmonieuse à l'échelle du territoire intercommunal, un lieu unique d'information et d'accueil a été mis en place, avec une interlocutrice unique. Les familles qui souhaitent faire une demande d'accueil régulier en structure collective pour leur(s) enfant(s) peuvent se pré-inscrire auprès de la coordonnatrice petite enfance. Un rendez-vous est fixé avec la famille selon leurs disponibilités professionnelles et personnelles. Toutefois, une famille se présentant physiquement dans les structures est reçue par les responsables afin de traiter rapidement sa demande. La fiche de pré-inscription est ensuite transmise via les responsables à la coordonnatrice Petite Enfance.

Lors de la pré-inscription, la coordonnatrice explique les différents modes de garde possibles, que ce soit pour un accueil en structure collective ou chez une assistante maternelle. Un dialogue s'instaure entre la famille et la coordonnatrice sur leur souhaits de garde pour leur enfant, sur la compatibilité entre le mode de garde souhaité, leur mode de vie (travail, domicile, horaires atypiques), leur choix éducatif, afin d'être le plus en adéquation avec leur demande. Cet entretien se déroule sur un temps pouvant aller de 1/2h à 1 heure permettant d'instaurer un vrai dialogue. Même si la famille vient pour une inscription en structure collective, la coordonnatrice explique la possibilité du mode de garde individuel et présente la plaquette du RAM avec les coordonnées. Elle leur propose de prendre contact avec le RAM afin de trouver un autre mode de garde en cas de refus d'attribution de place en crèche. La coordonnatrice explique enfin le fonctionnement de la commission d'attribution de places et les critères d'attribution.

Sur l'année 2013, 36 pré-inscriptions ont été faites auprès de la coordonnatrice et 27 directement à la crèche. Depuis janvier 2014, toutes les demandes de pré-inscription ont été faites auprès de la coordonnatrice.

Au-delà de la pré-inscription, cela permet à la coordonnatrice d'avoir une lisibilité de toutes les demandes en accueil régulier et de proposer rapidement une place qui se libère à une famille en liste d'attente.

Toute demande en accueil régulier est examinée en commission d'attribution de places composée d'élus communautaires en charge de la Petite Enfance, la directrice du multi-accueil de Saint-Vaury du Centre Hospitalier La Valette, des animatrices et de la Présidente du Relais Assistantes Maternelles de Guéret, la responsable de la micro-crèche de Saint-Fiel, la directrice du multi-accueil de Guéret et la Coordonnatrice Petite Enfance. Ces commissions ont lieu en soirée pour que tous les partenaires puissent être présents.

Deux commissions ont eu lieu en mai et octobre 2013. Toutefois, toute demande est examinée au cas par cas en dehors des commissions. La commission d'attribution peut proposer une place (type d'accueil, structure, nombre d'heures...) ne correspondant pas à la demande initiale des parents, le parent est libre d'accepter comme de refuser.

A noter : Le nombre de demandes sur le multi-accueil de Guéret ou la micro-crèche de Saint-Fiel est toujours plus important que sur le multi-accueil de Saint-Vaury.

Les familles expliquent leur refus de s'inscrire sur Saint-Vaury en raison de son emplacement excentré par rapport au déplacement domicile-travail. Elles choisissent également un mode de garde collectif qui les rassure par la présence de plusieurs professionnels au sein de la structure, par un coût moins important pour certaines familles, par le fait de ne pas avoir cette relation employeur-assistante maternelle. La liste des assistantes maternelles étant assez conséquente sur le territoire de l'Agglo, les familles se sentent parfois dépassées et ne savent pas par où commencer leur recherche. Elles préfèrent éventuellement trouver une assistante maternelle par connaissance.

68 familles ont pris contact avec le RAM pour trouver un mode de garde, dont 27 familles ont également fait une demande de pré-inscription en structure collective, soit 40 % (15 ont pris contact en premier avec la coordonnatrice et ensuite avec le RAM et 8 ont pris contact en premier avec le RAM et ensuite avec la coordonnatrice).

Bilan qualitatif des structures

► Fonctionnement des structures

Les structures du pôle enfance de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret accueillent les enfants de 2 mois à 4 ans révolus, et jusqu'à 5 ans si la famille perçoit l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).

Le multi-accueil de Guéret est agréé pour 51 places en accueil collectif et 27 places en accueil familial. La création de cette micro-crèche d'une capacité de 10 places complète l'offre d'accueil existant (multi-accueil de Guéret et multi-accueil de Saint-Vaury géré par le Centre Hospitalier La Valette et ouverte aux enfants de familles habitant sur le territoire intercommunal) afin de répondre aux besoins des familles en matière de choix de garde d'enfants en structure collective.

Différents types d'accueil sont proposés pour mieux répondre aux besoins des familles : régulier par la signature d'un contrat d'accueil, occasionnel sur réservation d'une plage horaire et d'urgence.

Toutes les structures dont la micro-crèche sont gérées par un projet d'établissement identique, dont le projet éducatif a pour objet de favoriser la socialisation, l'éveil, le développement psychomoteur, le bien-être, l'autonomie de l'enfant et s'applique avec quelques nuances en fonction des structures et par le même règlement intérieur, qui a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement des différentes structures d'accueil du jeune enfant de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Il vise à régler l'ensemble des relations entre les parents, les équipes pédagogiques, les directrices et la coordination. Le projet éducatif du Pôle Enfance de la Com' d'Agglo du Grand Guéret vise à accueillir les familles et répondre à leurs diverses demandes de solution de garde d'enfants, quel que soit le type d'accueil régulier ou occasionnel. Cette prise en charge de leur demande permet ainsi aux parents de concilier vie professionnelle et vie sociale.

Tous les établissements proposent le même service et une qualité d'accueil identique.

Le multi-accueil collectif et la micro-crèche sont ouverts du lundi au vendredi de 7h à 18h30. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la halte-garderie est également ouverte sur les mêmes horaires. Le multi-accueil familial est ouvert du lundi au samedi de 7h à 19h30.

Les périodes de fermeture étaient les suivantes :

- le 2 janvier 2013,
- du 10 au 11 mai 2013,
- du 5 août au 24 août 2013,
- du 24 décembre au 31 décembre 2013.

► L'organisation et l'évaluation de l'accueil

L'objectif général de l'ensemble des structures d'accueil petite enfance est d'assurer un accueil de qualité sans se substituer au rôle parental, chacun exerçant ses compétences en complémentarité.

→ *Le multi-accueil collectif de Guéret :*

Le multi-accueil collectif est organisé de manière à recevoir les enfants en sections par tranches d'âge, soit :

- 1 section bébés : de 2 mois à 12 mois : 10 enfants ;
- 1 section petits / moyens : de 12 mois à 18 mois : 10 enfants
- 1 section grands / moyens : de 18 mois à 2 ans : 14 enfants
- 1 section grands : de 2 à 4 ans : 18 enfants.

Toutefois, ces sections évoluent en fonction des entrées et des sorties des enfants sur le multi-accueil. Les sec-

tions sont également regroupées le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

Les enfants fréquentant la crèche occasionnellement sont accueillis sur la halte-garderie. Les enfants sont également regroupés avec les enfants accueillis régulièrement le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

L'équipe pluridisciplinaire s'applique à accueillir l'enfant de façon individualisée en tenant compte de ses besoins fondamentaux. Elle favorise l'apprentissage de la vie en collectivité ou en « petite famille » en crèche familiale tout en préservant le respect du rythme de chaque enfant.

Le projet de la structure vise à accompagner l'enfant à grandir, à s'épanouir harmonieusement dans une ambiance de bien-être, de respect pour lui et ceux qui l'entourent.

L'équipe pluridisciplinaire s'attache à respecter les objectifs éducatifs suivants :

- l'épanouissement et le bien-être de l'enfant ;
- l'intégration, la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- favoriser l'autonomie et le langage en prenant en compte les différents stades de développement, qu'ils soient psychomoteurs, sensoriels, affectifs... ;
- intégrer les règles de vie, normes et interdits ;
- l'ouverture sur l'environnement extérieur ;
- favoriser les moments de relation privilégiée.

Toutefois, les axes de travail et le ressenti du personnel sont différents selon les sections.

Section des bébés, petits et moyens : Effectif de 4 personnes pour 20 enfants

L'équipe s'attache à un accompagnement individualisé dès l'adaptation et tout au long de la journée d'accueil. Elle souhaite créer une relation privilégiée avec les familles dès leur arrivée dans la structure. Le personnel s'adapte au rythme des plus petits. Toutefois, face au nombre important d'enfants, le personnel se sent parfois un peu dépassé notamment au moment des repas.

L'équipe constate également un décalage entre les attentes des familles qui souhaitent un accueil très individualisé pour leur enfant et les exigences de la collectivité. Les parents choisissent souvent ce mode de garde collectif, car ils se sentent rassurés par la présence de plusieurs professionnels de la petite enfance. Mais ils n'intègrent pas toujours les exigences de la collectivité (respect des siestes, rythme des repas, des horaires...). Elles ressentent une grande exigence des familles sur la qualité de la structure et par rapport à l'équipe. Toutefois, le dialogue est relativement bon avec les familles.

Le personnel de la section des bébés souhaiterait pouvoir suivre les enfants dès leur arrivée jusqu'à leur départ à l'école, afin de suivre leur progrès tout au long de leur présence en crèche. Toutefois, il faut souligner que pour certains enfants, le changement de section peut être bénéfique pour leur progression.

Le personnel est un peu réticent à l'accueil des bébés en accueil occasionnel sur le groupe des enfants venant régulièrement. Les allers et venues de parents et enfants diminueraient la qualité de l'accueil chez les tout-petits qui ont besoin de calme et d'une forte disponibilité du personnel. Toutefois, l'équipe est consciente du nombre croissant de demandes sur la halte-garderie et des difficultés pour accueillir des bébés sur celle-ci. Les bébés disposent de deux espaces aménagés pour eux, plus sécurisant, plus calme avec des matériaux adaptés à leur âge (tapis de sol, coussins, hochets, portiques, tableaux d'éveil, jeux d'éveil sensoriel, jeux de manipulation, livres...). La journée dans la section des bébés et régie par le rythme éveil / sommeil de chaque enfant dans le respect du bien-être de l'enfant, du respect de son rythme biologique et de ses besoins. Comme les autres enfants, le bébé peut bénéficier du jardin avec la mise à disposition de poussettes doubles. L'équipe regrette cependant un manque d'activités sur le groupe des bébés et de petits moyens. Elle souhaite pouvoir bénéficier d'activités musicales et de lecture de contes.

Section des grands/moyens et grands : effectif de 5 personnes pour 32 enfants

L'équipe constate également que les parents ne comprennent pas toujours les exigences de la collectivité, même si le dialogue avec les parents est très bon et qu'une relation de confiance s'est créée au fur et à mesure avec l'équipe.

La journée des plus grands est plus rythmée par la mise en place de différentes activités. Le sens fondamental de ces ateliers est de construire un espace de créativité, où chaque enfant va pouvoir se rassurer sur ses compétences et découvrir des facettes de lui-même, que nous valoriserons. Les temps d'activité sont des moments propices pour la vie en petits groupes, de travailler sur les habiletés sociales avec les enfants (respect d'autrui, du matériel d'autrui, partage, attente...) tout en offrant aux enfants des moyens d'expression autre que la parole (dessin, peinture, éveil corporel et psychomotricité, éveil sonore et musical).

Ces activités sont mises en place par l'équipe et sont élaborées en fonction de l'âge et du développement de chaque enfant et aussi en fonction du nombre de personnes disponibles dans chaque groupe. Les enfants sont toujours libres de faire ou non l'activité.

Des activités régulières avec du personnel extérieur sont mises en place que les enfants retrouvent avec plaisir :

- la lecture de contes avec la Bibliothèque Multimédia,
- l'éveil musical avec l'association P'Art Si P'Art LA.

Tout au long de l'année, différentes manifestations sont organisées par les équipes auxquelles participent les enfants et les parents ; ces manifestations sont un moment de partage et de convivialité : carnaval, fête de Noël.

L'équipe et les enfants ont également participé à la Quinzaine Petite Enfance organisée par la BM (voir les moments forts de l'année).

Section halte-garderie : effectif de 2 personnes pour 6 enfants par heure de garde

L'ouverture de la halte-garderie sur la journée complète avec la possibilité de prendre les repas sur le midi a eu pour conséquence cette année une forte hausse de la fréquentation, plus particulièrement de familles en grande difficulté sociale.

D'une part, le personnel évoque des difficultés d'organisation au moment des repas entre les enfants qui restent pour les repas et ceux qui ne mangent pas mais qui sont encore présents au moment des repas. Elle évoque également le problème du couchage? car elles ne disposent pas de salle de repos actuellement. Le nombre de demandes étant croissantes, elles sont amenées à refuser des places, créant une certaine frustration dans leur travail quotidien. Or, l'accueil d'enfants en occasionnel nécessitent un temps d'adaptation plus long qu'avec des enfants venant régulièrement et d'établir un bon relationnel avec les parents. Même si la section des grands soutient en cas de besoin, il n'est pas toujours possible de faire face à toutes les demandes.

Elle évoque également des difficultés de compréhension par rapport à la langue, certains enfants ne parlent pas du tout le français et l'adaptation est encore plus difficile.

Depuis le début de l'année, 21 enfants sont inscrits en accueil occasionnel mais nous n'avons pu leur proposer de places que lorsque les plus grands sont partis à l'école.

Toutefois, le Pôle Petite Enfance travaille pour transférer des demandes sur la micro-crèche dès que les familles sont véhiculées. Compte tenu de ces difficultés, certaines familles acceptent d'aller sur la micro-crèche. Mais 22 % des familles fréquentant la halte-garderie de Guéret ne sont pas véhiculées.

Le personnel constate également que les familles qui sont habituées à venir sur Guéret ont du mal à accepter que les places soient dorénavant plus limitées.

→ *Le multi-accueil familial de Guéret :*

Les 8 assistantes maternelles de la crèche familiale habitent sur Guéret. Elles accueillent chacune 3 ou 4 enfants selon leur agrément. Une assistante maternelle est actuellement en contrat renouvelable tous les 2 mois sur un congé maladie de longue durée.

Des activités sont proposées pour les assistantes maternelles sur le multi-accueil de Guéret et sur la micro-crèche de Saint-Fiel. Elles viennent en activités musicales les lundis matins à tour de rôle à Guéret. Nous véhiculons celles qui ne sont pas motorisées. L'activité musicale est effectuée par une auxiliaire de puériculture de la crèche collective. Celles qui possèdent un véhicule peuvent également se rendre à Saint-Fiel un jeudi sur 2 pour les mêmes activités. Les assistantes maternelles viennent également au multi-accueil tous les vendredis après-midi en activités encadrées par l'éducatrice de jeunes enfants. Toutes peuvent bénéficier des activités proposées par le RAM, mais 1 seule y adhère à l'heure actuelle.

Chaque assistante maternelle avertit la Directrice en cas d'absence d'un enfant. Elle l'informe également de tout traitement médicamenteux prescrit. La Directrice intervient également pour résoudre un éventuel conflit avec une famille.

Chaque enfant est vu en visite médicale par le Docteur BRUNONI qui vérifie le bon développement statur pondéral et psychomoteur de l'enfant une fois tous les 2 mois.

Les assistantes maternelles ont 2 à 3 réunions de travail par an avec l'équipe d'encadrement.

Sur 2013, elles ont ressenti un manque d'encadrement et de disponibilité lié à l'absence d'une personne pour l'encadrement.

→ *La micro-crèche de Saint-Fiel :*

Après quelques mois d'ouverture, l'équipe de la micro-crèche a un ressenti très positif par rapport au fonctionnement de la structure et du bien-être des enfants. Le personnel se sent plus disponible auprès des enfants qui sont très calmes (peu de pleurs...) malgré la différence d'âge. Le relationnel avec les parents est très bon. Toutefois, les familles se sentant très à l'aise, ne préviennent pas toujours des jours et horaires d'absence des enfants. Les enfants venant en accueil occasionnel s'adaptent également très rapidement au groupe d'enfants déjà présents. Outre l'envoi d'enfants en accueil occasionnel par Guéret, beaucoup de familles viennent à Saint-Fiel par le bouche à oreille.

Pour 2014, l'équipe souhaiterait des lectures de contes en plus des activités musicales proposées.

► [Les moments forts de l'année 2013](#)

- Ouverture de la micro-crèche de Saint-Fiel le 7 octobre 2013 (inauguration du Pôle Enfance le 30/09/2013)
- Participation à la Quinzaine de la Petite Enfance " Saperlipetons " organisée par la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret du 19 au 30 novembre

Développement du Pôle Petite Enfance

► [Le partenariat](#)

Le partenariat s'est poursuivi en 2013 dans le même objectif que celui de 2012 : être au plus près des besoins des familles en matière de garde pour leurs enfants. Même si nous constatons que chaque partenaire ne trouve pas encore une complète satisfaction (manque de demandes sur le multi-accueil de Saint-Vaury et sur les assistantes maternelles), il est important de poursuivre ce travail dans l'intérêt des familles à la recherche du mode de garde le plus adapté à leurs besoins personnels, professionnels, tout en respectant leur souhait éducatif.

En 2013, Le RAM de Guéret a continué à transmettre les tableaux de suivi des demandes à la coordonnatrice petite enfance.

Toutes les structures collectives, y compris le multi-accueil de Saint-Vaury, ont utilisé la même fiche de pré-inscription et chaque fiche est transmise à la coordonnatrice permettant d'établir un tableau commun pour les commissions d'attribution de places. Toutes les demandes des familles du territoire d l'Agglomération sont donc examinées en commission.

Toutes les structures ont pu également participé à " Saperlipetons ".

La commission d'attribution de places en accueil régulier sur le multi-accueil de Guéret et de Saint-Vaury a lieu, en soirée, afin que tous les partenaires puissent y participer. Chaque dossier de pré-inscription est présenté en commission, son étude en lien avec les critères d'admission et de places disponibles.

Peu de réunions partenariales ont eu lieu faute de temps. Toutefois, des échanges individuels sur des situations particulières ont été plus importants et enrichissants.

► [L'observatoire des conditions locales de l'accueil du jeune enfant](#)

Cet observatoire n'a pu être mis en place en 2013 par manque de temps sur le poste de coordination afin de développer l'offre de services sur le territoire intercommunal.

Et la com ?

Concernant la communication avec les familles, une plaquette Pôle Petite Enfance sur les modes de garde collectifs et individuels présents sur le territoire du Grand Guéret a été réalisée. Elle a été diffusée auprès de toutes les mairies de l'agglomération (certains rendez-vous en mairie ont eu lieu avec la coordonnatrice), auprès des partenaires (Caf, PMI, MSA), ainsi que dans certains lieux publics (BM).

La coordonnatrice a également rencontré l'équipe de la Mission Locale afin de présenter ce document d'appel. La création d'une rubrique pôle enfance sur le site Internet de l'Agglomération est de plus en plus consultée par les familles, notamment pour le recueil d'informations en vue d'une inscription future. Les partenaires ont été également informés de la possibilité de mettre en ligne des nouveautés dans la rubrique « actualités » du site internet. Pour l'instant, peu nous ont répondu.



© Collection GRAND GUERET / S. PAROITY

Bilan 2013 de l'activité

► [Le nombre d'inscrits](#)

14 498 personnes se sont inscrites en 2013, dont 7976 étaient des lecteurs actifs (ce qui représente 55 % des lecteurs inscrits).

Concernant la population guéretoise, le nombre d'inscrits par an est toujours situé entre 1600 et 2000 lecteurs, ce qui est conséquent.

► [Volume de prêts et taux de rotation](#)

Le volume des prêts annuels demeure très satisfaisant : 215 800 prêts en 2013 contre 223 263 en 2012, soit 7463 prêts de moins sur l'année (répartis comme suit : - 1904 en ados-adultes, -1407 en jeunesse, -4157 en multimédia).

Le taux de rotation des collections est le suivant :

- 1,91 pour le secteur adulte ;
- 3,59 pour le secteur jeunesse ;
- 3,41 pour le secteur multimédia .

Le taux moyen de rotation est ainsi de 2,60.

Le nombre d'inscrits extérieurs au territoire communautaire reste en proportion constante c'est-à-dire à peu près équivalent à celui des inscrits de Guéret.

Les tableaux suivants détailleront ces chiffres.

► Nouvelles inscriptions entre le 04/12/12 et le 04/12/13 et nombre d'inscrits depuis l'ouverture de la BM

► Nombre de lecteurs actifs et leur répartition par catégorie socio-professionnelle

Nouvelles inscriptions entre 04/12/2012 et le 04/12/2013

Code Quartier	
000	680
001 - Guéret	564
002 - Ajain	23
003 - La Brionne	4
004 - Bussière-Dunoise	37
005 - La Chapelle-Taillefert	14
006 - Gartempe	3
007 - Gléniac	17
008 - Montaigut-le-Blanc	6
009 - Saint-Christophe	3
010 - Sainte-Feyre	73
011 - Saint-Fiel	17
012 - Saint-Laurent	11
013 - Saint-Léger-le-Guéretois	9
014 - Saint-Silvain-Montaigut	1
015 - Saint-Sulpice-le-Guéretois	48
016 - Saint-Vaury	45
017 - Saint-Victor-en-Marche	21
018 - La Saunière	13
019 - Savennes	3
020 - Anzême	13
021 - Jouillat	11
022 - Saint-Eloi	8
Total	1624

Nombre d'inscrits à la BM depuis l'ouverture

Code Quartier	
000	4994
001 - Guéret	5558
002 - Ajain	235
003 - La Brionne	111
004 - Bussière-Dunoise	221
005 - La Chapelle-Taillefert	122
006 - Gartempe	7
007 - Gléniac	159
008 - Montaigut-le-Blanc	58
009 - Saint-Christophe	41
010 - Sainte-Feyre	789
011 - Saint-Fiel	302
012 - Saint-Laurent	209
013 - Saint-Léger-le-Guéretois	128
014 - Saint-Silvain-Montaigut	17
015 - Saint-Sulpice-le-Guéretois	527
016 - Saint-Vaury	428
017 - Saint-Victor-en-Marche	114
018 - La Saunière	156
019 - Savennes	77
020 - Anzême	119
021 - Jouillat	80
022 - Saint-Eloi	46
Total	14498

Lecteurs actifs en 2013 par lieu de résidence

Code quartier	
000	2879
001 - Guéret	2991
002 - Ajain	113
003 - La Brionne	70
004 - Bussière-Dunoise	140
005 - La Chapelle-Taillefert	71
006 - Gartempe	6
007 - Gléniac	98
008 - Montaigut-le-Blanc	38
009 - Saint-Christophe	21
010 - Sainte-Feyre	434
011 - Saint-Fiel	151
012 - Saint-Laurent	109
013 - Saint-Léger-le-Guéretois	64
014 - Saint-Silvain-Montaigut	13
015 - Saint-Sulpice-le-Guéretois	272
016 - Saint-Vaury	227
017 - Saint-Victor-en-Marche	73
018 - La Saunière	88
019 - Savennes	48
020 - Anzême	34
021 - Jouillat	24
022 - Saint-Eloi	14
Total	7976

Nombre d'actifs par CSP

C.S.P.	
10 Agriculteurs exploitants	29
20 Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12
21 Artisans	62
22 Commerçants et assimilés	37
23 Chef d'entreprise de 10 salariés et +	8
30 Cadres et profession intellectuelle supérieur	57
31 Professions libérales	157
32 Cadres de la fonctions pub	64
33 Prof intellectuelles	33
34 Prof artistiques	71
35 Cadres d entreprises	13
40 Professions intermédiaires	78
41 Enseignement et santé	741
42 Administration	101
43 Techniciens	105
44 Contremaîtres agents de maîtrise	7
50 Employés	503
51 Employés de la fonctions pub	194
52 Employés administ des entrep	47
53 Employés de commerce	9
54 Pers des services aux partic	30
60 Ouvriers	44
62 Ouvriers agricoles	7
70 Retraités	908
80 Autres	438
81 Chômeurs	212
82 Etudiants et élèves	2819
85 prêtres et militaires	31
autres	1162
Total	7977

► Nombre de documents et nombre de prêts entre le 04/12/2012 et le 04/12/2013

NOMBRE DE DOCUMENTS EN 2013

Section - Support	01 Ados / Adultes	02 Jeunesse	03 Musique et Cinéma	04 Forum / Journaux revues	05 Patrimoine	autres	Total
l Livres	36004	19849	293	1	13877	34	70058
p Journaux Revues	272	1731	482	6572	3330	1	12388
c Disques compacts	410	1007	9422	0	13	0	10852
d DVD	0	1152	5020	0	2	1	6175
b Blu-ray	0	4	62	0	0	0	66
a Cartes et plans	0	0	0	0	82	0	82
v Vinyles	0	0	154	0	0	0	154
i liseuse	10	0	0	0	0	0	10
autres	35	6	0	5	80	227	353
Total	36731	23749	15433	6578	17384	263	100138

► Nombre de prêts entre le 04/12/2012 et le 04/12/2013

Nombre de prêts entre le 04/12/2012 et le 04/12/2013

Section - Support	01 Ados / Adultes	02 Jeunesse	03 Musique et Cinéma	04 Forum / Journaux revues	05 Patrimoine	autres	Total
l Livres	69411	66474	153	0	9	13	136060
p Journaux Revues	24	2599	269	7175	3	1	10071
c Disques compacts	801	3052	23077	0	0	0	26930
d DVD	0	13278	28762	0	0	18	42058
b Blu-ray	0	30	419	0	0	0	449
v Vinyles	0	0	5	0	0	0	5
i liseuse	2	0	0	0	0	0	2
autres	53	24	1	15	0	132	225
Total	70291	85457	52686	7190	12	164	215800

Programmation culturelle 2013

► Les expos



► La Quinzaine de la Petite Enfance "Saperlipetons"

La Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret a organisé du 19 au 30 novembre 2013 une manifestation à rayonnement intercommunal à destination des tout-petits. Les différents rendez-vous ont concerné tous les professionnels de la petite enfance implantés sur le territoire, ainsi que les enfants et leurs familles. La manifestation, en association avec de nombreux partenaires culturels institutionnels ou associatifs de la ville de Guéret et du département de la Creuse, avait en partie pour but de valoriser la lecture et la tradition orale auprès des parents, des tout-petits et des professionnels de la petite enfance.

Au programme : une exposition, des rencontres d'auteurs avec Malika Doray, Alain Chiche et Edouard Manceau, une table-ronde, une formation, un spectacle de théâtre, un spectacle de conte, une conférence « Du doudou à la Joconde » animée par Marie-Odile Nemoz-Rigaud, des séances de lecture pour les tout-petits et des projections cinématographiques.

Le samedi 30 novembre, la quinzaine a été conclue par une journée de la famille organisée par l'association 1,2,3... Parents proposant une conférence, des ateliers, des lectures et par la journée des assistantes maternelles.



► [Autres manifestations](#)

Durant toute l'année, la BM a également accueilli des conférences, concerts, le festival Coquelicot, les Jeudis du lecteurs...

Et comme chaque année, elle a organisé les balades littéraires en été et de nombreux rendez-vous de lecture tels que les " Mallets aux histoires " pour le jeune public.

Projet de construction du réseau de lecture publique

La Bibliothèque Multimédia s'apprête à mettre en œuvre son réseau de lecture publique.

Le projet de mise en réseau de la lecture publique au sein du Grand Guéret procède d'une volonté partagée par l'ensemble des décideurs locaux de mieux répondre aux besoins culturels de la population du territoire. La démocratisation culturelle, le rééquilibrage de l'offre de lecture publique sur l'ensemble de l'agglomération, la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique ou bien encore la recherche d'une offre de services culturels plus riche et plus diversifiée et mieux redéployée sur le territoire, sont autant d'objectifs de la politique culturelle communautaire, auxquels peut et doit répondre la mise en réseau des bibliothèques de la Com' d'Agglo.

La mise en œuvre du réseau de lecture publique nécessite la mutualisation des moyens (humains, techniques, logistiques et financiers) entre l'EPCI et les communes du territoire et entre l'EPCI et le Conseil Général dont la coopération reste indispensable sur bien des points (le prêt/dépôt, l'équipement mobilier, la formation des personnels bénévoles et salariés des petites bibliothèques...).

Aussi implique-t-elle que la Communauté d'Agglomération déclare d'intérêt communautaire la lecture publique sur son territoire, déclaration qui se définit comme suit:

« La mise en œuvre d'un réseau intercommunal de lecture publique comprenant les actions liées, au développement d'un réseau numérique intercommunal avec ses terminaux, à la constitution d'un fonds documentaire intercommunal, à l'animation et la coordination du réseau ».

► [Diagnostic et rencontre des acteurs locaux](#)

Le diagnostic du territoire sur la lecture publique élaboré par la Bibliothèque Départementale de la Creuse (BDC), ainsi que la visite des lieux et la rencontre des élus locaux et personnels des bibliothèques menés conjointement par la BDC et la BM ont permis d'élaborer un schéma de mise en réseau des 11 bibliothèques concernées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il ressort de l'analyse de l'existant qu'aucune de ces 11 bibliothèques n'est aux normes exigées par l'Etat (0,07 m² par habitant avec une surface minimum de 100 m²). Les bibliothèques les plus grandes ne dépassant pas actuellement 50 m² (La Chapelle-Taillefert, Saint-Vaury ou Saint-Sulpice-le-Guéretois ou encore Sainte-Feyre). Le projet de Bussière-Dunoise prévu pour 2014 se limite à 80 m². Seul le projet de Sainte-Feyre, s'il se réalise (réaménagement et extension de l'actuel restaurant scolaire), pourrait être aux normes en atteignant 170 m². Ces mêmes structures sont le plus souvent non conformes aux normes d'accessibilité des ERP, leur nombre d'heures d'ouverture au public étant inférieures aux recommandations de l'Etat, hormis pour Saint-Victor-en-Marche avec ses 17h30 et Montaigut-le-Blanc, dont la bibliothèque se trouve dans l'Agence Postale, Saint-Eloi étant ouvert 9 heures (les autres bibliothèques ne dépassant pas 5 heures par semaines). Elles ne possèdent que très rarement un budget d'acquisitions hormis Sainte-Feyre (1000 €), La Chapelle-Taillefert (800 €), Saint-Victor-en-Marche (300 €), Bussière-Dunoise (315 €) et Saint-Eloi (200 €). Les collections présentes sont constituées des prêts dépôts de la BDC et d'une part infime de documents en fonds propres provenant de dons, hormis Sainte-Feyre qui possède un fonds d'environ 3000 documents.

Aucune de ces 11 bibliothèques n'est encore informatisée. Enfin, son personnel est principalement constitué de bénévoles (pour certains formés par la BDC) et de quelques salariés effectuant un nombre d'heures limitées sur leur bibliothèque (hormis Saint-Victor-en-Marche qui a recruté un agent à un mi-temps formé ABF), Montaigut-le-Blanc (15h), Saint-Eloi (9h), Sainte-Feyre (4h30) et Anzême (4h). En terme de postes, cela représente un peu moins d'un poste et demi (50 h). Une salariée à temps partiel à Sainte Feyre est en cours de formation ABF.

Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération avec l'aide technique, logistique et financière du Conseil Général ajoutée aux concours financiers de l'Etat (au titre de la DGD et plus précisément du concours particulier aux bibliothèques) et de Leader, est en mesure de mettre en place les principaux éléments qui constituent un réseau de lecture publique sur le territoire, par :

→ une informatisation, une mise à disposition de l'EPCI des personnels salariés et bénévoles des communes, la constitution progressive d'un fonds documentaire communautaire (livres, CD, DVD, Blu-Ray) construit à partir du budget d'acquisition de l'EPCI (ce fonds étant lui-même complété par les dépôts de la BDC) et destiné à circuler dans chaque bibliothèque du territoire, le recrutement d'un coordinateur/animateur par l'EPCI chargé du fonctionnement du réseau et de son animation, l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour effectuer les dépôts sur chaque site.

► [L'architecture du réseau : l'informatisation](#)

A l'issue d'une visite de chacune des bibliothèques du territoire menées conjointement par la BM et la BDC, il ressort que les communes possédant une bibliothèque (point lecture ou dépôt) pouvant faire l'objet d'une informatisation sont :

- Anzême
- Bussière-Dunoise
- La Chapelle-Taillefert
- Montaigut-le-Blanc
- Saint-Eloi
- Saint-Fiel
- Saint-Laurent
- Saint-Sulpice-le-Guéretois
- Saint-Vaury
- Saint-Victor-en-Marche
- Sainte-Feyre

► [Les projets en cours](#)

Certaines communes ont un projet de réaménagement de leur bibliothèque qui s'inscrit dans le cadre plus vaste d'un réaménagement de services (écoles, cantines scolaires...) dans le courant de l'année 2013. Il s'agit de Saint-Laurent qui réhabilite un bâtiment (jouxant la mairie) pour y insérer un restaurant scolaire, une bibliothèque de 32 m², un bureau de direction avec aménagement de sanitaires aux normes d'accessibilité et de Bussière-Dunoise a fait l'acquisition en centre bourg d'un corps de bâtiment scindé en 2 parties, (la première est une boulangerie au rez-de-chaussée, attenante à un ensemble de 80 m², qui abritera la bibliothèque). Ce projet se terminera courant 2014.

D'autres communes ont des projets de réaménagement de leur bibliothèque à plus longue échéance : Saint-Sulpice-le-Guéretois sur 2015 souhaite réinvestir l'école maternelle située en face de l'actuelle bibliothèque pour réinstaller une nouvelle bibliothèque qui serait de plein pied, facile à mettre aux normes d'accessibilité et d'environ 120 à 130 m².

Saint-Vaury réfléchit à l'installation d'une nouvelle bibliothèque située en plein centre bourg afin d'offrir un bâtiment accessible et d'au moins 100 m², (ce qui n'est pas le cas actuellement bien qu'il offre une surface d'environ 50 m² auquel il faut ajouter un espace de stockage des documents).

Saint-Feyre projette aussi d'investir le bâtiment de son restaurant scolaire actuel situé en face de l'actuelle bibliothèque. Ce corps de bâtiment pourrait être agrandi sur sa longueur et offrir un bel espace d'au moins 170 m² pour une future bibliothèque. Ce projet n'est pas encore finalisé.

► [L'informatisation du réseau](#)

La première étape doit consister à construire l'architecture du réseau via une informatisation de l'ensemble des 11 bibliothèques décrites et leur interconnexion avec le système informatisé de la BM, tête de réseau (orphae.net). Précisons que la BDC sera dotée très prochainement de la même version de ce logiciel, ce qui facilitera l'intégration de ses notices dans la base de données du réseau des bibliothèques.

Il s'agit d'étendre le même système informatique avec des modules de base permettant les opérations suivantes :

- prêt/retour, recherche catalogue, inscriptions ;
- un accès internet sur chaque poste ;
- un poste public et un poste professionnel, soit 2 postes dans chaque structure (hormis pour Saint-Laurent et pour Saint-Eloi qui n'auront qu'un seul poste avec accès internet, compte tenu de la surface restreinte de ces bibliothèques) ;
- un accès à chaque bibliothèque du réseau à partir du portail web (accès catalogue, accès à la page de chaque bibliothèque (horaires d'ouvertures, infos pratiques, actualités) ;
- une carte unique offrant un égal accès aux différents services (prêt, consultation internet, réservations, prolongations) sur l'ensemble des sites ;
- accès à un catalogue unique ;
- une circulation organisée des documents.

Il y aura donc un catalogue commun recensant l'ensemble des fonds de chaque bibliothèque indiquant la provenance de chaque document (ex : titre/auteur/localisation du document dans la bibliothèque/nom de la bibliothèque où se trouve le document). Il y aura la possibilité de rechercher sur l'ensemble du catalogue ou de rechercher des documents par sites ou bibliothèques. Il sera possible de connaître la disponibilité des documents et d'effectuer des réservations sur n'importe quel site. Il donnera également la possibilité de faire des statistiques globales ou par site.

Il est essentiel qu'un nouveau règlement intérieur réfléchi et approuvé par les élus communautaires puisse être validé avant la mise en service du réseau. Dès que le fonctionnement de ce dernier sera arrêté, il sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

La formation au logiciel (modules de base) pour l'ensemble des personnels des 11 bibliothèques sera organisée conjointement par la BM et la BDC dans la phase qui précèdera la mise en service du logiciel. La formation au logiciel Orphae.net peut se faire en interne à la BM, conjointement avec l'aide d'un agent de la BDC. Le portail de la BM devra intégrer une page pour chaque bibliothèque présentant (infos pratiques, collections, animations de chaque structure).

Aussi l'informatisation induit-elle la mise en place du fonctionnement des bibliothèques, notamment dans un premier temps du paramétrage du prêt (nombre de docs, durée, prolongation, réservation). Il est préconisé par la BDC et la BM d'autoriser la même règle de prêt actuellement en vigueur pour tous, y compris sur la capacité d'emprunt, pour deux raisons. La première est que si les petites bibliothèques possèdent des fonds « restreints », leur lectorat est aussi peu nombreux ; la seconde est que tout lecteur de quelle commune que ce soit a la possibilité d'emprunter des documents sur tous les sites, l'ensemble des collections acquises par l'EPCI ne représentant plus qu'une seule entité à savoir le fonds du réseau.

Aussi, l'Agglo envisage-t-elle un budget de 20 000 € (soit près de 20 % de son budget d'acquisitions) pour les acquisitions tous supports confondus de l'ensemble des 11 bibliothèques (budget que le coordinateur/animateur sera chargé de ventiler en fonction de certains critères tels que le nombre d'habitants, le nombre d'heures d'ouverture au public, et des choix d'acquisitions et projets exprimés par les différentes bibliothèques). Une autre question importante induite par l'informatisation est le mode de circulation des documents. Dans l'idéal et pour une qualité optimale du service rendu à la population, il serait souhaitable d'acheminer les réservations demandées sur les sites réservataires. Ce service suppose l'instauration de deux navettes par semaines et le recrutement d'un coordinateur /animateur.

► [Les collections](#)

La constitution d'un fonds documentaire multi-supports communautaire complété par les prêts/dépôts de la BDC (qui continue de desservir le territoire) sera destiné à circuler sur l'ensemble du réseau en fonction des besoins de chaque bibliothèque. Actuellement, la BDC effectue en moyenne deux dépôts par an dans chacune des structures du territoire, ce qui représente une mise à disposition d'environ 14 000 documents (4 828 documents adultes, 7 814 documents jeunesse, 536 revues, 267 CD et 434 DVD), renouvelés partiellement à chaque passage du biblobus, en fonction des besoins et de l'importance des collections déposées. Les fonds de la BM venant abonder les prêts/dépôts des bibliothèques, le renouvellement des dépôts pourrait être effectué à raison d'une fois par trimestre.

Désormais, la BM doit pouvoir desservir le réseau avec l'aide de la BDC en abondant dans un premier temps pour moitié les différentes bibliothèques, c'est-à-dire à proportion d'environ 7 000 documents. La mutualisation de ce service doit permettre d'accroître le renouvellement des dépôts et ce en fonction aussi du niveau d'activité de chaque structure.

Le budget d'acquisitions de la bibliothèque consacrerait environ 20 % de son enveloppe globale à l'acquisition de documents qui constitueront les fonds des 11 bibliothèques, soit 20 000 €. Ces acquisitions seront destinées à constituer les fonds propres de chaque structure.

► [Le personnel du réseau](#)

Pour un fonctionnement harmonieux il est important que les personnels de chaque bibliothèque soient placés sous la responsabilité de la directrice du réseau, y compris le coordinateur/animateur de ce dernier.

Les salariés de la BM et des communes, ainsi que les bénévoles, formeront une seule et même équipe. Chaque agent salarié communal pourrait être mis à disposition par convention de la commune à la Communauté d'Agglomération pour son temps de travail partiel. La Communauté d'Agglomération remboursant à la commune la partie de rémunération de l'agent mis à disposition, un transfert de charges préalable aurait donc lieu entre chaque commune concernée et la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de la compétence telle que définie par les statuts, dont le montant serait déduit ultérieurement de l'attribution de compensation versée à la commune.

La mutualisation des équipes est indispensable pour une harmonisation du travail et des pratiques professionnelles, afin que le public perçoive une homogénéité du fonctionnement du service dans tous les points du réseau.

► [Le coordinateur/animateur : son rôle, ses missions](#)

L'appui personnalisé et l'assistance aux équipes des bibliothèques se mettront en place via le coordinateur et l'équipe de la BM.

Le recrutement d'un coordinateur/animateur (poste statutaire de catégorie B) qui sera chargé de mettre en œuvre la politique du réseau et d'en assurer le bon fonctionnement est prévu pour l'année 2014. Le Conseil Général financerait pendant 3 ans ce poste statutaire créé par la Collectivité à hauteur de 50 % de la dépense totale annuelle de ce dernier (aide plafonnée à 30 000 € par poste et par an sur 3 ans).

Le coordinateur serait chargé de suivre l'informatisation, d'organiser le planning de formation des bibliothécaires du réseau, de participer à la formation des agents du réseau, de répondre aux différentes questions et problèmes soulevés par les acteurs du réseau, de gérer le système des réservations de documents, d'élaborer le planning des navettes, d'être force de propositions en matière d'animations sur le réseau, d'effectuer des tournées régulières (dépôts, prêts d'expositions...).

De la constitution d'un catalogue collectif à l'harmonisation des services aux publics, les étapes d'un tel projet sont nombreuses et demandent qu'en soient décrites leurs modalités d'application dans un texte fédérateur rédigé en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des partenaires du réseau. Le rôle majeur du coordinateur/animateur va consister à définir très précisément avec les collègues du réseau la politique documentaire et les animations/actions qui s'y dérouleront. Ce dernier devra rédiger un document de référence (une charte) pour l'ensemble du réseau, sur la politique documentaire (plan de développement des acquisitions sur 3 ans, le traitement documentaire...).

L'élaboration de cette charte sera l'une des toutes premières missions du coordinateur et se fera en collaboration avec la directrice de la BM.

L'objet de la future charte est donc de définir l'organisation et le fonctionnement du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération de telle sorte qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver les informations pratiques nécessaires à l'exercice de ses activités en même temps qu'un cadre définissant le fonctionnement de l'ensemble des bibliothèques.

► [L'animation en réseau](#)

L'accueil des groupes scolaires et périscolaires :

90 La BM accueille depuis son ouverture les écoles et centres de loisirs du territoire. La quasi totalité des accueils se font actuellement sur place, excepté pour le multi-accueil de Guéret où les animations se font parfois sur ce site.

Le projet de réforme des rythmes scolaires va bouleverser le planning actuel d'accueil des groupes. Dès que les modalités de son application seront clairement définies pour les écoles du territoire, il faudra revoir ce dernier afin que l'ensemble des structures demandeuses (RAM de Montaigut-le-Blanc notamment) puissent s'intégrer dans le cadre d'un nouveau planning dont les créneaux ne sont plus extensibles en l'état actuel du service de la BM (4 agents effectuent des accueils, dont la responsable du secteur jeunesse sur une faible partie de son temps de travail compte tenu de ses missions). La mise en place du réseau doit permettre à terme aux bibliothèques du territoire d'accueillir localement les groupes scolaires et périscolaires demandeurs.

Voici les différents types d'animations qui seront mises en œuvre :

→ L'animation locale

Elle désigne les actions courantes ou ponctuelles telles que l'heure du conte, la présentation de nouveautés ou encore l'accueil de classes ou groupes, qui permettent à la bibliothèque de conserver son identité culturelle propre.

→ L'animation itinérante

Un même évènement qui se déroule successivement dans différentes bibliothèques du réseau en mutualisant les moyens (intervention d'un même écrivain dans 2 ou 3 bibliothèques du réseau, circulation d'une même exposition).

→ L'animation globale

Chaque bibliothèque réalise, sur la durée totale d'une manifestation, une partie du programme prévu. Cette coopération permet la mise en œuvre d'actions plus ambitieuses et accroît l'impact médiatique en inscrivant le projet dans le développement culturel du territoire. Elle favorise l'accroissement des publics qui se déplacent dans les différentes bibliothèques du réseau. Ces animations globales s'inscrivent, le plus souvent, dans le cadre d'une manifestation nationale comme « Le printemps des poètes » ou « A vous de lire » ou encore régionale comme « Coquelicotcontes »...

La mise en réseau de l'animation permettra d'utiliser un budget intercommunal pour l'ensemble du territoire, ce qui permettra de renforcer les actions dans les différents sites et d'éviter l'effet de la surconcentration de la programmation à la BM.

La définition, la mise en œuvre et la coordination des actions culturelles menées sur le territoire passent par le biais du coordinateur recruté par l'intercommunalité.

► [Une communication commune](#)

Une communication commune sur les animations reprenant la charte graphique de la BM avec son nouveau logo permettra de renforcer l'identité du réseau et la lisibilité des actions de chacun.

Et la com ?

Pour la BM, la communication se fait essentiellement via son portail web, les communiqués de presse, emailing, invitations, affiches et flyers distribués à l'occasion des expositions ou animations diverses. Un partenariat a été conclu entre l'équipe de la bibliothèque et Radio Pays de Guéret pour parler également des différents documents disponibles au prêt.

Le guide du lecteur n'a pas encore été mis à jour, mais il devrait l'être en 2014.

► www.bm-grandgueret.fr

Taxe de séjour

Celle-ci a rapporté 34 551,84 € en 2013 contre 41 785,29 € en 2012.

Hébergements

► [Le hameau de gîtes de Saint-Victor-en-Marche](#)

Le hameau de gîtes est constitué de 10 hébergements implantés au bord de la Gartempe dont 7 d'une capacité de 5 personnes et 3 d'une capacité de 6 personnes avec piscine privée, aire de jeux et point accueil.

Sa commercialisation est prise en charge par l'Office de Tourisme du Grand Guéret.

Budget INVESTISSEMENT : 920 €
Budget FONCTIONNEMENT – RECETTES

- Dépenses : 84 288,01 €
- Recettes : 57 297,23 €

► [Le camping du Gué Lavaud et les chalets de La Chapelle-Taillefert](#)

Le camping est situé au bord de la Gartempe avec 33 emplacements réservés aux tentes et/ou caravanes et 6 chalets (Habitation Légère de Loisirs) d'une capacité de 4/6 personnes. Sur place on trouve un bloc sanitaire, une aire de jeux et un point accueil.

Sa commercialisation se fait également par l'Office de Tourisme du Grand Guéret.

Budget INVESTISSEMENT : - €
Budget FONCTIONNEMENT – RECETTES

- Dépenses : 42 413,54 €
- Recettes : 19 471,77 €

Aménagement des sites de pratique

En 2013, la Communauté d'Agglomération a poursuivi l'aménagement ou la réhabilitation des sites de pratiques des sports de nature.

► [Espace VTT-FFC des Monts de Guéret](#)

- Etude - diagnostic de l'Espace VTT (coût : 4 664,40 € TTC)

- Refonte des circuits dans le massif de Chabrières et du Maupuy

Modifications des circuits :

- n°6 au départ de la mairie de Saint-Christophe : niveau bleu – 11 km – 350 de dénivelé positif,
- n°12 au départ de l'église de Sainte-Feyre : niveau bleu – 13 km – 370 m D+ (dénivelé cumulé),
- n°13 au départ du parking de Courtille ou de l'antenne du Maupuy : niveau noir – 21 km – 660 m de D+,
- n°15 au départ de l'antenne du Maupuy : niveau rouge – 14 km – 450 m de D+,
- n°16 au départ de l'antenne du Maupuy : niveau vert – 7 km – 150 m de D+,
- n°17 au départ du parking Pierre la Grosle : niveau noir – 17 km – 600 m de D+,
- n°18 au départ du parking Pierre la Grosle : niveau bleu – 10 km – 270 m de D+,
- n°20 au départ du parking Pierre le Grosle : niveau vert – 8 km – 160 m de D+,
- n°24 au départ du Parc Animalier des Monts de Guéret : niveau vert – 8 km – 160 m de D+,
- n°25 au départ du Parc Animalier des Monts de Guéret : niveau rouge – 15 km – 450 m de D+.

Nouveaux circuits :

- n°31 au départ de l'église de Sainte-Feyre : niveau noir – 21 km – 650 m de D+,
- n°32 au départ du Parc Animalier des Monts de Guéret : niveau noir – 17 km – 660 m de D+.



© Collection GRAND GUÉRET

Parc de location VTT (cross-country et enduro) :

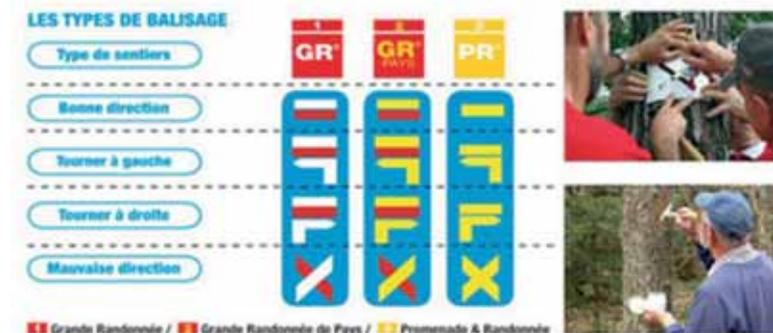
TYPES DE VTT	Quantité	Tarif (unité €HT)
VTT ENFANTS CROSS-COUNTRY		
VTT Spécialized hot rock 12 Pouces	2	134,70€HT
VTT Spécialized hot rock 16 Pouces	1	149,75€HT
VTT Spécialized hot rock 20 Pouces	3	225,00€HT
VTT ADULTES CROSS-COUNTRY		
VTT Spécialized 29 pouces	2	
VTT Orbea MX 26	3	
VTT ORBEA SHERPA MX 24	1	319,00€ TTC
VTT Spécialized Hotrock 26 pouces	2	263,44€HT
VTT Spécialized Hardrock sport disc 26 pouces	2	500,84€HT
VTT Lapiere raid 200	1	459,03€HT
VTT Spécialized Hardrock Pro Disc	1	607,40€HT
VTT SHERPA Equipe	3	439,99€TTC
VTT Spécialized Hard Rock Sport Disc	2	375,96€HT
VTT ORBEA SHERPA	2	421,30€HT
VTT ADULTES ENDURO		
VTT Spécialized Pitch Comp 2011 (enduro)	2	1460,72€HT
VTT Spécialized Pitch Comp 2010 (enduro)	1	1128,14€HT
CASQUES		
Casques polisport	9	33,44€ HT
Casques Spécialized	12	15,05€HT
TOTAL		
VTT enfants	6	
VTT adultes	19	
VTT enduro	3	
Casques	21	

A savoir : Le 23 août, 17 VTT ont brûlés dans l'incendie du chalet de Courtille.

► Randonnée pédestre

Le réseau de chemin pédestre se compose de :

-  20 circuits PR « Petite Randonnée », de 3 à 15 km. Ces PR® (Promenade et Randonnée) proposent des itinéraires d'une durée inférieure à une journée de marche et maillent tout le territoire. La palette des PR® répond à tous les goûts et à tous les niveaux. Ces itinéraires sont balisés d'un trait jaune.
-  1 GR de Pays « Grande Randonnée », de 84 km. Cette boucle se fait en plusieurs jours. Elle est destinée à valoriser le territoire par sa culture, son patrimoine, son économie, etc. On les balise en "jaune et rouge".



Sur le terrain, le jalonnement des sentiers consiste en marques de peinture sur les rochers, les arbres, les murs, les poteaux. Leur fréquence est fonction du terrain.

Le balisage et la signalisation des itinéraires de randonnée pédestre sont régis par une charte officielle. Cette charte apporte une cohérence sur tout le territoire et garantit la qualité des matériaux et des procédés de fabrication (respect de l'environnement des sentiers, durabilité des matériaux et des couleurs utilisés, etc.).

Poursuite des travaux d'entretien des chemins et sites naturels remarquables :

- Pierres Civières, Pierre Casse-Noisette,
- Cheminement de l'arboretum de Chabrières,
- Entretien des 2 pistes d'envol de parapente,
- Entretien du parking de la Croix des Bois.

Travaux de sécurisation des chemins :

- Création de marches avec pierres au Puy-de-Gaudy,
- Création de marches bois entre Pierre de la Tribune et Pierre du Loup.

► Escalade

Equipement d'un pan d'initiation pour les 3-6 ans à la base de loisirs de Courtille (2 009,28 € TTC)
 Equipement de 6 voies d'initiation sous une arche du viaduc de Glénic (1 435,20 € TTC)

A la carrière du Maupuy :

- Sécurisation de la partie haute de la falaise avec pose d'une chicane bois (675 € TTC).
- Remplacement de la chaîne interdisant l'accès par 2 blocs de granit (travail communal),
- Remplacement de l'échelle permettant l'accès au site d'escalade par une descente type via ferrata (837,20 € TTC)
- Inventaire écologique de la carrière du Maupuy (1 225 € TTC)
- Entretien et restauration de la végétation par traction animale (2 870,40 € TTC)
- Aménagement de la passerelle bois (17 745 € TTC).

Coût total de l'opération : 23 352,60 € TTC

► Course d'orientation

La Collectivité a décidé de cartographier une partie du massif de Chabrières au départ du Parc Animalier des Monts de Guéret Les Loups de Chabrières. L'objectif premier étant d'enrichir l'offre de course d'orientation mais aussi de créer un pôle d'animations attractif au niveau du parc.

Les Monts de Guéret proposaient en 2013, 4 cartes de course d'orientation :

- Maupuy, Puy-de-Gaudy, base de loisirs de Courtille et Chabrières.

A terme, il est programmé la mise en place de parcours semi-permanents sur ces zones cartographiées ainsi qu'une zone de découverte « parcours Klé'O » pour les enfants âgés de 3 à 6 ans au Parc Animalier.

Coût de réalisation de la carte de Chabrières (5,75 km²) : 5 845,45 € TTC

Coût des bornes et parcours Klé'O : 5 597,64 € TTC

Coût acquisition d'un kit pédagogique : 337,30 € TTC

► Canoë-kayak

Depuis plusieurs années, l'activité du club « Kayak Club Marchois » sur le territoire est en perte de vitesse (peu de licenciés, plus d'encadrement), seule une équipe de kayakistes subsiste pour les épreuves de pirogue de mer.

Afin de relancer l'activité canoë-kayak sur son territoire et notamment la descente de la Creuse au départ de Glénic, la Com' d'Agglo a fait le choix de se doter d'une flotte de bateaux et autres matériels pour ce type de pratique.

- Rachat d'une partie de la flotte du club « Kayak Club Marchois » (bateaux et remorques),
- Acquisition de kayaks neufs, gilets, pagaies et bidons.

Coût d'acquisition : 10 554,71 € TTC



© Collection GRAND GUÉRET

► L'école Sports Nature

Du 1^{er} juillet au 31 août, l'Agglo a lancé et géré son " école Sports Nature ".

Celle-ci a proposé 2 prestations :

- la location de canoë-kayak, de VTT randonnées adultes et enfants et VTT enduro,
- l'encadrement d'activités sportives terrestres et nautiques.

Pour les activités parapente et vol libre, l'école Sports Nature a participé à la promotion en relayant les informations du club « Marche en l'air ».

L'offre :

Le Jardin des Louveteaux : du lundi au vendredi, de 10h à 12h30 pour les enfants âgés de 3 à 6 ans. Activités proposées : pêche, VTT, escalade, orientation et tir-à-l'arc.
Coût : 60 €/enfant – 100 € pour 2 enfants – 140 € pour 3 enfants.

Les stages multi-activités : du lundi au vendredi, de 10h à 12h30, à partir de 7 ans. Activités proposées : pêche, VTT, escalade, orientation et canoë-kayak.
Coût : 75 €/pers

Les formules après-midi (activités encadrées) : du lundi au vendredi, de 14h à 18h, par tranche de 2h, sauf le canoë-kayak avec le dimanche en supplément. Activités proposées : escalade, randonnée pédestre, randonnée VTT, descente de rivière en canoë-kayak, pêche.

Les locations :

- VTT cross-country adultes et enfants et VTT enduro,
- Bâton de randonnée marche nordique,
- Canoë-kayak.

L'équipe d'encadrement :

- Accueil – information et réservations : 6 saisonniers
- Jardin des Louveteaux : 2 animateurs STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)
- Escalade, VTT, orientation : 1 Brevet d'Etat (Profession Sport)
- Canoë-kayak : 1 ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques Sportives) – Brevet d'Etat Voile – ville de Guéret, 1 ETAPS Moniteur kayak – ville de Guéret, 1 ETAPS – ville de Guéret

Lieux d'accueil, d'information et de réservation :

- Base de loisirs de Courtille,
- Base de loisirs d'Anzême,
- Glénic : 2 saisonniers.

Bilan :

Publics accueillis et profil de la clientèle :

- Jardin des Louveteaux : 6 enfants âgés de 3 à 6 ans
- Stages : 16 personnes, principalement des adolescents
- CANOE : 539 personnes, groupes d'amis, familles avec enfants, colonies et collèges
- ESCALADE : 100 personnes, adolescents, colonies
- PECHE : 10 personnes, enfants et louveteaux
- ORIENTATION : 48 personnes, adolescents et colonies
- RANDO VTT : 103 personnes, adolescents et colonies
- LOCATION VTT : 41 personnes

Recettes :

Chiffre d'affaire 2013	7 546 €
réparti comme suit :	
Descente Canoë	3 750 €
Escalade	730 €
Cours Pêche	150 €
Orientation	240 €
Rando VTT	1030 €
Location VTT	565 €
Jardin des Louveteaux	321 €
Stages	760 €

Tourisme et Sports Nature

Parc Animalier des Monts de Guéret

" Les Loups de Chabrières "

Tourisme et Sports Nature

Autres sites touristiques

Fréquentation 2013

Le Parc Animalier des Monts de Guéret a une fréquentation record avec 44 072 visiteurs cette année avec un moyen de 40 000 visiteurs par an depuis plus de quatre ans. C'est le site touristique payant le plus visité du département de la Creuse. Depuis son ouverture en juin 2001, il a accueilli 443 104 visiteurs.

Naissances

Cette année encore, les nombreux pensionnaires du Parc ont donné lieu à de multiples naissances : lapereaux, chevreaux, porcelets ont fait la joie du public. Un événement exceptionnel pour les loups avec la naissance de deux louveteaux au sein de la meute des loups arctique ce qui conforte l'équipe du parc sur les conditions de détention en captivité de ces animaux sauvages.

2013	ENTREES INDIVIDUELLES	ENTREES GROUPES	TOTAL
Janvier	175		175
Février	892	30	922
Mars	1351	245	1596
Avril	2164	575	2739
Mai	3343	1797	5140
Juin	1642	2383	4025
Juillet	7395	1578	8973
Août	14197	846	15043
Septembre	1452	345	1797
Octobre	1904	200	2104
Novembre	706	83	789
Décembre	689	80	769
TOTAL	35910	8162	44072

Animations et évènements

Depuis plusieurs années, le parc se veut « animateur et organisateur » de différents événements très prisés du public. La journée médiévale autour de la nouvelle troupe les Zoolians et les habitués comme les Faydits d'Oc et, la Tulerie de Pouilly, la troupe du Loup Passant et le marché de producteurs et d'artisans dans le décor de la fresque de Bridiers a connu pour sa septième édition un énorme succès.

Le marché de Noël, avec la participation du Comité de jumelage de Sainte-Feyre et une entrée gratuite au parc, fut lui aussi une réussite d'une ampleur surprenante. Plus de 6 000 visiteurs ont été recensés pendant ces deux jours.



© Collection GRAND GUERET / JM. PERICAT

L'Arboretum de Chabrières

L'étude paysagère de valorisation du site a été lancée. Elle est réalisée par l'Office Nationale des Forêts (ONF) avec cartographie et rapport pour un coût de 4 186 € TTC

Les Perchés de Chabrières

En juillet 2012, les « Perchés de Chabrières », site touristique dédié à l'activité accrobranche, implanté aux portes du Labyrinthe Géant des Monts de Guéret, ouvrait ses portes au public.

Cette activité était portée par la société SENSACIMES, spécialisée dans l'entretien forestier de type élagage, basée à Aubusson. Le 26 février 2013, le jugement du Tribunal de Commerce de Guéret a placé SENSACIMES en liquidation judiciaire. Pour ne pas voir disparaître ce site touristique, la Com' d'Agglo s'est portée acquéreur des biens nécessaires pour relancer l'activité « parcours dans les arbres » lors de la vente aux enchères du site, pour un coût de 25 157,44 € TTC.

Equipements : casques, harnais, sangles, mousquetons, poulies, 24 ateliers installés dans les arbres et un chalet d'accueil.

Et la com ?

En matière de communication touristique, la Communauté d'Agglomération travaille en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme du Grand Guéret et édite plusieurs brochures ou dépliants, sans oublier de nombreuses publicités sur le web ou dans les magazines permettant de promouvoir son territoire touristique et ses équipements :

- une collection de cartes postales (20 000 ex),
- le guide des Monts de Guéret (18 000 ex),
- une carte touristique (25 000 ex),
- un dépliant pour les Loups de Chabrières (80 000 ex) diffusé également par mailing et accompagné de campagnes 4x3 et sucettes à Limoges, Montluçon, Bourges, Poitiers, Brive, Châteaurox, Orléans, Périgueux, Guéret, ainsi que d'une longue conservation flanc de bus à Vierzon),
- un guide Sports Nature (1000 ex),
- des fiches randonnée pédestre et VTT téléchargeables à partir du site Internet du territoire,
- du sponsoring,
- des participations à des salons.



► www.lesmontsdegueret.fr





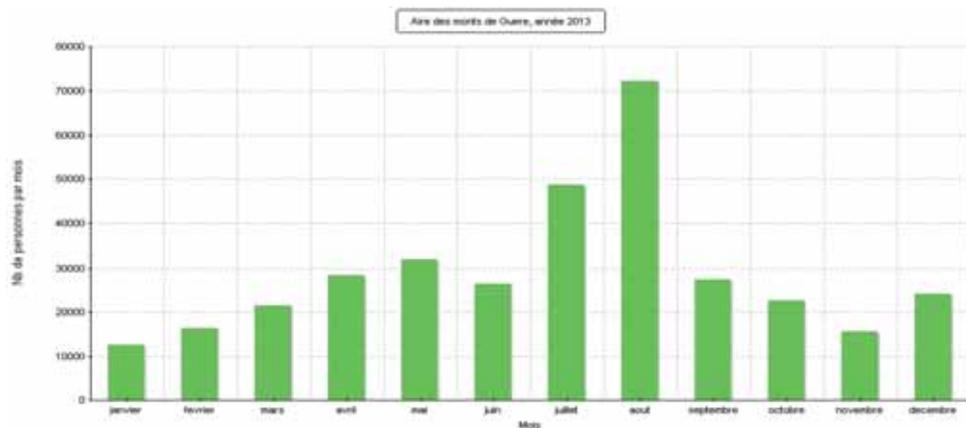
© Collection GRAND GUÉRET / S. PAROITY

Fréquentation 2013

• Comptage de personnes

Suite à l'arrêt de la réalisation des comptages par les services de l'Etat pour les collectivités et afin de connaître la fréquentation du site de l'Aire des Monts de Guéret, la Com' d'Agglo a acheté un compteur de véhicule et fait installer deux compteurs de personnes.

Ces compteurs de personnes sont installés dans le hall du bâtiment principal, au-dessus des deux sas d'entrée.



Contrôles effectués en 2013

Le SPANC a, sur l'ensemble du territoire, une mission de conseil et de contrôle auprès des propriétaires et locataires concernés. Un seul agent officie au sein du service depuis le 1^{er} mars 2011.

Pour sa 8^{ème} année de fonctionnement, le SPANC a effectué :

- 71 contrôles de conception/implantation (constructions neuves et réhabilitations),
- 68 contrôles de bonne exécution des travaux en tranchées ouvertes,
- 134 diagnostics de l'existant dont 84 liées à une vente immobilière.

En outre, 21 astreintes financières ont été renouvelées aux propriétaires qui ne donnaient pas suite aux annonces du diagnostic obligatoire de leur installation depuis 2010.

Révision de la réglementation

Les 2 arrêtés du 07/03/2012 et du 27/04/2012 révisent la réglementation pour permettre la rénovation progressive du parc d'installations d'assainissement non collectif suivant 3 axes :

- mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation ;
- réhabiliter prioritairement les installations existantes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement ;
- s'appuyer sur les ventes pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

Une grille de notation nationale permet d'évaluer les installations existantes. La refonte de la réglementation apporte ainsi davantage de transparence aux usagers et maintient l'équité entre les citoyens. Dans cet esprit, la forme et le contenu des documents remis à l'utilisateur sont formalisés et harmonisés (règlement de service, rapports de visite...). Les critères de contrôle deviennent également les mêmes pour tous.

Pour les installations existantes, en cas de non-conformité, l'obligation de réalisation de travaux est accompagnée de délais :

- un an maximum en cas de vente ;
- quatre ans maximum si l'installation présente des risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes.

Des installations neuves conformes à la réglementation :

Depuis le 1^{er} mars 2012, en application de l'article R 431-16 du code de l'urbanisme, le particulier doit joindre à toute demande de permis de construire une attestation de conformité de son projet d'installation d'assainissement non collectif. Cette attestation est délivrée par le SPANC.

L'arrêté du 7 septembre 2009 permet d'installer de nouveaux dispositifs de traitement (filtres plantés, filtres compacts, microstations à cultures libres et fixées) sous réserve de la délivrance d'un agrément ministériel. A ce jour, de très nombreux agréments ont ainsi été délivrés et publiés au Journal Officiel. Ils ont été notifiés à leurs titulaires conjointement par le ministère chargé de l'Ecologie et le ministère chargé de la Santé. Attention ! La mise en place de ces dispositifs est très encadrée et doit satisfaire à de nombreux critères (dimensionnement, utilisation...).

ENVIRONNEMENT

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

En 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a lancé l'étude du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

Il vise à mettre en œuvre les deux objectifs suivants :

→ l'atténuation de l'impact du territoire sur le climat, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans la perspective de l'application du facteur 4 national (objectif de division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation de 2°C). Elle passe notamment par une meilleure efficacité énergétique, par le développement des ressources renouvelables, par un recyclage des déchets et, enfin, par une transformation profonde des politiques de transport. La poursuite de ces objectifs permettra également de réduire les coûts de fonctionnement, compte tenu de la tendance à la hausse des prix des énergies et des matières premières ;

→ l'adaptation : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire dans un contexte où les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités, même avec d'importants efforts d'atténuation. Elle passe par la prise en compte du changement climatique dans les décisions de long terme (urbanisme, conception et exploitation d'infrastructures, reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques) et par l'acceptation de conditions de vie différentes. Elle relève également de la gestion des risques (naturels, sanitaires et économiques).

Le PCET constitue le cadre d'engagement d'un territoire. Il structure et rend visible l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique. Il fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions pour les atteindre. Il regroupe notamment l'ensemble des mesures à prendre en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne.

Son application au territoire du Grand Guéret

S'engager dans un PCET, c'est tout d'abord admettre que chaque territoire, en l'occurrence le Grand Guéret, a sa part de responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre et qu'il convient donc, à cette échelle locale, de construire une politique pragmatique et volontariste de sensibilisation des acteurs et de réduction réelles des émissions.

Construire un PCET est une action qui s'inscrit sur un délai assez important et qui s'appuie sur l'ensemble des ressources du Grand Guéret au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Le PCET a été officiellement lancé le 4 avril 2013, par une conférence climat à destination des élus et agents collecteurs de l'Agglomération.

Cette conférence était l'occasion d'échanges nourris et d'une bonne préparation de la phase suivante qui a mobilisé l'ensemble des services des deux collectivités.

La phase de diagnostic

Une large phase d'acquisition de données s'est déroulée sur les mois d'avril, mai et juin sous la forme de questionnaires mis en ligne et spécifiquement conçus pour les différents services de la Communauté d'Agglomération et de la ville de Guéret.

Les mois de juillet et de septembre ont permis au bureau d'étude IDE Environnement de réaliser les bilans carbone Territoire et Patrimoine & Service (liés aux compétences de la Collectivité) du Grand Guéret et de la ville de Guéret. Dans le cadre du bilan carbone Territoire, les émissions liées au secteur de l'agriculture ont été étudiées dans le cadre de la démarche ClimAgri réalisée par la Chambre d'Agriculture du Limousin.

Parallèlement, un diagnostic des vulnérabilités du territoire face aux impacts du changement climatique a également été réalisé pour une future prise en compte des enjeux d'adaptation dans le plan d'action du Plan Climat Energie Territorial.

Un rapport a été édité et une réunion de restitution de l'ensemble de ces résultats a eu lieu le 11 octobre 2013.

L'élaboration du plan d'actions

Suite à la restitution des diagnostics énergie-climat, tous les acteurs du territoire ont été mobilisés pour l'élaboration du plan d'actions afin de donner à son Plan Climat Energie une dimension territoriale.

Une phase de concertation a ainsi été lancée pour permettre de recueillir l'opinion et les idées de tous les acteurs, habitants et citoyens du territoire, afin de déterminer des pistes d'actions pour réduire notre empreinte énergétique et nous adapter aux impacts du changement climatique. Le travail fourni lors de ces ateliers est au cœur du programme d'actions qui a été élaboré.

Cette concertation s'est déroulée dans un premier temps dans le cadre de deux sessions de 4 ateliers de concertation (1^{ère} session les 3 et 4 décembre 2013, 2^{ème} session les 10 et 11 décembre 2013), et dans un second temps dans le cadre d'une réunion d'intergroupe (le 22 janvier 2014) qui a permis de faire la synthèse des propositions recueillies auprès de l'ensemble des participants.

Les Grandes phases du PCET du Grand Guéret



Courant 2014, suite à l'arrivée de nouvelles équipes municipales, le PCET sera validé. Par la suite, les bilans carbone créés sur la base de l'année 2012 devront être périodiquement mis à jour. Les actions découlant du PCET devront être suivies et accompagnées.

ENVIRONNEMENT

Conseil en Energie Partagé (CEP)

Historique du lancement du service CEP

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un service de proximité, encadré au niveau national par l'ADEME et qui s'adresse à l'ensemble des communes de l'Agglomération pour leur patrimoine propre. Il a pour objectif de mettre à disposition une compétence partagée pour :

- gérer l'énergie par un suivi des factures ;
- réduire la consommation à confort identique ;
- optimiser les achats d'énergie ;
- accompagner la commune dans ses projets de bâtiments et d'éclairage public pour optimiser les choix ;
- animer des actions de sensibilisation.

Le service de CEP proposé aux communes est effectif depuis le 15 février 2012, date d'embauche du chargé de mission. Une phase de lancement de 3 ans est prévue, avec l'objectif de pérenniser la démarche.

Le conseiller intervient sur l'ensemble des installations consommatrices d'énergie des communes (chauffage des bâtiments, éclairage public, adduction d'eau, assainissement et véhicules).

104 Après une 1^{ère} année assez axée sur la patrimoine intercommunal, l'objectif de la 2^{ème} année était d'engager la démarche avec le CEP dans au moins 70 % des communes.

Lorsque le bilan énergétique est complet et qu'un diagnostic intéressant existe, le CEP intervient en conseil municipal afin de sensibiliser les élus aux consommations d'énergie du patrimoine communal et de les orienter vers certaines actions.

Déploiement d'un logiciel de comptabilité énergétique sur l'ensemble du territoire du Grand Guéret : GepWeb360

Durant cette 2^{ème} année, le logiciel de gestion énergétique a été progressivement mis en place.

Cet outil, basé web, recueille l'ensemble des factures d'énergie des différentes communes. L'objectif à terme est de permettre une saisie autonome des factures par les communes via l'interface web.

Le conseiller peut ainsi disposer en temps réel des données sur l'ensemble de l'Agglomération. Ces données sont également utilisées par l'ADEME au niveau national à des fins statistiques.

Le suivi des consommations est la base d'une politique énergétique sur du long terme.

A partir de ces données, des bilans sont édités annuellement et présentés aux communes membres.

Axe des principaux suivis pour la réalisation de la mission du conseiller en énergie partagé

Le métier de conseiller en énergie partagé est très varié et touche à de nombreux domaines techniques. Des pistes d'économies très différentes peuvent être proposées, plus ou moins complexes, avec des investissements variables (souvent nuls), et des économies à la clé plus ou moins importantes.

Dans la mesure de ce qui est techniquement possible et du temps disponible, le conseiller se charge pour le compte des communes de la planification et de l'exécution des travaux liés aux actions « urgentes » et « intermédiaires », afin de favoriser au maximum la réalisation concrète des actions proposées.

Une priorité est clairement donnée à la réalisation au plus vite d'actions concrètes, qui engendrent rapidement de vraies économies constatées sur facture, que l'on ne peut pas remettre en cause.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, avec des équipements relativement simples, un rapport est édité avec une hiérarchie d'actions :

- les actions « urgentes », faciles à réaliser et peu coûteuses : elles ont une rentabilité immédiate (exemple : optimisation de la régulation) ;
- les actions « intermédiaires » ayant des temps de retour plus importants, mais permettant des économies supérieures (opérations d'isolation partielle : remplacement fenêtres, isolation plafonds...) ;
- les actions « ambitieuses » qui sont les actions idéales auxquelles nous devons inciter les communes à penser sur du plus long terme (ex : restructuration complète d'un bâtiment aux normes RT2012 ou au-delà...).

En fonction du retour des communes et de la motivation des élus sur telle ou telle action, le chargé de mission accompagne les communes dans des travaux plus ou moins ambitieux, avec l'exigence de faire réaliser à minima les travaux urgents faciles à amortir, pour obtenir des économies concrètes dès que possible.

Pour la Ville de Guéret et pour le patrimoine propre de l'Agglomération, avec des équipements globalement plus complexes, des études et des rapports sont édités spécifiquement sur chaque installation. Seul le bilan énergétique reste à l'échelle de la Collectivité entière.

L'idée est une fois de plus de s'assurer qu'un minimum d'actions (les plus rentables) est réalisé. Les préconisations pour des travaux sont importantes, mais le but final recherché par le CEP, outre la sensibilisation des élus, est d'avoir des économies réelles, mesurées sur facture, le plus tôt possible.

Outils métier mis en place

Il est primordial pour l'analyse du fonctionnement des installations d'avoir un minimum d'équipement. Pour les petites installations, ces équipements sont nomades et installés seulement temporairement dans le bâtiment.

Pour les bâtiments plus conséquents, il est préférable de mettre en place des systèmes communicants de suivi

105



et gestion de la consommation (électricité, gaz, eau).

Mesure et enregistrement nomades de grandeurs électriques :

- Achat d'enregistreurs universels 4 voies pour mesure de courants électriques par tores (sans coupure de fil). La pose des tores nécessite une habilitation électrique.



- Achat d'une pince ampérométrique pour mesure instantanée de puissance absorbée, et recherche de « consommateurs cachés » dans les installations plus complexes.

Mesure et enregistrement nomade de température/hygro-métrie :



- Achat de sondes de température pour enregistreur universel (mesures de températures de chaudières, etc.).

- Achat d'enregistreurs autonomes de température économiques (risque de vol), pour analyse du fonctionnement et réglage optimal des systèmes de régulation.

- Achat de thermomètre/hygomètre pour la mesure instantanée des caractéristiques de l'air.

Mesure des Débits d'Air :



L'expérience de la première année montre que les débits de ventilations sont souvent incorrects dans les bâtiments. Cela engendre d'importantes consommations de chauffage en cas d'excès et des problèmes de qualité d'air en cas d'insuffisance.

L'anémomètre à fil chaud acheté pour le service CEP a permis de diagnostiquer certaines installations de ventilation et de détecter des anomalies. La ventilation des locaux ayant un impact significatif dans la consommation des bâtiments à haute performance, cet outil de diagnostic devenait indispensable.

Mise en place de supervision à distance et de suivi des consommations :

Sur les bâtiments les plus consommateurs, des instrumentations sont mises en place à demeure, afin de permettre d'optimiser en temps réel les installations de chauffage et climatisation et de faciliter la maintenance.

De plus, des systèmes de suivi d'énergie sont déployés, afin de permettre une analyse fine des consommations (courbes de charge...) et la détection de surconsommations en temps réel, qui n'est pas possible avec la simple vision mensuelle des factures.

Ainsi, les bâtiments suivants sont aujourd'hui télé gérés :

- la Bibliothèque Multimédia
- le Centre de Ressources Domotique
- l'Aire des Monts de Guéret
- le Pôle Enfance de Saint-Fiel
- la chaufferie des bâtiments municipaux du bourg de Glénic

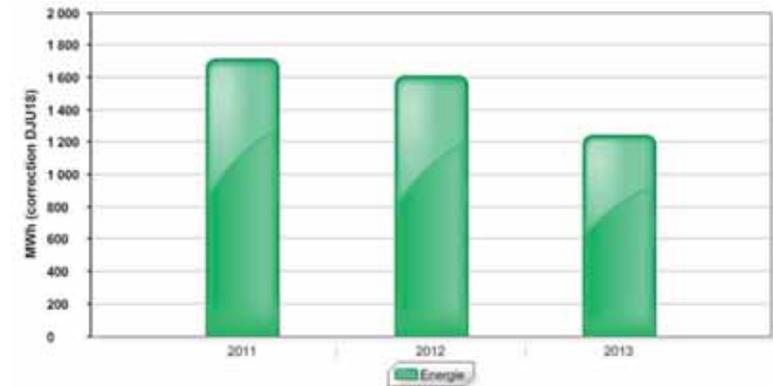
Il est prévu d'étendre ce type de systèmes sur certains bâtiments de la Ville de Guéret.

Exemples de résultats concrets obtenus

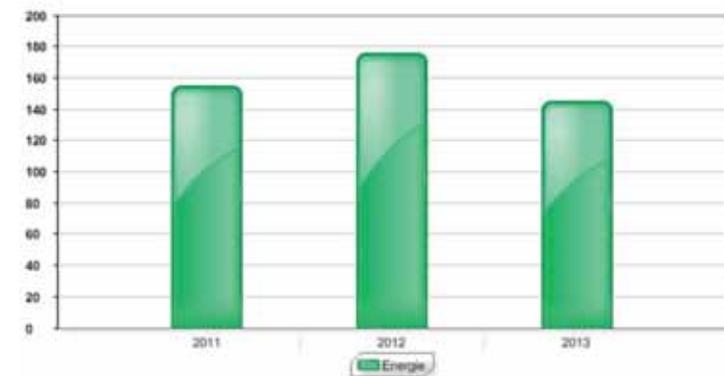
Les actions du CEP sont toujours faites dans un but d'économies d'énergies. Sur le patrimoine des communes de petite taille, où l'on fait généralement le bilan des consommations annuellement, il n'est pas encore possible de faire état des économies concrètement réalisées.

En revanche, on observe d'ores et déjà des résultats concrets sur le patrimoine propre à l'Agglomération. Le graphique ci-dessous représente l'ensemble des consommations du patrimoine bâti, avec une correction climatique. On note une baisse significative des consommations globales entre 2011 et 2013 (action du CEP dès 2012).

Consommations globale Patrimoine bâti Agglomération du Grand Guéret



Coût global Patrimoine bâti Agglomération du Grand Guéret



Financement du service

Pour son lancement, le service est subventionné à hauteur de 80 % par les différents partenaires. Outre ce financement, l'ADEME, via son réseau CEP, apporte un certain nombre d'outils et d'animations pour faire vivre et rendre efficace ce réseau.

Le coût final pour l'Agglomération est donc de 8 160 €. Ce coût est actuellement compensé par les économies réalisées.

Plan de financement pour l'Année 2 du CEP

Etat			
Région : crédits hors convention territoriale	12 240,00 €	12 240,00 €	30,0%
Département			
Europe : FEDER mesure 43	8 160,00 €	8 160,00 €	20,0%
Autres financements publics : ADEME	12 240,00 €	12 240,00 €	30,0%
Total financements publics	32 640,00 €	32 640,00 €	80,0%
Autofinancement	8 160,00 €	8 160,00 €	20,0%
Total maître d'ouvrage	8 160,00 €	8 160,00 €	20,0%
TOTAL	40 800,00 €	40 800,00 €	100,0%

108

Travaux réalisés sur la Creuse en 2013

En 2013, la Creuse a fait l'objet de travaux d'enlèvement d'embâcles sur les communes de Saint-Laurent, Sainte-Feyre et Saint-Fiel. Ces travaux, d'un montant de 12 000 € TTC, réalisés en dehors d'une opération coordonnée, n'ont pas fait l'objet de financements extérieurs. Ils ont été effectués par l'entreprise FELIM, titulaire du marché pluriannuel à bons de commande « entretien des espaces verts naturels » pour les secteurs facilement accessibles, et par Jean-Yves BOUDIN, débardeur en traction animale et cotraitant de l'entreprise FELIM, pour les secteurs non mécanisables (forte pente, et/ou difficultés d'accès).

Etude diagnostic préalable au CTMA sur la Creuse

Par ailleurs, pour faire suite au Contrat Restauration Entretien de la Creuse et de ses affluents, qui a permis la restauration de la quasi-totalité des cours d'eau du bassin versant de la Creuse entre 2005 et 2010, la Communauté d'Agglomération souhaite s'engager dans un nouveau Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA), qui permettrait, en outre, d'intégrer les communes d'Anzême et Jouillat.

Des rencontres ont eu lieu avec les financeurs potentiels de cette opération (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Général de la Creuse et Conseil Régional du Limousin) et il s'avère que ce projet coïncide avec celui, identique, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents (SIARCA), qui a compétence sur le territoire situé immédiatement en aval de l'Agglo.

Il a donc été décidé d'unir les deux structures sous la forme d'une convention d'entente intercommunale, pour la réalisation de l'étude diagnostic. Ce partenariat ne sera effectif que pour la réalisation de l'étude, où la Communauté d'Agglomération prendra en charge l'ensemble des frais, touchera les aides financières, et le SIARCA remboursera la part qui lui incombe, au prorata du linéaire concerné, déduite de ces aides financières. Lors de l'établissement du programme d'action, chaque structure redeviendra alors maître d'ouvrage sur son territoire propre.

Cette étude, d'un montant prévisionnel de 105 000 € HT, financée à hauteur de 80 %, devra prendre en compte certains enjeux particulier du territoire du Grand Guéret, notamment les problèmes de développement des cyanobactéries qui perturbent les activités de baignade sur les sites des barrages EDF, la pratique des sports nature, avec notamment l'aménagement des franchissements de seuils sur le linéaire de la Creuse, et enfin la prise en compte plus large du bassin versant, avec un inventaire des zones humides et des préconisations de gestion en fonction de leur fonctionnalité.

Contrat de Rivière Gartempe

L'année 2013 a été consacrée à la signature d'un avenant au Contrat de Rivière, suite à la redéfinition des taux d'aides et aux modifications d'ordre administratif intervenues au sein des structures adhérentes. Cela a considérablement décalé les possibilités de réaliser les travaux prévus, qui sont donc repoussés à 2014.

Ces interventions consisteront en une restauration des berges du ruisseau du Verguet (Savennes) et de la Graulade (Saint-Silvain-Montaigut et Saint-Vaury), la réalisation d'abreuvoirs aménagés et la restauration (renaturation) des berges et du lit sur la Gartempe, afin de tenter de lutter contre l'ensablement du cours d'eau. Le montant des travaux éligibles aux aides financières dans le cadre du Contrat de Rivière s'élève à 275 000 € TTC pour l'année 2013.

109

ENVIRONNEMENT

Système de Management Environnemental (SME)

L'année 2013 est la dernière année de la deuxième période de certification des Parcs Industriel et d'Activités de la Communauté d'Agglomération.

Elle a donc essentiellement été consacrée à la préparation du renouvellement de certification prévu en janvier 2014.

La principale modification concernant ce renouvellement est l'intégration du Parc de Vernet au périmètre certifié et toutes les modifications documentaires y afférentes : mise à jour de l'analyse environnementale initiale et modification de l'ensemble des documents du SME.

Par ailleurs, deux projets importants sont à solder en 2013 :

► [Remise en service de la distribution d'eau industrielle à partir du recyclage des eaux pluviales](#)

Depuis 2011, les Services font face à un problème de développement de cyanobactéries dans le bassin d'eau brute de Cher du Cerisier, ne permettant pas de fournir une eau de qualité suffisante aux entreprises du site. La cause du développement algal a été identifiée et une solution a été apportée. Par ailleurs, la station de production d'eau industrielle a été mise à niveau (capacités revues à la baisse du fait de la production limitée en quantité).

► [Mise en place d'une borne de puisage payante](#)

Ce projet est né du signalement par les Services de la Ville de Guéret et de son délégataire concernant la production d'eau potable. Les prélèvements « sauvages » d'eau potable sur le réseau à partir des poteaux incendie, notamment par des entreprises pour leurs besoins d'activités, provoquent des variations de pression problématiques du point de vue de la défense incendie, et constituent, par ailleurs, un manque à gagner important. Il est donc prévu d'installer une borne de puisage sur le réseau d'eau industrielle, dont l'accès sera réglementé et payant. En parallèle, il conviendra que le Maire de Guéret prenne un arrêté interdisant le prélèvement sur le réseau d'eau potable. Cette installation, d'un montant estimé de 40 000 € et pouvant être financée à hauteur de 55 % par le programme européen LEADER, devrait permettre de doubler la consommation d'eau industrielle et d'améliorer ainsi le fonctionnement global du service.



9 avenue Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 Guéret cedex
Tél. 05 55 41 04 48 - Fax 05 55 41 13 01 - direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

Rapport d'activités 2013 édité en octobre 2014